



Organisation
internationale
du Travail

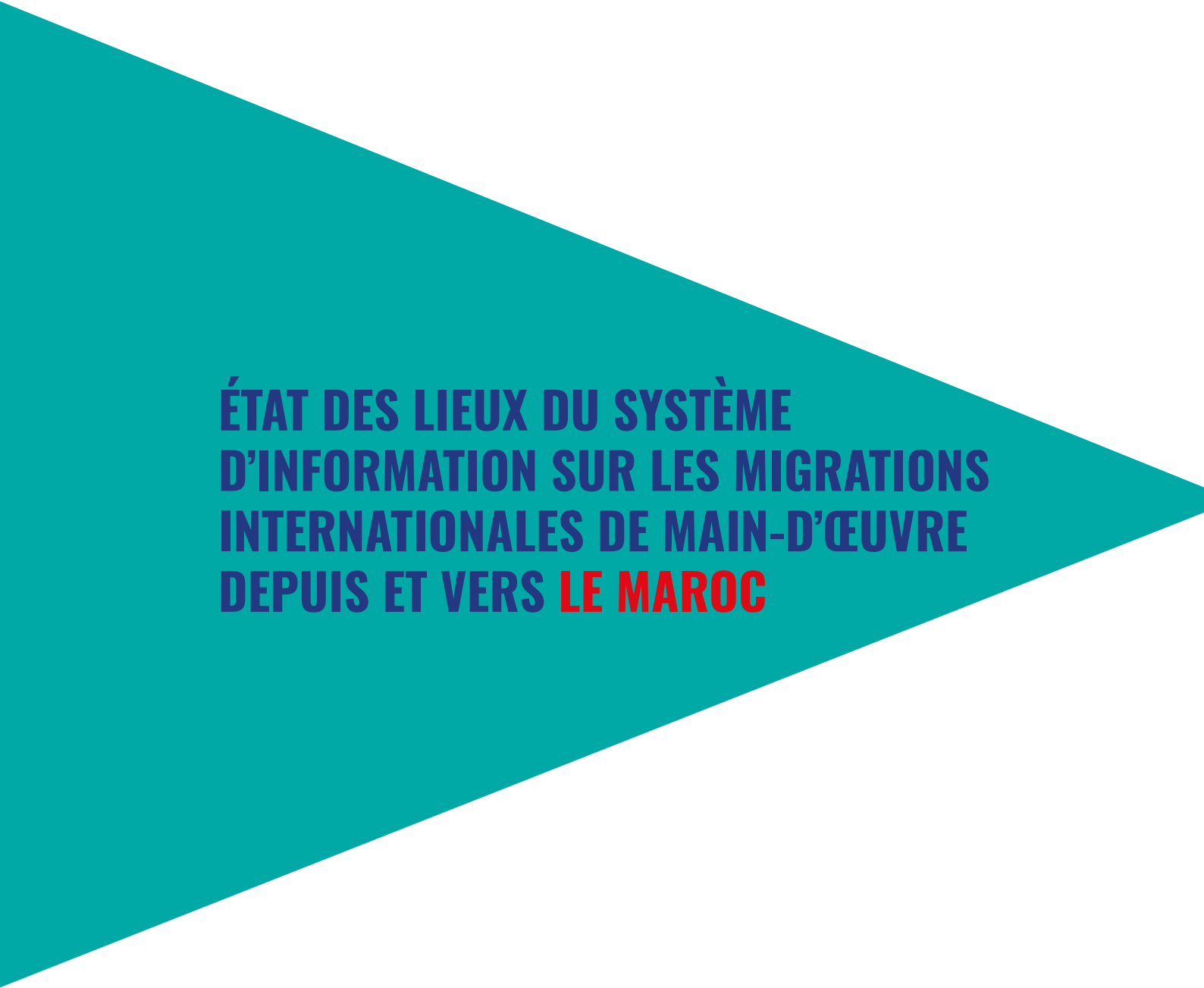
ÉTAT DES LIEUX DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE DEPUIS ET VERS **LE MAROC**



Organisation
internationale
du Travail

ilo.org

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse

A large teal triangle pointing to the right, serving as a background for the title text.

ÉTAT DES LIEUX DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE DEPUIS ET VERS **LE MAROC**

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Ce rapport a été rédigé par M. Mahmoud Zouheir. La coordination et la supervision de la conduite des travaux ont été assurée par M. Abderrahim Amraoui, MIGRANT/ CO-Algiers, avec la supervision générale de M. Mohamed Belarbi, MIGRANT/ CO-Algiers et l'appui technique de M. Yacouba Diallo, STATISTICS/ CO-Dakar et Mme Aurelia Segatti, MIGRANT / CO-Algiers

État des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers le Maroc

Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, 2021

ISBN : 9789220337936 (Print)

ISBN : 9789220337943 (Web PDF)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Imprimé au Maroc

PREFACE

Le Bureau de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie et le Département des Statistiques de l'OIT sont heureux de vous présenter cet *Etat des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers le Maroc* réalisé dans le cadre du projet Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb (AMEM) financé par l'Agence italienne de Coopération pour le Développement (AICS).

L'un des arguments principaux à la base de l'état des lieux du *système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre au Maroc* est que l'absence d'informations statistiques complètes sur les migrations internationales de main-d'œuvre et leur impact sur le développement national a empêché l'intégration effective de la migration de main-d'œuvre dans les stratégies nationales de développement. De ce fait, l'ambition de cet état des lieux était de contribuer à l'amélioration de la qualité des statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre (MIMO) depuis et vers le Maroc en suivant les normes internationales, en particulier les directives concernant les statistiques sur les MIMO adoptées par la 20^{ème} Conférence internationale des statisticiens du Travail (CIST) en 2018. L'amélioration des statistiques et des systèmes d'information constitue également l'un des Objectifs de Développement Durable (Indicateur 17.18 c) transversaux, notamment en matière de désagrégation selon des catégories jusqu'ici négligées. Enfin, ce champ est aussi soutenu par l'agenda de l'Union Africaine, dans le cadre du Programme conjoint pour les migrations de main-d'œuvre adopté en 2015 et à travers son appui aux Etats membres et aux Communautés économiques régionales, dont l'Union du Maghreb Arabe.

Les obstacles sont toutefois nombreux et souvent partagés par bien des pays, qu'ils soient en développement, émergents ou industrialisés : faiblesse des modules sur la migration dans les enquêtes emploi, rare périodicité d'administration de ces modules, harmonisation limitée entre données statistiques et données administratives, réticences au partage interinstitutionnel et à l'accès élargi aux données, fiabilité limitée des systèmes d'interface, et faible culture d'usage des données par les décideurs des politiques de migration de main-d'œuvre. Autant d'éléments qu'il s'agit de cerner précisément, techniquement et institutionnellement, pour chaque pays afin de faire des propositions concrètes d'évolution.

Telle était la démarche, menée en parallèle dans les autres pays parties prenantes du projet, la [Mauritanie](#)¹ et la [Tunisie](#)², et qui n'aurait pu aboutir au Maroc sans le concours étroit et la collaboration sans faille du Haut-Commissariat au Plan (HCP), à la fois membre du Comité de pilotage du projet AMEM et du groupe de travail de l'état des lieux. La recherche approfondie et la formulation des résultats en une série de recommandations à visée opérationnelle n'auraient pas été possibles sans les contributions des mandants de l'OIT au Maroc, ainsi que des partenaires impliqués qu'ont été les très nombreuses directions ministérielles et agences consultées et mises à contribution dans la collecte d'informations et de données et qu'il est essentiel de remercier chaleureusement ici.

¹ BIT. Etat des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie, 2020

² BIT. Etat des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main d'œuvre depuis et vers la Tunisie, 2020

C'est donc fort de sa méthodologie holistique et des constats étayés et enrichis par les nombreux échanges avec les parties prenantes marocaines que cet état des lieux est aujourd'hui publié par l'OIT. Il présente notamment cinq recommandations clés en matière d'améliorations des questionnaires et des méthodologies d'enquête, de coordination institutionnelle et d'harmonisation nationale et internationale. Certaines font déjà l'objet d'interventions appuyées par l'OIT qui inscrit ici son accompagnement dans la durée. Soulignons enfin qu'au-delà du national, c'est la contribution du Maroc aux systèmes d'informations régionaux et internationaux qui est en jeu afin de transformer durablement la gouvernance mondiale des migrations, comme demandé par le *Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées*, signé à Marrakech en 2018.



Rania BIKHAZI

**Directrice
Bureau de l'OIT pour l'Algérie,
La Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.**

SOMMAIRE

Liste des tableaux	9
Liste des acronymes	10
Résumé	15
Introduction et objectifs de l'étude	19

CHAPITRE I

21

Cartographie des sources et bases de données statistiques existantes	23
A - Le Haut-Commissariat au Plan	23
A1 - La division des Statistiques Générales	24
A2 - La division du Recensement de la Population et de l'Etat Civil	24
A3 - La division des Enquêtes sur l'Emploi	26
B - Organismes administratifs produisant des données administratives	28
B1 - Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MEAC)	28
B2 - Le Ministère Délégué chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration (MDCMREAM)	28
B3 - Le Ministère de l'Intérieur et la Gendarmerie Royale	29
B4 - Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP)	31
B5 - L'Observatoire National du Marché du Travail (ONMT)	33
B6 - L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)	35
B7 - La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	38
B8 - Les consulats et chancelleries étrangères	38
B9 - Observatoire des Branches – Confédération Générale des Entreprises du Maroc	38
B10 - Autres sources de données statistiques – Enquêtes ponctuelles	39

CHAPITRE II

43

Evaluation de l'environnement institutionnel des producteurs de la statistique officielle et de la qualité des données sur les migrations internationales de main-d'œuvre	45
A - Cadre d'évaluation – Entrevues avec les acteurs	45
B - Correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe des travailleurs migrants internationaux	46
C - Correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe de migrants internationaux en vue de travailler	50
D - Evaluation de la qualité des données produites à la lumière du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)	52
E - Synthèse de l'évaluation – Ecart entre le SIMIMO marocain et les normes et bonnes pratiques internationales	70
E1 - Evaluation des sources de données à l'aune de la 20 ^e Conférence internationale des statisticiens du travail	70
E2 - Evaluation de la qualité des données produites à la lumière du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)	71

CHAPITRE III

75

Actions à entreprendre pour mettre en place un système d'information statistique fiable sur les migrations internationales de main-d'œuvre	77
A - Recommandations d'ordre général ou transversal	77
B - Recommandations/actions spécifiques	78

CONCLUSION

80

ANNEXES

83

Annexe 1 : Cadre de référence international des statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre	85
Annexe 2 : Fiche - Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)	94
Annexe 3 : Questionnaire - Recensement général de la population et de l'habitat 2014	97
Annexe 4 : Fiche - Enquête nationale sur l'emploi (ENE)	103
Annexe 5 : Questionnaire - Enquête nationale sur l'emploi 2017	112

Annexe 6 : Fiche - Enquête nationale démographique (END) à passages répétés	154
Annexe 7 : Plateforme TAECHIR	156
Annexe 8 : Contrat de travail étranger	160
Annexe 9 : Liste des variables de la base de données CNSS	162
Annexe 10 : Liste des acteurs rencontrés	164
Annexe 11 : Questionnaire ayant servi de support pour la réalisation des entrevues	164

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Prestation aux migrants réguliers (réalisations à fin juin 2019) - ANAPEC	38
Tableau 2 : Table de correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe des travailleurs migrants internationaux	46
Tableau 3 : Table de correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les différents groupes de travailleurs migrants internationaux : Stocks et flux	48
Tableau 4 : Table de correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe de migrants internationaux en vue de travailler	50
Tableau 5 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - HCP	52
Tableau 6 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - MAEC	56
Tableau 7 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - MDCMREAM	59
Tableau 8 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - MTIP	62
Tableau 9 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - ANAPEC	66
Tableau 10 : Recommandations d'ordre général ou transversal	77
Tableau 11 : Recommandations/actions spécifiques : Données et caractéristiques des groupes de travailleurs internationaux	78
Tableau 12 : Recommandations/actions spécifiques : Autres institutions productrices/ utilisatrices de l'information liée aux migrations internationales de main-d'œuvre	79

LISTE DES ACRONYMES

AGR	Activité génératrice de revenus
ANAPEC	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
BIT	Bureau international du Travail
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données
CGEM	Confédération générale des entreprises du Maroc
CISP	Classification internationale selon la situation dans la profession
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CITP	Classification internationale type des professions
CNOPS	Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CTE	Contrat de travail étranger
DFP	Direction de la formation professionnelle
DGCL	Direction générale des collectivités locales
DGSN	Direction générale de la sûreté nationale
ENCDM	Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages
END	Enquête nationale démographique à passages répétés
ENE	Enquête nationale sur l'emploi
ETF	European Training Foundation
FMI	Fonds monétaire international
HCP	Haut-commissariat au plan
ILM	International Labour Migration
ILO	International Labour Office
INSEA	Institut national de statistique et d'économie appliquée
MAEC	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération
MDCMREAM	Ministère délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration
MENFPRS	Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et de la Recherche scientifique
MIMO	Migrations internationales de main-d'œuvre
MRE	Marocains résidant à l'étranger
MTIP	Ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODB	Observatoire des branches
OFPPT	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMPIC	Office marocain de la propriété industrielle et commerciale
OMT	Observatoire national du marché du travail
ONDH	Observatoire national du développement humain
ONM	Observatoire national de la migration
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SIMIMO	Système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre
SNIA	Stratégie nationale d'immigration et d'asile

RÉSUMÉ

Ce rapport, réalisé dans le cadre du projet AMEM (Appui à la migration équitable pour le Maghreb), projet de coopération internationale financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement et mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail, a pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité des statistiques qui concernent les migrations internationales de main-d'œuvre (MIMO) depuis et vers le Maroc, selon les directives concernant les statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre adoptées par la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2018.

Le rapport présente un état des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers le Maroc.

Après un état de la littérature existante, la première partie du rapport procède à une cartographie des sources et bases de données administratives et statistiques disponibles, puis à une présentation détaillée des principaux producteurs et utilisateurs de données sur les MIMO au Maroc, et enfin à une cartographie des principaux mécanismes de collecte de ces données.

Dans un souci de benchmarking, la deuxième partie rappelle le cadre d'évaluation de la qualité des données et les normes internationales dans le domaine des statistiques sur les migrations internationales de travail pour ensuite pouvoir évaluer les bases de données existantes au Maroc et les mécanismes les produisant.

La deuxième partie de ce rapport présente une évaluation de l'environnement institutionnel des producteurs de la statistique officielle et de la qualité des données sur les MIMO à l'aune des normes internationales.

Enfin, le dernier chapitre du rapport expose un ensemble de recommandations générales et spécifiques permettant d'améliorer les statistiques sur les MIMO au Maroc et de mettre en place un système d'information performant.

Cette étude dresse les principaux constats suivants :

► Le pays dispose de nombreuses sources d'information sur les MIMO, de nature statistique et administrative, mais les mécanismes en place ne permettent pas une coordination et une diffusion suffisamment intégrées et organisées pour servir le pilotage de l'action publique et, plus largement, l'information des parties prenantes intéressées par ces questions (recherche scientifique, médias, partenaires sociaux, secteurs économiques, monde associatif, etc.).

► Hormis le Haut-Commissariat au plan (HCP), qui veille à mettre en œuvre les normes internationales aussi rapidement que possible dans sa production de statistiques liées aux MIMO, il existe encore des lacunes importantes chez les autres producteurs nationaux de données, notamment administratives, en termes d'alignement sur les normes statistiques internationales (harmonisation des concepts et définitions, classifications, périodes de référence, comparabilité, etc.).

► Dans les enquêtes récurrentes du HCP, la dimension migration bien que présente pourrait encore être renforcée et mieux harmonisée avec les normes internationales. Elle demeure par exemple encore relativement faible dans l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE), L'enquête phare qui traite du marché du travail marocain. De façon précise, il est recommandé d'intégrer des questions complémentaires sur l'immigration et l'émigration tout en adoptant un plan approprié au phénomène de la migration. Le développement d'un module migration complet, permettant de mieux mesurer la présence de travailleurs migrants sur le marché du travail marocain mais aussi d'évaluer les travailleurs marocains à l'étranger, administré de manière plus

régulière, serait une avancée considérable allant dans le sens des recommandations du BIT et de l'Union africaine en la matière.

►► Le ministère de l'Intérieur et celui des Affaires étrangères et de la Coopération disposent des moyens nécessaires pour produire une information pertinente sur les MIMO, cependant les statistiques produites à cet égard sont loin de correspondre à la capacité de ces deux ministères en matière d'identification des migrants de travail.

►► La plupart des données administratives disponibles dans différentes administrations nationales nécessiteraient d'être alignées sur les normes internationales, en particulier les recommandations de la 20^e CIST. Ces mêmes données administratives sont faiblement exploitées.

►► La majorité des enquêtes réalisées sur les MIMO (MEDHIMS pour n'en citer qu'une) sont ponctuelles et ne fournissent donc pas une vue pertinente sur l'évolution chronologique du phénomène des MIMO.

►► La culture du partage et de la diffusion des données sur les MIMO reste encore trop faible au sein des principales institutions productrices et entre ces dernières et les utilisateurs.

►► Il existe à la fois une faible coordination, collaboration et communication entre les producteurs/utilisateurs des données sur les MIMO au Maroc.

Cinq principales recommandations se dégagent de cette étude. Ces recommandations émanent de recherches, de discussions et d'analyses détaillées sur le présent rapport :

► Les institutions marocaines sont invitées à accorder une importance accrue à la dimension MIMO dans leurs productions statistiques.

► Il est essentiel que le Maroc produise des statistiques sur les MIMO qui soient plus étroitement et plus densément alignées sur les normes internationales afin d'avoir un système d'information intégré sur les migrations internationales de main-d'œuvre.

► L'accessibilité des données produites et leur diffusion sont à améliorer, en mettant en place des dispositifs adéquats selon les utilisateurs ou cibles des données pour garantir une meilleure exploitation et valorisation de ces données.

► La coordination, la collaboration et la communication entre les producteurs/utilisateurs des données des MIMO devraient être largement renforcées, tout comme l'harmonisation des approches en termes de concepts, définitions, classifications et périodes de référence.

► Le HCP et l'Observatoire national de la migration (ONM) (ministère de l'Intérieur), dans le cadre d'une collaboration qu'il faudrait définir, pourraient jouer un rôle central dans la coordination d'un embryon de système d'information intégré sur les MIMO, avec une base de données statistiques et administratives régulièrement alimentée et des publications synthétiques et d'analyse stratégique régulières servant un large public à la fois de décideurs, de spécialistes et d'autres parties prenantes moins spécialisées (médias, partenaires sociaux, monde associatif, etc.).

The background is composed of large, solid-colored geometric shapes. A large teal shape covers most of the left and bottom areas, while a smaller, lighter teal shape is in the top right corner. A bright orange shape occupies the bottom left corner, meeting the teal shapes at diagonal lines.

INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le projet AMEM (Appui à la migration équitable pour le Maghreb) de coopération internationale, financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement et mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail, vise principalement à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays cibles (Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie), à mieux gérer la migration de main-d'œuvre et à assurer un continuum de protection des droits des travailleurs migrants, qu'il s'agisse de leurs nationaux émigrés à l'étranger ou de migrants d'autres pays employés sur leurs territoires. En particulier, les trois objectifs suivants sont visés :

► **Objectif 1** : La gestion de la migration de main-d'œuvre est mieux informée grâce à l'élargissement de la base de connaissance.

► **Objectif 2** : Les connaissances et capacités des acteurs non gouvernementaux ainsi que le rôle d'interlocuteur avec les instances gouvernementales, en matière d'inclusion socio-économique des migrants et de défense et protection de leurs droits, sont renforcés.

► **Objectif 3** : La cohérence d'approche entre les services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale est renforcée, au profit de la facilitation de l'accès des travailleurs migrants à un travail décent et à une protection de leurs droits. En lien avec ces objectifs, le projet escompte trois résultats principaux :

- 1 une amélioration des systèmes d'information sur la migration de main-d'œuvre ;
- 2 une consolidation du dialogue social sur la migration de main-d'œuvre (stratégies internes au sein des partenaires) ;
- 3 une meilleure cohérence d'approche entre les services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale.

Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre du premier objectif, a pour but de réaliser un état des lieux qui permettra de diagnostiquer les systèmes d'information et de collecte de données statistiques et administratives relatives aux migrations internationales de main-d'œuvre (MIMO) depuis et vers le Maroc.

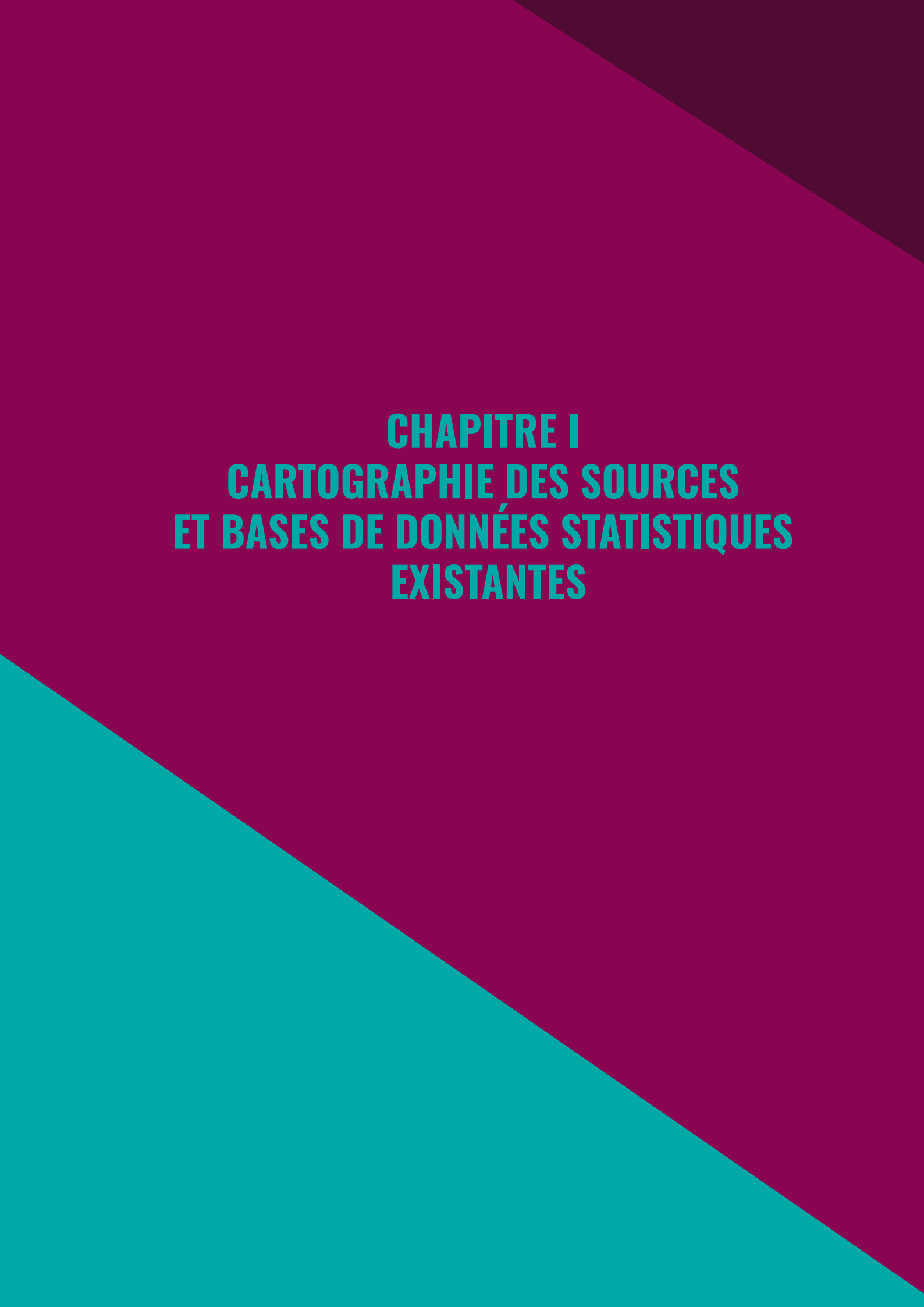
Les principaux points abordés dans ce rapport sont les suivants :

- une revue de la littérature et une cartographie des sources et bases de données statistiques existantes ;
- l'évaluation de la nature, des définitions, de la qualité et de la représentativité des données existantes ;
- une évaluation sommaire de la pratique des institutions qui assurent la production et la diffusion de données statistiques relatives aux migrants ou des institutions utilisatrices de ces données ;
- une identification des décalages entre les données, des faiblesses des bases de données et des contraintes institutionnelles pour la production d'une information fiable devant servir d'aide à la décision aux niveaux national et régional ;
- quelques propositions de recommandations/actions destinées à l'amélioration du système d'information sur la migration de main-d'œuvre.

Ce rapport a été produit sur la base de documents publiés et d'entretiens effectués auprès de différents organismes au cours de la période de juillet à septembre 2019 :

- ▶ Haut-Commissariat au plan – Direction de la statistique ;
- ▶ ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ;
- ▶ ministère délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration ;
- ▶ ministère de l'Intérieur ;
- ▶ ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle ;
- ▶ Observatoire national du marché du travail ;
- ▶ Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences ;
- ▶ Confédération générale des entreprises du Maroc ;
- ▶ agences de recrutement privées.

Il tient compte des observations qui ont été effectuées lors de la première réunion du Comité national tripartite de suivi (CNTS) du projet AMEM, tenue le 16 mai 2019, et de la réunion du 1er octobre 2019 (voir en annexe la liste des participants). Il est à noter également que le rapport est basé sur l'approche du BIT du système d'information sur la migration de main-d'œuvre. Pour le BIT, le système d'information sur la migration de main-d'œuvre se réfère à l'ensemble des dispositions, procédures et mécanismes institutionnels mis en place pour coordonner la collecte, le traitement, l'analyse, le stockage, la récupération et la diffusion de l'information sur la migration de main-d'œuvre. Autrement dit, il s'agit d'un réseau d'institutions et de personnes qui ont mutuellement reconnu les rôles, les accords et les fonctions relatifs à la production, au stockage, à la diffusion et à l'utilisation des informations sur la migration de main-d'œuvre afin de maximiser le potentiel de mise en œuvre de politiques pertinentes et la formulation de politiques et programmes.



CHAPITRE I

CARTOGRAPHIE DES SOURCES ET BASES DE DONNÉES STATISTIQUES EXISTANTES

Ce chapitre examine les organismes qui produisent des données relatives aux personnes selon leur citoyenneté, leurs caractéristiques démographiques et leur activité professionnelle, en prenant comme référence le questionnaire de la migration internationale de main-d'œuvre élaboré par le BIT. Ces statistiques sont établies en termes de flux lorsqu'elles concernent des mouvements de personnes transitant par des frontières et en termes de stocks lorsqu'elles concernent des personnes résidant à l'intérieur d'un territoire.

Nous distinguons les organismes qui produisent de l'information à partir de données censitaires et d'enquêtes auprès des ménages et ceux qui génèrent des informations statistiques comme sous-produits de leur activité administrative. Le principal organisme produisant des statistiques censitaires et d'enquêtes est le Haut-Commissariat au plan (HCP). Les principaux organismes détenant des données administratives relatives aux MIMO sont les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Coopération, de l'Emploi et de l'Education nationale. D'autres organismes produisent et/ou disposent également de données (en général administratives) relatives à l'activité économique des étrangers au Maroc et des Marocains à l'étranger : la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), les caisses de retraite, l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), et la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

A - Le Haut-Commissariat au plan

Le Haut-Commissariat au plan (HCP) est une structure ministérielle érigée en septembre 2003 en une administration de mission, sous l'autorité d'un haut-commissaire au plan nommé, avec rang de ministre, par le roi du Maroc.

Le HCP est une institution jouissant d'une indépendance institutionnelle et intellectuelle dans l'établissement de ses programmes et la conduite de ses travaux d'enquêtes et d'études. Principal producteur de l'information statistique économique, démographique et sociale et chargé de l'établissement des comptes de la nation, il élabore des études dans les domaines de la conjoncture, du cadrage macroéconomique et de la prospective. Le HCP se conforme dans ses statistiques et ses études aux normes internationales et est admis depuis 2005 à la Norme spéciale de la diffusion des données du FMI.

Le principal organe opérationnel dans le domaine des enquêtes du HCP est la Direction de la statistique. D'autres organes du HCP mènent des travaux d'enquêtes ponctuels, qui concernent des questions de population : le CERED (Centre d'études et de recherches démographiques), spécialisé en particulier dans les travaux de projections démographiques, et l'INSEA (Institut national de statistique et d'économie appliquée), établissement d'enseignement et de recherche.

La Direction de la statistique est chargée des missions suivantes¹:

- réaliser des enquêtes, des recensements et des études dans les domaines démographique, économique et social ;
- collecter, centraliser, traiter, analyser et organiser dans des banques de données des statistiques provenant des différentes sources et leur diffusion ;
- veiller sur le développement et la promotion du système statistique national ;
- veiller sur la normalisation des concepts, l'harmonisation et la bonne utilisation des méthodologies statistiques dans le système statistique national et la coordination des travaux statistiques réalisés par les différentes composantes du système ;

¹https://www.hcp.ma/Direction-de-la-statistique_a716.html

► réaliser des travaux et études statistiques, informatiques et cartographiques au compte des autres.

La direction se compose de neuf divisions :

- statistiques générales ;
- recensement économique et enquêtes auprès des établissements ;
- enquêtes auprès des ménages ;
- recensement de la population et de l'état civil ;
- informatique, indices statistiques ;
- cartographie et système d'information géographique ;
- enquêtes sur l'emploi ;
- gestion des moyens ;
- impression, diffusion et archivage.

Trois divisions sont concernées par les statistiques des migrants. La Division des statistiques générales collecte, traite et publie des informations provenant des diverses sources administratives. Elle est, potentiellement et dans les conditions actuelles, le point nodal de la mise en place d'un système de statistiques des migrants.

La Division du recensement de la population et de l'état civil tient à jour l'information fondamentale de source censitaire et de source administrative relative au mouvement des populations dans le temps et dans l'espace. Elle produit l'information relative à la citoyenneté des résidents.

La Division des enquêtes sur l'emploi est concernée par la production des informations relatives à l'emploi.

A1 - La Division des statistiques générales

Cette division est chargée de la collecte des statistiques économiques et sociales produites aussi bien par le Haut-Commissariat au plan que par les départements sectoriels, les organismes publics ou privés. Elle assure le traitement et l'analyse des statistiques administratives. Elle est responsable de l'élaboration et du suivi des publications générales de la direction. Elle assure la gestion de la banque de données statistiques et la gestion du contenu du site Web institutionnel. Elle est chargée de répondre aux demandes d'informations des utilisateurs en collaboration avec les autres divisions.

Cette division centralise l'information existante sur la population étrangère au Maroc et la population marocaine à l'étranger. Une partie de ces informations est publiée dans les publications courantes.

A2 - La Division du recensement de la population et de l'état civil

Cette division est chargée des tâches suivantes :

- préparation, réalisation et exploitation du recensement de la population et de l'habitat ;
- analyse et publication des résultats du recensement de la population et de l'habitat ;
- réalisation et exploitation des enquêtes démographiques ;
- exploitation, analyse et publication des statistiques de l'état civil.

Le dispositif de traitement des statistiques de l'état civil

L'état civil est un régime consistant à authentifier les faits civils fondamentaux relatifs aux personnes, tels que la naissance, le décès, le mariage et le divorce, et à consigner dans des registres les indications s'y rapportant selon leur nature, date et lieu de survenance². Ce régime s'applique aux personnes de nationalité marocaine ainsi qu'aux personnes de nationalité étrangère³.

²Article 1 de la loi n° 37-99, relative à l'état civil.

³Ibid., article 3.

Des bureaux d'état civil sont créés dans les communes, ainsi que dans les consulats et ambassades à l'attention des ressortissants marocains à l'étranger. La responsabilité d'officier d'état civil est dévolue aux présidents des conseils communaux et municipaux, ainsi qu'aux consuls et ambassadeurs.

Le contrôle de l'activité des bureaux d'état civil est assuré par les procureurs du roi près des tribunaux de première instance, ainsi que par l'autorité de tutelle des collectivités locales aux niveaux national et provincial. Les registres de l'état civil sont tenus en deux exemplaires dans les communes et en trois exemplaires à l'étranger.

La collecte des données de l'état civil (naissances et décès) est une opération réalisée par la Direction de la statistique en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et avec le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Elle consiste en un relevé mensuel et exhaustif des données sur les naissances et les décès inscrits sur les registres de l'état civil de toutes les communes du Maroc.

Les supports d'informations sont les bulletins des naissances et des décès remplis par les bureaux d'état civil lors de la déclaration de l'événement.

La Direction de la statistique publie des données annuelles relatives à la répartition des naissances et des décès croisant les variables suivantes : le sexe des personnes nées ou décédées, le milieu urbain ou rural, la région de résidence habituelle des parents et l'âge de la mère des enfants nés, ainsi que, pour les personnes décédées, la classe d'âge et le lieu de résidence habituelle.

Le Recensement général de la population et de l'habitat⁴

Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) est une opération menée tous les dix ans par la Direction de la statistique.

Elle a pour objectifs de déterminer la population légale du pays à l'échelon de toutes les unités administratives, de recueillir les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population et d'établir une base de sondage pour les enquêtes postcensitaires.

Le dernier recensement, mené en septembre 2014, est le sixième depuis l'indépendance du Maroc. Le questionnaire contient des sections relatives à la population : sexe, âge, nationalité, situation matrimoniale, langues écrites et parlées, niveau d'études, activité professionnelle, conditions de vie, de logement et état sanitaire, caractéristiques des constructions et des locaux à usage professionnel, infrastructures en milieu rural, etc.

La première étape de l'exploitation du RGPH de 2014 a permis de déterminer la population légale du pays, d'étudier sa répartition territoriale, aussi bien au niveau des deux milieux de résidence urbain et rural qu'à celui des régions, des provinces et des communes, et de déterminer l'effectif des étrangers. C'est ainsi que la population légale du Maroc a atteint, au 1^{er} septembre 2014, le chiffre de 33 848 242 dont 33 762 036 Marocains et 86 206 étrangers.

La population marocaine comprend 20 350 805 citoyens et 13 411 231 ruraux, soit un taux d'urbanisation de 60,2 pour cent. Sa répartition régionale est marquée par la concentration de près des trois cinquièmes de la population dans quatre régions : le Grand Casablanca-Settat avec 6,8 millions d'habitants (20,2 pour cent), Rabat-Salé-Kenitra et Marrakech-Safi avec 4,5 millions chacune (13,3 pour cent), et Fès-Meknès avec 4,2 millions (12,5 pour cent). Le reste est réparti selon des proportions qui varient de 0,4 pour cent (Eddakhla-Oued Eddahab) à 10,5 pour cent (Tanger-Tétouan).

Plus de la moitié des ressortissants étrangers se concentrent dans les régions du Grand Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kenitra (avec 36,2 et 23,4 pour cent respectivement).

⁴Voir fiche et questionnaire en annexe.

L'Enquête nationale démographique à passages répétés (END)⁵

Réalisée par la même division, l'END est une enquête qui est réalisée au cours de la période intercensitaire. Démarrée entre 1986 et 1988, elle vise à réactualiser les données du recensement et ses projections et à approfondir la connaissance du niveau et de la structure des phénomènes moteurs de l'accroissement de la population du Maroc, à savoir la natalité, la mortalité et la migration tant interne qu'externe. D'une périodicité irrégulière, l'END est réalisée en trois passages distants de six mois portant sur un échantillon très consistant de près de 90 000 ménages (à partir de 2009/10) auxquels sont administrés deux questionnaires : l'un dresse le portrait démographique et socio-économique de la population, l'autre rend compte des principaux événements survenus au sein de la population (naissances, décès, migrations).

A3 - La Division des enquêtes sur l'emploi

Cette division est chargée de la conception, de la collecte, de l'exploitation, de l'analyse et de la publication des résultats issus de l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE) réalisée auprès des ménages. Elle réalise également la conception et suivi de l'échantillon maître et l'élaboration des plans de sondage de ladite enquête.

L'Enquête nationale sur l'emploi (ENE)⁶

L'ENE est la principale source d'informations sur le marché du travail au Maroc. L'un des principaux objectifs qui lui sont assignés à partir de 1999 est de fournir des indicateurs

trimestriels sur le niveau et les caractéristiques de l'activité, de l'emploi et du chômage sur le plan national et par milieu de résidence.

Réalisée selon les canons de la statistique publique internationale et donc conforme aux normes internationales des statistiques du travail (BIT), l'ENE fait usage, à ce titre notamment, de nomenclatures d'emploi et de métiers, d'éducation et de formation, d'activités économiques, etc., inspirées des normes et recommandations émises par les partenaires clés du HCP à l'international⁷.

L'enquête, dont le plan d'échantillonnage s'inscrit dans le cadre de « l'échantillon maître » actualisé, suite à la réalisation du RGPH, a été sujette à un ensemble de rénovations après chaque recensement (1982, 1994, 2004 et 2014).

Il est à souligner que l'édition 2017 de cette enquête (dès le premier trimestre) introduit de nombreuses innovations. La première résulte du sensible renforcement de son échantillon, qui passe de 60 000 à 90 000 ménages en vue d'assurer une meilleure représentativité aux niveaux régional et provincial, ainsi que l'avait d'ailleurs prévu le plan de développement à moyen terme adopté par le HCP en 2010⁸. C'est évidemment une réponse aux enjeux de la régionalisation avancée et plus précisément aux demandes d'informations des autorités provinciales et régionales, qui ne cessent de s'accroître au fil de la décentralisation et de la déconcentration des responsabilités qui leur sont ainsi transférées.

⁵Voir fiche en annexe.

⁶ Voir fiche en annexe.

⁷Soit : 1) la nomenclature nationale des professions, qui s'inspire largement de la Classification internationale type des professions (CITP-88), dont le BIT est responsable et qui a été adoptée par la 14e CIST en 1987 et mise à jour en décembre 2007, <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/> ; 2) la nomenclature d'activités marocaines (NMA 2010), qui s'inspire de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) de la Division statistique des Nations Unies (UNSD), ainsi que de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:International_standard_industrial_classification_of_all_economic_activities_\(ISIC\)/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:International_standard_industrial_classification_of_all_economic_activities_(ISIC)/fr) ; 3) la nomenclature des diplômes, fondée en premier lieu sur le niveau de formation et en second sur le type de formation.

⁸HCP, Système d'information statistique au Maroc. Réalisations et plan d'action à moyen terme, Rabat, 2010. Pour les mêmes motivations, ce plan prévoyait à partir de 2012 d'étendre également les échantillons d'autres enquêtes auprès des ménages : sur le niveau de vie des ménages, sur la consommation et les dépenses des ménages et, enfin, sur l'informel.

Cependant, la dimension migration n'est que légèrement traitée dans l'ENE, comme on peut le constater sur le questionnaire relatif à l'enquête en annexe.

De façon précise, il est recommandé d'intégrer des questions complémentaires sur l'immigration et l'émigration tout en adoptant un plan approprié au phénomène de la migration.

Il est à noter que pour l'ENE, et contrairement au RGPH, seules les nationalités des ressortissants des pays suivants sont explicitées⁹: Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie, France et Espagne. Le reste des nationalités des ressortissants étrangers enquêtés dans le cadre de l'ENE est agrégée selon la nomenclature suivante :

- Autre nationalité arabe
- De nationalité d'Afrique subsaharienne
- De nationalité européenne
- De nationalité asiatique (hors pays arabes)
- De nationalité nord-américaine
- De nationalité sud-américaine

Innovation en matière de diffusion des données

Il est à noter les efforts notables du HCP en matière de diffusion des données. En effet, en 2019, le Haut-Commissariat au plan a ouvert davantage ses bases de données publiques. La nouvelle base de données mise en ligne sur son site Web¹⁰ regroupe une panoplie diversifiée de données traduites par environ 1 000 indicateurs statistiques désagrégés couvrant plusieurs thèmes et accumulées au fil du temps, remontant pour certaines à près de cinquante ans. Elles sont de caractère socio-économique, démographique et environnemental et proviennent de diverses sources d'information, en particulier les recensements et enquêtes réalisés. Cependant, la thématique de la migration, et plus particulièrement de la migration de main-d'œuvre, n'y figure pas.

⁹Voir le questionnaire de l'ENE en annexe.

¹⁰<http://bds.hcp.ma/sectors>

¹¹https://www.hcp.ma/Open-Data_a2401.html

Par ailleurs, il est important de souligner la mise en ligne des microdonnées du Recensement général de la population et de l'habitat de 2014 ainsi que celles de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM) de la même année¹¹. Ces microdonnées anonymisées sont extractibles, par ménage et par individu, sous format SAV pour l'ENCDM et sous les formats suivants pour le RGPH : STATA, SPSS et texte.

En ce qui concerne les microdonnées du RGPH, le fichier diffusé correspond à un échantillon systématique et implicitement stratifié des données exhaustives du recensement. Le tirage a concerné les ménages afin de permettre aux utilisateurs d'analyser les structures intra-ménages. Dix pour cent des ménages ont ainsi été tirés systématiquement de l'ensemble des ménages du Maroc et, bien entendu, toutes les personnes appartenant aux ménages sélectionnés ont été tirées. Ce faisant, à l'échelle nationale, le fichier fournit les données de 730 099 ménages et de 3 341 426 personnes.

Le niveau de détail du fichier assure un juste milieu entre le niveau de détail des variables géographiques et celui des variables caractéristiques. De ce fait, le fichier est exploitable à trois niveaux géographiques : le niveau national, le niveau régional, le niveau préfectoral/provincial.

Pour les microdonnées de l'ENCDM, le fichier diffusé correspond à l'ensemble de l'échantillon enquêté de l'ENCDM réalisée en 2013/14. Au niveau national, le fichier fournit les données de 15 970 ménages et de 75 691 personnes. Le niveau de détail du fichier assure un juste milieu entre le niveau de détail des variables géographiques et celui des variables caractéristiques. De ce fait, le fichier est exploitable à deux niveaux géographiques : le niveau national, le niveau régional.

B - Organismes administratifs produisant des données administratives

B1 - Le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC)

L'organe opérationnel sur le plan administratif dont l'activité génère des statistiques relatives à la base de données sur les migrants internationaux est la Division des affaires consulaires et sociales. Cette division est au centre du réseau des chancelleries et consulats. Par leur vocation, les consulats ont une activité consistant à tenir des registres d'état civil, à délivrer des passeports et cartes d'identité et divers autres documents administratifs.

La production de statistiques relatives aux membres des communautés marocaines résidant à l'étranger est un sous-produit de cette activité. Elle connaît un processus de perfectionnement continu, au fur et à mesure que les membres du réseau consulaire prennent conscience des enjeux liés à l'information statistique et y consacrent l'attention requise.

Le MAEC s'adresse au ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle pour obtenir les données relatives aux migrants, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur (DGSN). Ce sont des demandes ponctuelles. Il est demandé des chiffres globaux par sexe, secteur d'activité, etc. D'après les responsables, les données recherchées ne sont pas des données détaillées, à part pour certains cas spécifiques, ce sont plus des données génériques. Le ministère ne demande pas de données individuelles. Les informations collectées servent plutôt à donner des aperçus sommaires sur la présence des communautés étrangères sur le sol marocain sous forme de fiches que présentent les hauts responsables du ministère lors de visites officielles à l'étranger, réunions de haut niveau de séminaires, etc.

B2 - Le ministère délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration (MDCMREAM)

Le MDCMREAM détient les bases de données relatives aux migrants régularisés (tous ceux ayant déposé un dossier de régularisation) (85 pour cent des dossiers ont été acceptés). Le ministère de l'Intérieur a ouvert 72 bureaux (représentants de l'Intérieur et du Conseil national des droits de l'homme) à travers le royaume entre 2014 et 2017. Toutes les femmes ont été régularisées, tous les enfants accompagnés de leurs parents ont été régularisés. Ces statistiques ont été obtenues grâce à la collaboration avec le ministère de l'Intérieur (DGCL : Direction générale des collectivités locales).

D'après les représentants du MDCMREAM, bien que les migrants régularisés soient identifiés statistiquement, ces derniers affichent une grande mobilité géographique (difficulté de trouver des logements).

Le ministère a développé un système d'information digital (la page Facebook du ministère est classée deuxième pour l'administration publique selon le nombre de visiteurs : près de 140 000 followers¹²). Le but de la page : informer et rester en contact avec les MRE.

A partir d'avril 2017 a été lancé un nouveau concept, le « guichet unique ». Dans chaque ville abritant un consulat, le ministère organise un salon accompagné d'une douzaine d'administrations (douanes, impôts, transports, CNSS, emploi, intérieur, etc.). Cette opération a touché trois pays : Espagne (11 consulats), Italie (7) et Belgique (3). Le but étant que les MRE puissent venir s'informer et régler leurs problèmes administratifs.

Le ministère dispose d'un système de veille qui ressort toutes les nouvelles concernant les Marocains dans le monde. Une équipe du système de veille (prestataire de services) stocke les données.

¹² Terme propre aux réseaux sociaux : les personnes qui suivent la page.

Le Service des études au MDCMREAM est une entité de statistiques et de données qui détient une base de données (une solution informatique réalisée par le bureau d'études UNIFORCE). Cette solution permet la collecte de toutes les études, toutes les données statistiques et tous les documents permettant l'analyse de la migration d'une manière générale.

Le ministère s'achemine vers la création d'un observatoire, avec des ressources humaines qualifiées, capable de suivre les statistiques et l'évolution des MRE dans le monde. Le MDCMREAM compte sur une collaboration avec l'Observatoire de la migration de l'Union européenne ainsi que le nouvel Observatoire de la migration de l'Union africaine.

Par ailleurs, le ministère a lancé en 2013 une plateforme virtuelle dédiée aux compétences marocaines du monde baptisée MAGHRIBCOM. Cette plateforme se veut une passerelle interactive qui met en relation les acteurs institutionnels, économiques et sociaux du Maroc avec l'expertise, le savoir et le savoir-faire des citoyens marocains ayant choisi l'émigration comme projet de vie ou de carrière. MAGHRIBCOM sert de cadre formel de mise en circulation de l'information en termes d'opportunités d'affaires, de collaboration ponctuelle, d'investissements ou d'emploi. L'objectif étant de servir de tremplin pour établir des partenariats gagnant-gagnant entre les opérateurs économiques, les universités et les institutions de recherche au Maroc et les compétences marocaines résidant, de manière temporaire ou permanente, à l'étranger. Il s'agit notamment de rassembler sur la même plateforme les informations relatives aux plans et programmes nationaux en œuvre au Maroc, aux opportunités d'affaires et d'investissements, au programme de mobilisation de compétences mis en œuvre par le MDCMREAM en partenariat avec les différents acteurs nationaux, les pays d'accueil et les réseaux de compétences.

Cette plateforme permet également l'accès facile aux guides pratiques et aux annuaires thématiques ou géographiques élaborés par le ministère et ses partenaires.

Outre la grande étude « Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains », réalisée en partenariat avec l'OCDE en 2016¹³, le MDCMREAM a réalisé plusieurs autres études à l'instar de l'« Etude sur l'impact de la migration internationale sur le développement au Maroc », qui est détaillée un peu plus loin dans ce chapitre, l'étude « Placement à l'international des travailleurs marocains » et l'« Etude sur l'intégration professionnelle des immigrés régularisés au Maroc », qui ont été réalisées dans le cadre du projet Sharaka, l'« Etude sur la contribution des Marocains résidant à l'étranger au développement économique et social du Maroc », l'« Etude sur la sociologie et l'employabilité de la population des migrants sur l'axe Casablanca-Rabat » soutenue par la GIZ ou l'étude « Formation professionnelle et opportunités de moyens de subsistance pour les migrants régularisés » avec l'appui technique de l'OIM.

B3 - Le ministère de l'Intérieur et la Gendarmerie royale

B3.1 - Le ministère de l'Intérieur

Au sein du ministère de l'intérieur, la Police nationale gère l'attribution, pour les personnes de nationalité marocaine, des cartes d'identité nationale et, pour les personnes étrangères, des cartes d'immatriculation et des cartes de résidence. Les autorités locales, provinces et préfectures, délivrent les certificats de résidence et les passeports.

Dans les postes-frontières, les personnes entrant et sortant du territoire national remplissent des fiches comprenant un nombre minimum d'indications qui permettent de déterminer l'identité de la personne, son sexe, son âge, sa profession, le motif de son transit par la frontière, son lieu de résidence, son lieu de destination et la date de son transit par la frontière.

¹³Cette étude est présentée dans le paragraphe B10 : Autres sources de données statistiques - Enquêtes ponctuelles.

La Police nationale ne publie pas de statistiques relatives aux titulaires de cartes d'immatriculation et/ou de cartes de résidence.

Les arrestations de migrants clandestins font aujourd'hui l'objet d'un traitement statistique systématique. Ces statistiques sont établies sur la base des PV établis par la Police nationale et par les autorités locales.

Le ministère de l'Intérieur a mis en place un observatoire centralisant les données statistiques relatives aux mouvements des personnes et aux migrations.

B3.2 - La Gendarmerie royale

La Gendarmerie royale est impliquée dans la production de statistiques depuis l'émergence du phénomène des migrations clandestines. Ce phénomène a pris une grande ampleur. Les migrants clandestins entrent sur le territoire national soit de façon légale, en général par bateau ou par avion, soit de façon illégale, le plus souvent par voie de terre en provenance de la frontière algérienne. La Gendarmerie royale est amenée à intercepter les migrants circulant de façon irrégulière en milieu rural.

L'activité de la Gendarmerie royale en matière de régulation des flux de migrants clandestins se limite à les appréhender et à les déferer au système judiciaire en application de la loi n° 02-03.

Les informations statistiques générées par cette activité sont dégagées des procès verbaux établis lors de l'arrestation des clandestins.

Police des frontières

Considéré comme outil de base pour la détermination des individus qui entrent sur le territoire marocain et qui en sortent, l'enregistrement des données individuelles sur les fiches d'embarquement/débarquement permettait de renseigner les informations suivantes sur toutes les personnes, aussi bien marocaines qu'étrangères, franchissant les postes-frontières terrestres, aériens et portuaires du Maroc :

- Nom et prénom
- Nom de jeune fille
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Pays de résidence habituelle
- Profession
- Numéro de passeport/date de délivrance
- Destination/provenance
- Adresse au Maroc
- Motif principal du voyage (tourisme, affaires/conférences, études, travail)

ROYAUME DU MAROC SURETÉ NATIONALE		المملكة المغربية الأمن الوطني	
FICHE D'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT			
Date :		N° Vol :	
Nom :	الاسم العائلي		
Last name :			
Prénom :	الاسم الشخصي		
First name :			
Nom de jeune fille :	الاسم ما قبل الزواج		
Maiden name :			
Date et lieu de naissance :	تاريخ ومكان الميلاد		
Date and place of birth :			
Nationalité :	الجنسية		
Nationality :			
Pays de résidence habituelle :	بلد السكن الاعتيادي		
Country of usual residence :			
Profession :	المهنة		
Occupation :			
N° Passeport/Date de délivrance :	رقم الجواز و تاريخ الإصدار		
Passport #/Date of delivery :			
Destination/provenance :	البلد المتوجه إليه أو القادم منه		
Going to/Coming from :			
Adresse au Maroc :	العنوان بالمغرب		
Address in Morocco :			
Motif principal du voyage :	الغرض الأساسي للتسفر		
Main reason for visit :			
Tourisme /Tourism :	☐ سياحة	Affaires /Conférences :	☐ أعمال مؤتمرات
Études /Studies :	☐ دراسة	Travail /Work :	☐ عمل

Depuis le 16 septembre 2019, remplir cette fiche n'est plus en vigueur, puisque le nouveau système informatisé de gestion des postes-frontières permet la lecture numérique des passeports (comme la détection des documents falsifiés) et pourra intégrer directement les informations personnelles dans les bases de données du ministère de l'Intérieur.

B4 - Le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle (MTIP)

Au MTIP, la Direction de l'emploi dispose d'une division en charge des migrations (Division de l'emploi des migrants et du maintien dans le travail). Cette division assume trois missions principales : la régulation des émigrations, l'attribution des autorisations aux étrangers désirant exercer une activité professionnelle sur le territoire national et l'autorisation du maintien en service des citoyens et des étrangers ayant atteint l'âge de la retraite.

La Division de l'emploi des migrants et du maintien dans le travail est composée de deux services¹⁴:

- le Service de la gestion des flux migratoires légaux aux fins de travail ;**

- le Service de maintien en service**, chargé du traitement des demandes de maintien en service formulées par les employeurs en faveur de leurs salariés atteints par la limite d'âge (possibilité d'obtenir une autorisation du ministère pour continuer à exercer au-delà de l'âge de la retraite¹⁵).

Concernant le volet de l'émigration, le Service de la gestion des flux migratoires est chargé de viser les contrats de travail présentés par les salariés de nationalité marocaine appelés à occuper un emploi à l'étranger. Les informations recueillies lors de cette procédure sont :

- le nom ou la raison sociale de l'entreprise de recrutement ainsi que son adresse, le nom et le prénom et la qualité de la personne signataire du contrat pour l'entreprise ou l'employeur ;
- les informations relatives à la durée du contrat, à la fonction qui sera occupée par le salarié, au salaire qui sera perçu par ce dernier, au lieu de son travail et aux autres avantages sociaux ;

- le sexe du candidat ;

- le statut matrimonial du candidat.

Pour les ressortissants étrangers, le service est chargé de viser les contrats de travail à l'immigration. Ce contrat concerne les salariés de nationalité étrangère candidats pour occuper un emploi au Maroc. Une autorisation de travail est délivrée aux employeurs souhaitant recruter un salarié étranger puisque, conformément aux dispositions de l'article 516 de la loi n° 65-99 relative au Code du travail, tout employeur désireux de recruter un salarié étranger doit obtenir une autorisation de l'autorité gouvernementale chargée du Travail. Cette autorisation est accordée sous forme de visa apposé sur le contrat de travail.

Les sociétés qui désirent employer des salariés étrangers sont tenues, depuis le 1^{er} juin 2017, de présenter leurs demandes de visas de contrat de travail à travers le site Web TAECHIR¹⁶.

¹⁴http://www.emploi.gov.ma/attachments/article/63/BO_6322_Fr%20organigramme.pdf

¹⁵60 ans pour le privé et 63 ans pour le public.

¹⁶<https://taechir.travail.gov.ma/>

La plateforme d'enregistrement des données TAECHIR

TAECHIR est un système informatique dédié à la gestion des contrats de travail des étrangers réguliers. L'accès à cette plateforme se fait sur Internet. Seuls les employeurs désirant recruter un travailleur migrant ont la possibilité d'y accéder, en créant un compte et en renseignant les données requises en ligne. A l'issue du renseignement des données concernant l'employeur et l'employé, un contrat de travail est généré par le système¹⁷. Les données renseignées sont automatiquement stockées dans une base de données du Service de la gestion des flux migratoires légaux aux fins de travail. Cette base de données est régénérée et développée pour chaque demande de visa, ce qui permet une mise à jour continue.

Les demandes de visas sont catégorisées comme suit :

Normale (attestation ANAPEC)	Mission de courte durée
Conjoint(e) de Marocain(e)	Opération de régularisation exceptionnelle
Natif du Maroc	Jeune professionnel
Regroupement familial	Casablanca Finance City
Associé	Convention d'établissement
Gérant	Sportif étranger
Fondé de pouvoir	Apatride
Détachement	
Réfugié	

Les données enregistrées sur TAECHIR concernant l'employé sont¹⁸:

- Prénom et Nom
- Nom de jeune fille
- Sexe
- Date de naissance
- Numéro de CNSS
- Nationalité
- Lieu de naissance
- Pays de naissance
- Situation familiale
- Nombre d'enfants
- Numéro de passeport
- Date de délivrance
- Lieu de délivrance
- Date d'expiration
- Date d'arrivée au Maroc
- Adresse à l'étranger
- Titre de séjour
- Adresse au Maroc (obligatoire si le salarié est déjà arrivé au Maroc)
- Ville au Maroc (obligatoire si le salarié est déjà arrivé au Maroc)
- Diplôme (intitulé du diplôme, type

du diplôme, spécialité, option, date d'obtention, lieu d'obtention)
- Profession habituelle (raison sociale, poste occupé, date de début, date de fin)

Les données enregistrées sur TAECHIR concernant l'employeur sont¹⁹:

- Prénom et Nom
- Forme juridique de l'organisme employeur
- Régime de sécurité sociale
- Numéro d'affiliation au régime de sécurité sociale
- Numéro du Registre de commerce (RC)
- Numéro de l'Identifiant commun de l'entreprise (ICE)
- Activité exercée (Nomenclature marocaine des activités)
- Adresse
- Code postal
- Province ou préfecture
- Cercle
- Commune ou arrondissement

¹⁷Voir exemple de contrat en annexe 8.

¹⁸Voir captures d'écran des données renseignées sur la plateforme en annexe 7.

¹⁹Voir captures d'écran des données renseignées sur la plateforme en annexe 7.

- Téléphone
- Fax
- E-mail
- Compagnie d'assurance (accidents de travail)

Les données enregistrées sur TAECHIR concernant le contrat sont²⁰:

- Fonction à occuper par l'employé
- Poste
- Adresse du lieu d'emploi
- Code postal
- Province ou préfecture
- Cercle
- Commune ou arrondissement
- Durée du contrat (en mois/jours) (vide si CDI)
- Salaire (net par mois/quinzaine/semaine/jour)
- Clauses particulières

Ces données sont entièrement stockées dans une base de données. L'extraction de données pour exploitation se fait de manière ponctuelle, à la demande (interne en particulier).

Les données collectées par le Service de la gestion des flux migratoires légaux aux fins de travail sont publiées, de manière agrégée, dans le rapport « Le marché du travail » réalisé par l'Observatoire national du marché du travail, ou bien à la demande (en interne, Fondation Hassan II, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, chercheurs, lors de séminaires, etc.), et sont partagées avec les directions provinciales et régionales du MTIP à des fins de contrôle et d'inspection.

B5 - L'Observatoire national du marché du travail (OMT)

L'un des principaux objectifs liés à la création de l'OMT en 2015 a été de doter le Maroc d'un instrument de pilotage des politiques de développement des ressources humaines.

La Direction de l'OMT comprend deux divisions, à savoir :

- La Division du système d'information et d'analyses, qui regroupe :

- ▶ le Service du système d'information du marché du travail ;
- ▶ le Service des analyses et des études thématiques.

- La Division de suivi et d'évaluation des programmes d'emploi, qui regroupe :

- ▶ le Service du suivi des parcours d'insertion professionnelle ;
- ▶ le Service de l'évaluation de l'impact.

La Division du système d'information et d'analyses a pour missions de collecter, de traiter et d'exploiter les données caractérisant les mécanismes de fonctionnement du marché du travail sur les plans national, régional et sectoriel, d'exploiter les enquêtes complémentaires en relation avec les différents domaines du marché du travail, de diffuser l'information sur le marché du travail, de réaliser des études permettant de renforcer les capacités d'analyse du marché du travail et le suivi de l'interaction des déterminants du marché du travail (en l'occurrence, la productivité, le coût du travail, la flexibilité, les relations professionnelles et les piliers du travail décent) et de suivre les besoins du tissu économique en compétences à court et moyen termes.

La Division de suivi et d'évaluation des programmes d'emploi a pour rôle d'effectuer la mission de suivi et d'analyse des données quantitatives et qualitatives sur les caractéristiques des trajectoires d'insertion professionnelle dans le marché du travail, ainsi que le suivi de l'impact des programmes actifs de promotion de l'emploi, et d'en évaluer l'efficacité.

²⁰Voir captures d'écran des données renseignées sur la plateforme en annexe 7.

L'OMT a initié le lancement de la publication du rapport « Le marché du travail en 2017²¹ », qui se veut annuel et qui permet de dresser un portrait sommaire de l'ensemble des données du marché du travail et d'apprécier les évolutions enregistrées à travers des indicateurs et indices choisis à cet effet. Ce rapport s'inscrit dans la continuité des anciens rapports annuels publiés par le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle ayant pour intitulé « Bilan social ». Ce recueil statistique et analytique s'articule autour des grandes missions du ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle, qui sont la promotion de l'emploi productif, la protection sociale des travailleurs, la promotion du travail décent et de relations professionnelles équitables et pérennes, l'observation du marché du travail et la production d'informations pour un meilleur éclairage de la décision publique.

Ce rapport, dont les données sont issues principalement du MTIP et de l'ANAPEC, mais également du HCP, de la CNSS, du MEN-FPESRS²², du DFP²³ en particulier, dresse la situation de l'offre et de la demande de travail sur une base de statistiques, d'illustrations et d'indicateurs accompagnés de brefs commentaires. « Le marché du travail en 2017 » se décline selon les volets suivants :

- 1 CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIODÉMOGRAPHIQUE
- 2 OFFRE DE TRAVAIL
- 3 DEMANDE DE TRAVAIL
- 4 PRODUCTIVITÉ ET SALAIRES
- 5 EMPLOYABILITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

6 PROTECTION SOCIALE

7 RELATIONS PROFESSIONNELLES ET CLIMAT SOCIAL

8 BILAN LÉGISLATIF ET CONVENTIONS INTERNATIONALES

La dimension migration est légèrement évoquée dans le rapport. Dans le volet « Demande de travail » figure une rubrique²⁴ intitulée « Migration de main-d'œuvre » qui présente des chiffres agrégés et indicateurs provenant respectivement de l'ANAPEC et du MTIP (Service de la gestion des flux migratoires légaux aux fins de travail), relatifs aux bénéficiaires du placement à l'international par l'ANAPEC (par pays d'accueil, genre ou secteur d'activité), aux travailleurs marocains émigrés à l'étranger (par type de contrat, évolution des effectifs et pays d'accueil) et aux contrats visés en faveur des salariés étrangers au Maroc (selon le secteur d'activité et selon la nationalité).

Pour le moment, l'OMT ne produit pas d'information concernant la migration (hormis les indicateurs descriptifs et synthétiques relatifs au phénomène de la migration publiés sur le rapport « Le marché du travail en 2017 »).

D'après les responsables de l'observatoire, bien que la thématique de la migration ne fasse pas partie de ses priorités actuelles, il existe cependant une réelle volonté de participer au développement du système d'information autour de la migration au Maroc. La direction de l'observatoire affiche sa disposition à collaborer avec l'Observatoire de la migration à cet égard, en exprimant son intérêt pour les volets main-d'œuvre, travail et emploi. D'un autre côté, l'OMT, en concert avec la Millenium Challenge Agency²⁵, est en train de poser les jalons d'un système intégré d'observation du marché du travail, et ce dans le cadre du projet « Education et for-

²¹<http://www.emploi.gov.ma/images/Rapport%20MT2017%20fr%20-%20DONMT1.pdf>

²²Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

²³Département de la formation professionnelle.

²⁴Pages 54 à 56.

²⁵<https://www.mcamorocco.ma/fr>

mation pour l'employabilité²⁶ », mis en place par la Millennium Challenge Corporation II²⁷ et le gouvernement du Royaume du Maroc. L'observatoire envisagerait d'intégrer la dimension migration dans ce système d'information, mais également dans les prochaines enquêtes prévues, cependant cela se ferait à une échelle réduite : selon les responsables interviewés, la migration demeure encore un phénomène rare au Maroc²⁸. Cette taille réduite du nombre de migrants au Maroc constituerait l'une des grandes entraves à l'intégration de la dimension migration au niveau des échantillons d'enquêtes sur le marché du travail, puisque se poseraient des interrogations liées à la significativité et à la fiabilité des résultats obtenus.

Pour pallier cette difficulté, la direction de l'observatoire propose de mener des enquêtes dédiées spécialement à la migration de main-d'œuvre, de manière pérenne.

B6 - L'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC)

En plus de ses fonctions directes relatives à l'appariement des demandeurs d'emploi avec les offres existantes, l'ANAPEC a une vocation de production de l'information économique et statistique sur le marché du travail. Elle est chargée de fournir au ministère du Travail de façon périodique des statistiques et des informations sur le fonctionnement du marché de l'emploi et des compétences. Ces informations sont collectées lors de la visite des demandeurs d'emploi. Des opérations de démarchage des entreprises sont effectuées pour collecter les données relatives aux besoins en compétences des entreprises. Le texte de loi fondateur de l'ANAPEC stipule que les entreprises sont tenues de fournir toutes les informations nécessaires à l'agence pour l'accomplissement de ses missions.

En pratique, l'ANAPEC effectue le suivi des opérations d'émigration de groupe. Formellement en charge de la régulation de l'émigration des individus, l'ANAPEC a pour mandat de recevoir et de traiter les demandes d'autorisation de travail de candidats étrangers à l'emploi sur le marché du travail marocain. Avant de délivrer ces autorisations, elle vérifie l'inexistence de profils de compétences analogues présentés par les demandeurs d'emploi nationaux.

En effet, un employeur basé au Maroc et qui veut recruter un étranger se trouvant en dehors du territoire marocain (ou au Maroc pour les ressortissants de certains pays qui peuvent y séjourner pour une durée maximale de trois mois) doit solliciter auprès de l'ANAPEC une attestation d'activité visant à apporter la preuve que le candidat à l'embauche justifie des compétences demandées et difficilement couvertes par le marché du travail marocain.

L'ANAPEC dispose d'informations sur les contrats de travail de Marocains à l'étranger et d'étrangers au Maroc, et comptabilise annuellement le traitement des offres d'emploi et les personnes qui sont parties dans le cadre de ce traitement. L'agence dispose d'un portail dédié à la diffusion des offres d'emploi et à la réception des candidatures des agences locales. Un système de gestion de l'information globale gère tous les processus de l'ANAPEC en matière d'intermédiation. Le volet international a des spécificités, il est relié au système d'information central mais a besoin d'être amélioré.

A travers la Division du placement à l'international, l'agence regroupe le placement à l'international mais gère également l'opposabilité par rapport au marché de l'emploi national (un des documents demandés par le MTIP pour les salariés désirant occuper

²⁶<https://www.mcamorocco.ma/fr/education-et-formation-pour-employabilite>

²⁷<https://www.mcamorocco.ma/fr/programme>

²⁸ 86 206 étrangers ont été recensés au Maroc lors du dernier RGPH de 2014, sur une population totale de 33 848 242.

un poste au Maroc, fournir dans certains cas une attestation d'activité de l'ANAPEC : les candidats étrangers doivent disposer de profils différents ou supérieurs à ceux de leurs homologues marocains). La procédure de recrutement du salarié étranger se fait au niveau du MTIP à travers le portail TAECHIR (décrit dans le paragraphe relatif au MTIP du rapport) pour retirer le contrat de travail étranger (CTE), mais passe par l'ANAPEC (plus précisément la DPI) pour l'obtention de l'attestation d'activité auprès de l'ANAPEC.

Les catégories suivantes sont dispensées de l'attestation d'activité de l'ANAPEC :

- Conjoint(e) de Marocain(e)
- Natif du Maroc
- Regroupement familial
- Associé
- Gérant
- Fondé de pouvoir
- Détachement
- Mission de courte durée
- Opération de régularisation exceptionnelle
- Jeune professionnel
- Casablanca Finance City
- Convention d'établissement
- Sportif étranger
- Apatride
- Réfugié
- Les ressortissants des pays avec lesquels le Maroc a signé une convention d'établissement (Algérie, Tunisie et Sénégal)

Les ressortissants étrangers ayant été régularisés sont également dispensés de cette attestation.

L'ANAPEC gère les statistiques de tous les salariés qui ont bénéficié d'une attestation d'activité en étroite coordination avec le MTIP à cet égard.

La Division du placement à l'international (DPI) communique ses statistiques à l'occasion des conseils d'administration (rapports d'activité, bilans, contrats programmes) et également à la demande (du MTIP en particulier, ainsi que des partenaires de l'ANAPEC pour les programmes d'insertion des migrants, par exemple ENABEL, partenaire de l'agence sur le projet AMUDDU²⁹). Hormis le MTIP, pour lequel l'agence fournit la totalité de ses données détaillées, la majorité des données communiquées provenant de la DPI sont diffusées sous forme agrégée et consolidée.

Les données fournies par les déclarants restent confidentielles et sont utilisées uniquement à des fins statistiques. L'agence communique des chiffres (agrégés) et non pas les données individuelles, en respect des directives liées à la protection des données des personnes.

Par ailleurs, et conformément aux recommandations de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA), l'ANAPEC produit les indicateurs suivants :

- ① nombre de personnes migrantes informées sur l'offre de services ;
- ② nombre de personnes migrantes inscrites à l'ANAPEC ;
- ③ nombre de personnes migrantes qui ont suivi un programme d'accompagnement à la recherche d'emploi – entretien de positionnement ;
- ④ nombre de personnes migrantes qui ont suivi un programme d'accompagnement à la recherche d'emploi – ateliers de recherche d'emploi ;

²⁹<https://open.enabel.be/fr/MAR/2221/p/amuddu-appui--la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-d-immigration-et-d-asile.html>

- 5 nombre de personnes migrantes qui ont suivi un programme d'accompagnement à la création d'initiatives d'autoemploi ;
- 6 nombre de personnes migrantes qui ont suivi un programme d'accompagnement à la création d'initiatives d'autoemploi et qui ont créé une activité génératrice de revenus (AGR) ;
- 7 nombre d'AGR créées par des personnes migrantes avec l'appui de l'ANAPEC ;
- 8 nombre d'AGR créées par des personnes migrantes avec l'appui de l'ANAPEC et qui sont toujours opérationnelles (après une année) ;
- 9 nombre d'attestations de profils rares délivrées aux personnes migrantes ;
- 10 nombre de migrants insérés dans un emploi salarié.

Les données collectées auprès des salariés (marocains et étrangers) concernent les aspects suivants :

- Nom et Prénom
- Sexe
- Age
- Ville
- Nationalité
- Pays d'origine (pour les ressortissants étrangers inscrits à l'ANAPEC)
- Diplôme
- Poste occupé et entreprise
- Salaire
- Date de départ
- Pays de destination (pour les Marocains partants à l'étranger)
- Profession
- Secteur d'activité
- Type de contrat
- Durée du contrat

L'agence ne réalise pas d'études et d'analyses approfondies nécessitant la collecte de plus d'informations concernant les candidats. Elle produit annuellement des données et indicateurs statistiques pour évaluer l'activité de la division.

Concernant les ressortissants étrangers inscrits, les chiffres produits par l'agence pour le premier semestre de 2019 se présentent comme suit :

Tableau 1 : Prestation aux migrants réguliers (réalisations à fin juin 2019) - ANAPEC

Effectif cumulé des migrants inscrits à l'ANAPEC	2 226
Effectif des nouveaux migrants inscrits à l'ANAPEC (2019)	323
Effectif des migrants bénéficiaires d'entretiens de positionnement	100
Effectifs des migrants bénéficiaires d'ateliers de recherche d'emploi	97
Effectif des migrants insérés	5

Source : ANAPEC, Division services aux chercheurs d'emploi.

Plus de la moitié des nouveaux inscrits sont issus des régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kenitra (28 et 29 pour cent respectivement), les deux tiers étant de sexe masculin ; 68 pour cent des bénéficiaires d'entretiens de positionnement proviennent de la région de Casablanca-Settat et 44 pour cent de la région de Rabat-Salé-Kenitra. Cette même région affiche le taux de migrants bénéficiaires d'ateliers de recherche d'emploi le plus élevé, soit 41 pour cent. Cependant, le taux d'insertion demeure très faible et ne dépasse guère les 2 pour cent des demandeurs migrants.

Collecte, traitement et analyse des données

L'ANAPEC dispose de deux portails Web³⁰ comme interfaces front office pour l'inscription sur Internet des candidats, qui remplissent un formulaire contenant un ensemble de champs (variables décrites plus haut). Les portails back office servent à la saisie des données des candidats par les conseillers des différentes agences de l'ANAPEC au Maroc. Les données sont sauvegardées sur une base de données SGBD (système Oracle). Les traitements sur les données sont réalisés directement via des requêtes pré-configurées ou personnalisées et qui s'exécutent automatiquement. Les informations souhaitées sont restituées sous format Excel et sont transmises aux divisions ou agences émettrices du besoin.

³⁰www.anapec.org et www.skills.ma

³¹Voir en annexe 9 la liste des variables de la base de données CNSS.

B7 - La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)³¹

La CNSS détient des informations sur les salariés étrangers présents sur le territoire national et employés par le secteur privé par des employeurs cotisants. Ces informations ne font pas l'objet de traitement statistique.

Cependant, la diffusion et l'accès à ces fichiers demeurent conditionnés et très restreints.

B8 - Les consulats et chancelleries étrangères

La procédure d'immatriculation amène les consulats étrangers à collecter des informations de base qui, une fois traitées et livrées à un système statistique sur les migrants, permettraient d'établir des statistiques décrivant les caractéristiques des membres de leur communauté nationale résidant au Maroc.

B9 - Observatoire des branches – Confédération générale des entreprises du Maroc

C'est en 2019 que l'Observatoire des branches a lancé ses études, et ce sur 70 branches professionnelles réparties sur sept secteurs (BTP, agro-industrie, transport & logistique, textile & cuir, tourisme & hôtellerie, industries métalliques & métallurgiques, électricité & électronique). La production de l'information reposera sur deux mécanismes : la veille stratégique et l'ingénierie de formation.

- Premier mécanisme au profit des branches professionnelles portant sur la veille stratégique : selon une démarche nationale par branche, le secteur est finement segmenté.

- Second mécanisme portant sur l'ingénierie de formation : il permet d'obtenir un portrait des métiers, selon une approche anticipative qui prend en compte les changements liés à l'impact de la digitalisation, l'impact de la pénétration des technologies, l'impact de la globalisation, l'impact environnemental, le verdissement des métiers, etc.

B10 - Autres sources de données statistiques - Enquêtes ponctuelles

Enquête nationale sur la migration internationale MEDHIMS 2013 et 2019

L'enquête MEDHIMS, que le HCP a menée auprès des ménages marocains sur les migrations internationales pour la deuxième fois, a comme particularité d'être harmonisée dans plusieurs pays du sud de la Méditerranée afin de fournir des données comparables et de réaliser des économies d'échelle. L'enquête MEDHIMS tient compte des recensements de population, des enquêtes auprès des ménages ainsi que des sources de données administratives, et se distingue par une amélioration majeure qui consiste dans le développement d'une plateforme de collecte assistée par informatique (CAPI) pour rassembler les données tout en améliorant la précision et la rapidité.

La première édition de MEDHIMS au Maroc remonte à 2013. Cette enquête avait touché 900 ménages de la région de Tadla-Azilal, soit 500 migrants, 300 migrants de retour et 100 migrants forcés.

Enquête MIREM sur les migrants de retour (HCP)

Il s'agit d'une enquête réalisée en 2003/04 à travers des interviews directes auprès de 1 475 ménages comportant au moins un migrant de retour, soit un échantillon obtenu en exploitant la question relative à la dernière résidence que comportait le questionnaire du Recensement général de la population

et de l'habitat (RGPH) de 1994. Le champ d'intérêt de l'enquête est constitué de deux régions : Grand Casablanca et Souss-Massa-Drâa. La méthode d'échantillonnage adoptée s'articule autour de trois niveaux de sélection (commune, ménage comportant au moins un migrant de retour, migrant).

Enquête sur l'insertion socio-économique des Marocains résidant à l'étranger dans les pays d'accueil (HCP)

Cette enquête vise particulièrement à cerner les caractéristiques démographiques des ménages et familles des MRE, à appréhender le degré d'insertion des migrants et de leurs enfants en matière de scolarisation et de formation professionnelle, et à identifier les liens économiques et sociaux avec le pays d'accueil. L'enquête a été réalisée une seule fois, en 2005, et a touché 2 832 ménages marocains résidant en Europe ; il s'agit d'un échantillon représentatif de ménages marocains installés en Europe. En l'absence d'une base de sondage fiable, la méthode d'échantillonnage adoptée s'est basée sur le principe des quotas déterminés par le croisement des deux variables : pays d'accueil et région d'origine du migrant.

Enquête sur l'immigration subsaharienne au Maroc (Université Internationale de Rabat, 2016)

Cette enquête a été conduite d'un point de vue à la fois qualitatif et quantitatif, l'objectif étant de dessiner les caractéristiques des migrants au-delà des cas particuliers, de présenter des tendances de l'immigration subsaharienne au cours des dernières années au Maroc. L'enquête quantitative, qui a été conduite durant l'automne 2015 et le début de l'hiver 2016, s'est déroulée dans cinq villes : Casablanca, Mohammédia, Rabat, Salé et Tanger. Elle a porté sur 1 453 personnes. L'enquête qualitative a été conduite par Saadia Radi, principalement à Casablanca, à Rabat et à Tanger, et a porté sur 25 personnes. Sont traités, entre autres, les aspects suivants : l'intégration, l'emploi, l'épargne, le transfert, l'investissement, etc.

**Enquête sur la migration et le marché du travail
(Conseil économique, social et environnemental 2018)**

L'objectif principal de l'enquête sur l'impact de la migration internationale sur le développement consiste à identifier et à mesurer les effets des Marocains résidant à l'étranger, des migrants de retour et des immigrants sur l'économie et le développement socio-économique du Maroc. L'enquête couvre l'ensemble du territoire national. Elle est réalisée auprès d'un échantillon représentatif des ménages ordinaires du pays (y compris ceux composés d'individus étrangers), dans les diverses régions du territoire national, dans les deux milieux de résidence (urbain et rural). La taille de l'échantillon a été de l'ordre de 1 200 ménages représentatifs des différentes régions et couches sociales du pays.

Enquête sur l'impact de la migration internationale sur le développement au Maroc (ministère délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, 2013)

L'objectif de cette étude est de faire le point sur l'état de la migration au Maroc, ses réalisations, ses limites et ses impacts, principalement sur le marché du travail, et de proposer de nouvelles pistes pour une intégration durable des migrants. La méthodologie de l'étude est basée sur une approche interactive entre diagnostic, analyse et recommandations stratégiques et opérationnelles. La réalisation des recommandations s'est appuyée sur un benchmark international pour identifier les meilleures pratiques en termes d'insertion des migrants. Il convient de souligner que ce rapport traite de la problématique de la migration au Maroc en donnant un aperçu sur la corrélation entre la migration et le marché du travail.

Etude sur l'insertion professionnelle des migrants régularisés par l'autoemploi au Maroc (projet Sharaka/ANAPEC, 2017)

L'enjeu de l'étude est de comprendre les dynamiques d'insertion professionnelle des migrants et d'identifier les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre d'un projet de création d'entreprise. L'enquête liée à l'étude s'est faite à travers des entretiens en face à face ou via l'administration des questionnaires en ligne. L'étude décrit quatre grandes typologies de migrants en matière d'autoemploi, dont les besoins d'accompagnement sont différents : l'entrepreneuriat de croissance, l'entrepreneuriat social et solidaire, les autoentrepreneurs et les vulnérables.

OCDE : Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains, 2016³²

Cette étude a été commandée par le MDC-MREAM ainsi qu'Expertise France dans le cadre du projet Sharaka, financé par la Commission européenne et cofinancé par la France et les Pays-Bas. Elle est basée sur le recensement de l'OCDE de 2010/11.

L'analyse approfondie de la diaspora marocaine présentée dans cette publication permet de déterminer le potentiel économique des émigrés (de 15 ans et plus). Combien y a-t-il d'émigrés et où se trouvent-ils ? Sont-ils en âge de travailler et quel est leur niveau d'éducation ? Quelles sont les évolutions récentes de leur nombre et leur profil socio-économique ? Dans quelle mesure participent-ils au marché du travail du pays d'accueil et quelles professions occupent-ils ? Quelle est leur motivation pour émigrer et quels sont ceux qui reviennent ? Comment contribuent-ils au développement économique du Maroc ? Telles sont les questions auxquelles cette étude essaie de répondre dans ce rapport.

³²<https://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr>

Cet exercice s'est appuyé sur la base de données de l'OCDE sur les immigrés des pays de l'OCDE (DIOC), qui regroupe les données des recensements et les données d'enquêtes et qui permet d'identifier, à travers le temps, les individus selon leur pays de naissance, leur niveau d'éducation et leur situation sur le marché du travail. Les statistiques administratives des pays d'accueil et les données consulaires ont complété la base de données de l'OCDE pour réaliser l'étude.

Une deuxième édition est prévue pour l'été 2020 (basée en particulier sur le recensement de 2016/17).

Enquête sur migration et compétences (en cours de réalisation par l'ETF au Maroc)

Cette enquête a tenté d'analyser la composition des compétences des migrants potentiels et de retour, conduisant de ce fait à la réalisation d'études au niveau micro, et de créer un profil de migrant au Maroc. L'enquête sur le terrain porte plus particulièrement sur les niveaux d'éducation et de compétences ainsi que sur la situation professionnelle des migrants potentiels et de retour avant, pendant et après le processus de migration.

CHAPITRE II
EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT
INSTITUTIONNEL DES PRODUCTEURS
DE LA STATISTIQUE OFFICIELLE
ET DE LA QUALITÉ DES DONNÉES SUR
LES MIGRATIONS INTERNATIONALES
DE MAIN-D'ŒUVRE

Parmi l'ensemble des institutions concernées par la collecte d'informations sur les migrants, rares sont celles dont c'est la vocation principale. Pour la plupart de ces institutions, les statistiques sont un sous-produit d'activités à caractère statistique mues par un autre but, comme le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), ou d'activités administratives ayant vocation à produire des services publics et non des informations. On notera le rôle particulier de l'Observatoire de la communauté des Marocains résidant à l'étranger (MRE), rattaché à la Fondation Hassan II, dont la vocation est précisément la collecte de données relatives au MRE, et celui du ministère de l'Intérieur via l'Observatoire national de la migration. Ces institutions sont amenées à effectuer des travaux de synthèse, en les confiant à des équipes de chercheurs et, pour le ministère de l'Intérieur, en centralisant et en coordonnant la collecte des données.

Ces différents organismes ne semblent pas avoir atteint leur rythme de croisière dans la centralisation, la coordination de la collecte et la synthèse des données.

A - Cadre d'évaluation – Entrevues avec les acteurs

Cette évaluation se fera à partir de la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) (partie III, paragr. A) et du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du FMI (partie III, paragr. B).

La base de l'évaluation figurant dans ce chapitre repose sur la revue de littérature développée dans le chapitre II ainsi que sur les entrevues réalisées avec les différents acteurs³³.

L'organisation de cette série d'entrevues qui a été facilitée par le BIT s'est faite selon les étapes suivantes :

- envoi par e-mail d'une lettre introductive présentant l'entrevue et rappelant l'objet de la mission et du projet ;
- contacts téléphoniques pour fixer les rendez-vous des entretiens ;
- partage au préalable des questionnaires par e-mail ;
- réalisation de l'entrevue dans les locaux respectifs des acteurs concernés.

L'ensemble de ces entrevues s'est déroulé en mode « face à face ». Plusieurs de ces entretiens ont été enregistrés après l'obtention de l'aval des interviewés.

Il est à noter que le questionnaire adressé aux producteurs de l'information liée à la migration de main-d'œuvre, élaboré comme support pour la réalisation des entrevues, repose sur les directives de la 20^e CIST et sur le CEQD du FMI. Ce questionnaire est décliné en annexe.

Par ailleurs, il est important de souligner que peu de producteurs d'information liée à la migration de main-d'œuvre interviewés ont répondu intégralement à ce questionnaire, et ce pour plusieurs raisons, en particulier des raisons liées au volume du questionnaire. L'accès aux données n'a également pas pu être possible. Par conséquent, l'évaluation de la qualité des données ainsi que celle des mécanismes de production statistique n'ont pu être réalisées. Dans le chapitre II sont décrits quelques aspects dans ce registre, en particulier pour les acteurs producteurs ayant bien voulu répondre aux questions liées à ces deux volets, en l'occurrence le MTIP et l'ANAPEC.

Enfin, la seule entrevue prévue qui n'a pas eu lieu est celle qui était envisagée avec le ministère de l'Intérieur.

³³La liste des acteurs rencontrés est dressée en annexe 10.

B - Correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe des travailleurs migrants internationaux

Tableau 2 : Table de correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe des travailleurs migrants internationaux

Institution	Sources d'information	Information disponible	Caractéristiques socio-économiques	Caractéristiques de la migration				
				Durée de séjour			Migration circulaire	Objectifs de la migration
				Long	Court	Saisonnier		
HCP	RGPH	Résidents habituels au Maroc	X	X	X			
	ENE		X					X
Police des frontières	Fiche d'embarquement/ Débarquement		X					X
MTIP/ Direction de l'emploi	Plateforme TAE-CHIR	Migrants étrangers demandeurs de visa de travail		X	X	X		X
CNSS	Fiches de la CNSS	Salariés déclarés à la CNSS	X					
Services consulaires		Ressortissants étrangers résidant au Maroc et ressortissants marocains résidant à l'étranger						
ANAPEC	Placement des travailleurs marocains à l'étranger et des travailleurs étrangers au Maroc et migrants internationaux ayant créé une entreprise au Maroc			X	X	X		X

Caractéristiques du travail						
Statut	Branche d'activité	Profession	Situation dans la profession	Temps de travail	Revenu	Sécurité sociale
X	X	X	X			
X	X	X	X	X	X	X
		X				
X	X	X	X (Uniquement les salariés)		X (Salaire)	X
X	X	X	X (Uniquement les salariés)		X (Salaire)	X
X	X (Secteur d'activité)	X	X (Salariés et migrants internationaux ayant créé une entreprise)		X (Salaire)	

Tableau 3 :

Table de correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les différents groupes de travailleurs migrants internationaux : Stocks et flux

Institution	Sources d'information	Migrants internationaux		Travailleurs migrants internationaux		
		Population étrangère	Population née à l'étranger	Résidents habituels : stock	Non-résidents : flux	Variation du stock
HCP	RGPH	X	X	X		
	ENE	X				
Police des frontières	Fiche d'embarquement/ Débarquement	X	X			
MTIP/ Direction de l'emploi	Plateforme TAECHIR	X	X	X	X	X
CNSS	Fiches de la CNSS	X		X		
Services consulaires		X	X	X		
ANAPEC	Placement des travailleurs marocains à l'étranger et des travailleurs étrangers au Maroc et migrants internationaux ayant créé une entreprise au Maroc	X	X	X		

Migrants internationaux en vue de travailler	Travailleurs migrants internationaux de retour	
Flux	Stock	Flux
	X	
		X
X (pour les migrants ayant obtenu un contrat de travail avant d'arriver au Maroc)		
	X	

C - Correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe de migrants internationaux en vue de travailler

Tableau 4 : Table de correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe de migrants internationaux en vue de travailler

Institution	Sources d'information	Information disponible	Caractéristiques socio-économiques	Caractéristiques de la migration			
				Nature de la migration			Objectifs de la migration
				Permanente	Temporaire	Saisonnière	
HCP	RGPH		X				
	ENE	Flux des migrants étrangers en vue de travailler au Maroc	X				
Police des frontières	Fiche d'embarquement/ Débarquement						X
MTIP/ Direction de l'emploi	Plateforme TAECHIR	Migrants étrangers demandeurs de visa de travail		X	X	X	
CNSS	Fiches de la CNSS	Salariés déclarés à la CNSS					
Services consulaires		Flux des migrants étrangers en vue de travailler au Maroc	X				X
ANAPEC		Placement des travailleurs marocains à l'étranger et des travailleurs étrangers au Maroc	X	X	X	X	X

Caractéristiques du travail					
Statut	Branche d'activité	Profession	Situation dans la profession	Temps de travail	Sécurité sociale
		X			
X	X	X	X	X	X
		X			
X	X	X	(pour les migrants ayant obtenu un contrat de travail avant d'arriver au Maroc)		X
X	X	X			
X	X	X	X	X	X

D - Evaluation de la qualité des données produites à la lumière du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)

L'évaluation à la lumière du CEQD repose principalement sur les réponses des producteurs d'information liée à la migration de main-d'œuvre interviewés lors des différentes entrevues réalisées au cours de cette étude, mais également sur les recherches effectuées lors de la phase de recherche documentaire.

Les tableaux suivants comprennent toutes les dimensions couvertes par le CEQD. Les aspects traités lors de cette évaluation varieront d'un producteur à un autre, selon les informations qui ont pu être collectées à cet effet.

Le Haut-Commissariat au plan³⁴

Tableau 5 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - HCP

Éléments	Indicateurs	Respect ou existence de l'indicateur : OUI, NON, NRP (pas de réponse)	Remarques
Cadre juridique et institutionnel	La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est clairement définie.	OUI	
	Les données fournies par les déclarants restent confidentielles et sont utilisées exclusivement à des fins statistiques.	OUI	
Pertinence	La pertinence et l'utilité pratique des statistiques existantes par rapport aux besoins des usagers font l'objet d'un suivi.	OUI	
Autres aspects de la gestion de la qualité	Des méthodes centrées sur la qualité sont en place.	OUI	
	Des méthodes pour le suivi du programme statistique sont en place.	OUI	
Professionalisme	Les statistiques sont établies de manière impartiale.	OUI	
	Le choix des sources et des techniques statistiques et les décisions sont fondés exclusivement sur des considérations statistiques.	OUI	
		OUI	
	L'organisme statistique compétent est habilité à formuler des observations en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques.	OUI	

³⁴Cette évaluation concerne les dernières éditions du RGPH, de l'ENE et de l'END.

Transparence	Les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données sont diffusées au public.	OUI	Le HCP diffuse des notes méthodologiques et des documents techniques concernant les la collecte, le traitement et la dissémination sur son portail Web.
	Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques font l'objet d'un avis préalable.	OUI	Le HCP organise souvent des conférences de presse pour aviser des grands changements concernant ses principaux mécanismes de collecte de données (dont les trois principaux mécanismes traitant des MIMO).
Normes déontologiques	Des règles déontologiques sont en place et bien connues du personnel.	OUI	
Concepts et définitions	La structure globale eu égard aux concepts et définitions suit les normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international	OUI	Les concepts, définitions et nomenclatures respectent dans une grande mesure les normes internationales. Cependant plusieurs indicateurs internationaux ne sont pas inclus dans les questionnaires adaptés aux principaux mécanismes traitant des MIMO.
Champ d'application	Le champ d'application est largement conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	OUI	
Classification/sectorisation	Les systèmes de classification/sectorisation sont largement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	OUI	La dimension régionale n'est pas toujours respectée dans l'ENE et l'END, en particulier dans les deux régions Oued Ed-Dahab-Lagouira et Lâayoune-Boujdour-Sakia El Hamra, où l'échantillon n'est pas toujours représentatif. La dimension migration est faiblement abordée dans l'ENE.
Données de base	Les données de base sont recueillies dans le cadre de programmes généraux tenant compte des réalités du pays.	OUI	
	Les données de base sont raisonnablement conformes aux critères de définition, de champ d'application, de classification, d'évaluation et de date d'enregistrement prescrits pour l'établissement des statistiques.	OUI	
	Les données de base sont obtenues à temps.	NRP	

Vérification des données de base	Les données de base – y compris les recensements, les enquêtes par échantillonnage et les registres administratifs – sont régulièrement évaluées pour vérification du champ couvert et des erreurs d'échantillonnage, de réponses et hors échantillon par exemple ; les résultats de ces évaluations font l'objet d'un suivi et guident les processus statistiques.	OUI	Le HCP évalue régulièrement ses bases de données. Cet aspect est clairement expliqué dans les notes méthodologiques associées aux bases de données et aux résultats diffusés.
Techniques statistiques	L'établissement des données s'appuie sur des techniques statistiques saines pour traiter les données de base.	OUI	
	Les autres procédures utilisées (ajustement et modification des données et analyses statistiques par exemple) reposent sur des techniques statistiques saines.	OUI	
Etudes de révision	Des études et analyses de révision sont effectuées régulièrement et utilisées à l'interne pour étayer les procédés statistiques.	OUI	
Périodicité et délais de diffusion	La périodicité obéit aux normes de diffusion.	OUI	
	Les délais de diffusion obéissent aux normes de diffusion.	OUI	
Cohérence	Les statistiques sont cohérentes au sein d'un même ensemble de données.	OUI	Plusieurs tests de cohérence sont réalisés (comme expliqué dans les notes méthodologiques).
Accessibilité des données	Les statistiques sont présentées de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives (présentation et clarté des textes, tableaux et graphiques).	OUI	La diffusion des micro-données de l'ENE et de l'END faciliterait l'exploitation aux organismes, aux experts, aux chercheurs, etc., concernés par les MIMO.
	Les moyens et supports de diffusion sont adéquats.	OUI	Nécessité de les améliorer pour une meilleure accessibilité aux données et à leur exploitation.
	Les statistiques sont diffusées selon un calendrier annoncé à l'avance.	OUI	
	Les statistiques qui ne sont pas diffusées systématiquement sont communiquées aux intéressés sur demande.	OUI	Il arrive que le HCP diffuse des données sur demande (dans le cadre de conventions, de partenariats, etc.).

Accessibilité des métadonnées	Une documentation est disponible sur les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les sources et les techniques statistiques employées, et les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international sont signalés.	OUI	Une documentation est disponible sur les concepts, le champ d'application, les classifications et les techniques statistiques employées (notes méthodologiques et documents techniques, joints aux résultats, qui sont diffusés). Cependant, les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international ne sont pas mentionnés.
	Le niveau de détail est adapté aux besoins du public visé.	OUI	La dimension MIMO pourrait être améliorée, en particulier dans l'ENE.
Assistance aux utilisateurs	Des points d'accès sont précisés pour chaque catégorie de données.	NRP	
	Le public a facilement accès aux catalogues des publications, documents et autres services, dont les tarifs sont précisés le cas échéant.	OUI	Le site Web du HCP diffuse un nombre important de publications et de documents concernant ses mécanismes de collecte d'information, cependant la possibilité d'accès du public à l'information produite par le HCP peut être largement améliorée.

Tableau 6 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - MAEC

Éléments	Indicateurs	Respect ou existence de l'indicateur : OUI, NON, NRP (pas de réponse)	Remarques
Cadre juridique et institutionnel	La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est clairement définie.	-	Examiner de nouveau la périodicité de la collecte, du traitement et de l'analyse des données.
	Le partage des données et la coordination entre les organismes chargés de les produire sont adéquats.	NON	Le partage et la coordination existent (en particulier avec le ministère de l'Intérieur et le MTIP), mais sont faibles. Ces actions de partage et de coordination se font de manière ad hoc et les données partagées sont presque toujours agrégées.
	Les données fournies par les déclarants restent confidentielles et sont utilisées exclusivement à des fins statistiques.	OUI	
	La déclaration des statistiques est exigée par la loi ou est assurée par des mesures visant à la promouvoir.	NRP	
Pertinence	La pertinence et l'utilité pratique des statistiques existantes par rapport aux besoins des usagers font l'objet d'un suivi.	NON	
Autres aspects de la gestion de la qualité	Des méthodes centrées sur la qualité sont en place.	NON	
	Des méthodes pour le suivi du programme statistique sont en place.	NON	
	Des méthodes pour tenir compte des questions de qualité dans la planification du programme statistique sont en place.	NON	
Professionnalisme	Les statistiques sont établies de manière impartiale.	OUI	Ce sont des statistiques administratives.
	Le choix des sources et des techniques statistiques et les décisions sont fondés exclusivement sur des considérations statistiques.	NON	
	L'organisme statistique compétent est habilité à formuler des observations en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques.	NON	Seul le ministère a le droit d'évaluer les données produites.

Transparence	Les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données sont diffusées au public.	NON	Les données ne sont pas diffusées au public, donc les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données ne le sont pas, bien évidemment.
	L'accès des agents de l'Etat aux données avant leur diffusion est signalé au public.	NON	
	Les produits des organismes et des services statistiques sont clairement identifiés.	NRP	
	Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques font l'objet d'un avis préalable.	NON	
Normes déontologiques	Des règles déontologiques sont en place et bien connues du personnel.	NRP	
Concepts et définitions	La structure globale eu égard aux concepts et définitions suit les normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international	NON	
Champ d'application	Le champ d'application est largement conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NON	
Classification/sectorisation	Les systèmes de classification/sectorisation sont largement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NON	
Base d'enregistrement	Les flux et les stocks sont évalués aux prix du marché.	NON	
	L'enregistrement est comptabilisé sur la base des droits constatés.	NON	
	Les procédures d'enregistrement sur base brute/nette sont généralement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NON	
Données de base	Les données de base sont recueillies dans le cadre de programmes généraux tenant compte des réalités du pays.	NON	
	Les données de base sont raisonnablement conformes aux critères de définition, de champ d'application, de classification, d'évaluation et de date d'enregistrement prescrits pour l'établissement des statistiques.	NON	
	Les données de base sont obtenues à temps.	OUI	
Vérification des données de base	Les données de base – y compris les recensements, les enquêtes par échantillonnage et les registres administratifs – sont régulièrement évaluées pour vérification du champ couvert et des erreurs d'échantillonnage, de réponses et hors échantillon par exemple ; les résultats de ces évaluations font l'objet d'un suivi et guident les processus statistiques.	NON	Les données collectées sont des statistiques administratives.
Techniques statistiques	L'établissement des données s'appuie sur des techniques statistiques saines pour traiter les données de base.	NON	Le traitement des données est assez sommaire. Les données recueillies sont agrégées.
	Les autres procédures utilisées (ajustement et modification des données et analyses statistiques par exemple) reposent sur des techniques statistiques saines.	NON	Le traitement des données est assez sommaire. Les données recueillies sont agrégées.

Evaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques	Les résultats intermédiaires sont validés au regard d'autres informations, le cas échéant.	NON	
	Les discordances statistiques dans les données intermédiaires sont évaluées et analysées avec rigueur.	NON	
	Les discordances statistiques et autres indices de problèmes potentiels dans les produits statistiques sont analysés avec rigueur.	NON	
Etudes de révision	Des études et analyses de révision sont effectuées régulièrement et utilisées à l'interne pour étayer les procédés statistiques.	NRP	
Périodicité et délais de diffusion	La périodicité obéit aux normes de diffusion.	NON	
	Les délais de diffusion obéissent aux normes de diffusion.	NON	
Cohérence	Les statistiques sont cohérentes au sein d'un même ensemble de données.	NRP	
	Les statistiques concordent ou peuvent être rapprochées sur un intervalle de temps raisonnable.	NRP	
	Les statistiques sont cohérentes ou peuvent être rapprochées de celles qui proviennent d'autres données de base et/ou d'autres cadres statistiques.	NRP	
Politiques et pratiques de révision	Les révisions s'effectuent selon un calendrier bien établi et transparent.	NRP	
	Les statistiques préliminaires ou les statistiques révisées sont clairement identifiées comme telles.	NRP	
	Les études et analyses de révision sont diffusées au public.	OUI	
Accessibilité des données	Les statistiques sont présentées de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives (présentation et clarté des textes, tableaux et graphiques).	NON	
	Les moyens et supports de diffusion sont adéquats.	NON	
	Les statistiques sont diffusées selon un calendrier annoncé à l'avance.	NON	
	Les statistiques sont mises à la disposition de tous les utilisateurs au même moment	NON	
	Les statistiques qui ne sont pas diffusées systématiquement sont communiquées aux intéressés sur demande.	NON	
Accessibilité des métadonnées	Une documentation est disponible sur les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les sources et les techniques statistiques employées, et les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international sont signalés.	NON	
	Le niveau de détail est adapté aux besoins du public visé.	NON	
Assistance aux utilisateurs	Des points d'accès sont précisés pour chaque catégorie de données.	NON	
	Le public a facilement accès aux catalogues des publications, documents et autres services, dont les tarifs sont précisés le cas échéant.	NON	

Tableau 7 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - MDCMREAM

Eléments	Indicateurs	Respect ou existence de l'indicateur : OUI, NON, NRP (pas de réponse)	Remarques
Cadre juridique et institutionnel	La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est clairement définie.	OUI	Le MDCMREAM dispose d'une entité de statistiques et de données ayant un dispositif informatique qui collecte toutes les études, toutes les données statistiques et tous les documents permettant l'analyse de la migration d'une manière générale.
	Le partage des données et la coordination entre les organismes chargés de les produire sont adéquats.	OUI	Mais ils ne sont pas suffisants.
	Les données fournies par les déclarants restent confidentielles et sont utilisées exclusivement à des fins statistiques.	OUI	
	La déclaration des statistiques est exigée par la loi ou est assurée par des mesures visant à la promouvoir.	NON	Hormis quelques études ponctuelles dont le ministère était partenaire, le MDCMREAM ne produit pas encore de statistiques, il est plutôt utilisateur et exploiteur de données.
Pertinence	La pertinence et l'utilité pratique des statistiques existantes par rapport aux besoins des usagers font l'objet d'un suivi.	NRP	
Autres aspects de la gestion de la qualité	Des méthodes centrées sur la qualité sont en place.	NRP	
	Des méthodes pour le suivi du programme statistique sont en place.	NRP	
	Des méthodes pour tenir compte des questions de qualité dans la planification du programme statistique sont en place.	NRP	
Professionalisme	Les statistiques sont établies de manière impartiale.	OUI	
	Le choix des sources et des techniques statistiques et les décisions sont fondés exclusivement sur des considérations statistiques.	OUI	
	L'organisme statistique compétent est habilité à formuler des observations en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques.	NON	

Transparence	Les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données sont diffusées au public.	NON	
	L'accès des agents de l'Etat aux données avant leur diffusion est signalé au public.	NON	
	Les produits des organismes et des services statistiques sont clairement identifiés.	NON	
	Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques font l'objet d'un avis préalable.	NON	
Normes déontologiques	Des règles déontologiques sont en place et bien connues du personnel.	NRP	
Concepts et définitions	La structure globale eu égard aux concepts et définitions suit les normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NRP	
Champ d'application	Le champ d'application est largement conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NRP	
Classification/sectorisation	Les systèmes de classification/sectorisation sont largement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NRP	
Base d'enregistrement	Les flux et les stocks sont évalués aux prix du marché.	NRP	
	L'enregistrement est comptabilisé sur la base des droits constatés.	NRP	
	Les procédures d'enregistrement sur base brute/nette sont généralement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NRP	
Données de base	Les données de base sont recueillies dans le cadre de programmes généraux tenant compte des réalités du pays.	NRP	
	Les données de base sont raisonnablement conformes aux critères de définition, de champ d'application, de classification, d'évaluation et de date d'enregistrement prescrits pour l'établissement des statistiques.	NRP	
	Les données de base sont obtenues à temps.	NRP	
Vérification des données de base	Les données de base – y compris les recensements, les enquêtes par échantillonnage et les registres administratifs – sont régulièrement évaluées pour vérification du champ couvert et des erreurs d'échantillonnage, de réponses et hors échantillon par exemple ; les résultats de ces évaluations font l'objet d'un suivi et guident les processus statistiques.	NRP	
Techniques statistiques	L'établissement des données s'appuie sur des techniques statistiques saines pour traiter les données de base.	NRP	
	Les autres procédures utilisées (ajustement et modification des données et analyses statistiques par exemple) reposent sur des techniques statistiques saines.	NRP	

Evaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques	Les résultats intermédiaires sont validés au regard d'autres informations, le cas échéant.	NRP	
	Les discordances statistiques dans les données intermédiaires sont évaluées et analysées avec rigueur.	NRP	
	Les discordances statistiques et autres indices de problèmes potentiels dans les produits statistiques sont analysés avec rigueur.	NRP	
Etudes de révision	Des études et analyses de révision sont effectuées régulièrement et utilisées à l'interne pour étayer les procédés statistiques.	NRP	
Périodicité et délais de diffusion	La périodicité obéit aux normes de diffusion.	NON	Le ministère participe à quelques études ponctuelles.
	Les délais de diffusion obéissent aux normes de diffusion.	NON	
Cohérence	Les statistiques sont cohérentes au sein d'un même ensemble de données.	NRP	
	Les statistiques concordent ou peuvent être rapprochées sur un intervalle de temps raisonnable.	NRP	
	Les statistiques sont cohérentes ou peuvent être rapprochées de celles qui proviennent d'autres données de base et/ou d'autres cadres statistiques.	NRP	
Politiques et pratiques de révision	Les révisions s'effectuent selon un calendrier bien établi et transparent.	NRP	
	Les statistiques préliminaires ou les statistiques révisées sont clairement identifiées comme telles.	NRP	
	Les études et analyses de révision sont diffusées au public.	OUI	
Accessibilité des données	Les statistiques sont présentées de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives (présentation et clarté des textes, tableaux et graphiques).	NRP	
	Les moyens et supports de diffusion sont adéquats.	NRP	
	Les statistiques sont diffusées selon un calendrier annoncé à l'avance.	NRP	
	Les statistiques sont mises à la disposition de tous les utilisateurs au même moment.	NRP	
	Les statistiques qui ne sont pas diffusées systématiquement sont communiquées aux intéressés sur demande.	NRP	
Accessibilité des métadonnées	Une documentation est disponible sur les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les sources et les techniques statistiques employées, et les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international sont signalés.	NRP	
	Le niveau de détail est adapté aux besoins du public visé.	NRP	
Assistance aux utilisateurs	Des points d'accès sont précisés pour chaque catégorie de données.	NRP	
	Le public a facilement accès aux catalogues des publications, documents et autres services, dont les tarifs sont précisés le cas échéant.	NRP	

Tableau 8 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - MTIP

Éléments	Indicateurs	Respect ou existence de l'indicateur : OUI, NON, NRP (pas de réponse)	Remarques
Cadre juridique et institutionnel	La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est clairement définie.	OUI	Elle répond aux exigences fixées par le ministère quant à la collecte et au traitement des données liées aux contrats de travail des migrants. La diffusion des données est assez restreinte et se fait dans des cadres bien précis (partenariats, lors de réunions, etc.).
	Le partage des données et la coordination entre les organismes chargés de les produire sont adéquats.	OUI	Mais ils ne sont pas suffisants. Partage et coordination étroits entre le MTIP et l'ANAPEC et la CNSS en particulier.
	Les données fournies par les déclarants restent confidentielles et sont utilisées exclusivement à des fins statistiques.	OUI	
	La déclaration des statistiques est exigée par la loi ou est assurée par des mesures visant à la promouvoir.	OUI	
Ressources	Les effectifs, les installations, les moyens informatiques et les ressources financières sont à la mesure des besoins des programmes statistiques.	OUI	Les moyens informatiques sont satisfaisants, mais les moyens humains et les ressources financières ne sont pas suffisants.
	Des mesures visant à garantir l'utilisation efficace des ressources sont mises en œuvre.	NRP	
Pertinence	La pertinence et l'utilité pratique des statistiques existantes par rapport aux besoins des usagers font l'objet d'un suivi.	NRP	
Autres aspects de la gestion de la qualité	Des méthodes centrées sur la qualité sont en place.	OUI	
	Des méthodes pour le suivi du programme statistique sont en place.	NRP	
	Des méthodes pour tenir compte des questions de qualité dans la planification du programme statistique sont en place.	NRP	

Professionalisme	Les statistiques sont établies de manière impartiale.	OUI	
	Le choix des sources et des techniques statistiques et les décisions sont fondés exclusivement sur des considérations statistiques.	OUI	
	L'organisme statistique compétent est habilité à formuler des observations en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques.	NRP	
Transparence	Les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données sont diffusées au public.	NON	
	L'accès des agents de l'Etat aux données avant leur diffusion est signalé au public.	NON	
	Les produits des organismes et des services statistiques sont clairement identifiés.	NRP	
	Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques font l'objet d'un avis préalable.	NON	
Normes déontologiques	Des règles déontologiques sont en place et bien connues du personnel.	NRP	
Concepts et définitions	La structure globale eu égard aux concepts et définitions suit les normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	OUI	Les concepts et définitions se rapprochent des normes, principes et bonnes pratiques internationaux, mais n'y correspondent pas parfaitement, en particulier pour ce qui concerne les nomenclatures et variables utilisées.
Champ d'application	Le champ d'application est largement conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NRP	
Classification/sectorisation	Les systèmes de classification/sectorisation sont largement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	OUI	
Base d'enregistrement	Les flux et les stocks sont évalués aux prix du marché.	NRP	
	L'enregistrement est comptabilisé sur la base des droits constatés.	NRP	
	Les procédures d'enregistrement sur base brute/nette sont généralement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NRP	

Données de base	Les données de base sont recueillies dans le cadre de programmes généraux tenant compte des réalités du pays.	OUI	
	Les données de base sont raisonnablement conformes aux critères de définition, de champ d'application, de classification, d'évaluation et de date d'enregistrement prescrits pour l'établissement des statistiques.	OUI	
	Les données de base sont obtenues à temps.	OUI	L'enregistrement des données se fait instantanément sur la plateforme informatique TAECHIR.
Vérification des données de base	Les données de base – y compris les recensements, les enquêtes par échantillonnage et les registres administratifs – sont régulièrement évaluées pour vérification du champ couvert et des erreurs d'échantillonnage, de réponses et hors échantillon par exemple ; les résultats de ces évaluations font l'objet d'un suivi et guident les processus statistiques.	NON	La plateforme TAECHIR est dotée de programmes permettant d'assurer une base de données complète, intégrant l'ensemble des données requises par individu enregistré.
Techniques statistiques	L'établissement des données s'appuie sur des techniques statistiques saines pour traiter les données de base.	OUI	La plateforme TAECHIR est programmée de manière à fournir des statistiques fiables.
	Les autres procédures utilisées (ajustement et modification des données et analyses statistiques par exemple) reposent sur des techniques statistiques saines.	NON	
Evaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques	Les résultats intermédiaires sont validés au regard d'autres informations, le cas échéant.	NON	Pas de résultats intermédiaires.
	Les discordances statistiques dans les données intermédiaires sont évaluées et analysées avec rigueur.	NON	
	Les discordances statistiques et autres indices de problèmes potentiels dans les produits statistiques sont analysés avec rigueur.	NON	
Etudes de révision	Des études et analyses de révision sont effectuées régulièrement et utilisées à l'interne pour étayer les procédés statistiques.	NON	
Périodicité et délais de diffusion	La périodicité obéit aux normes de diffusion.	NON	Ces données ne sont diffusées qu'en interne, dans le cadre de réunions, de partenariats ou à la demande. Pas de périodicité de diffusion.
	Les délais de diffusion obéissent aux normes de diffusion.	NON	
Cohérence	Les statistiques sont cohérentes au sein d'un même ensemble de données.	OUI	
	Les statistiques concordent ou peuvent être rapprochées sur un intervalle de temps raisonnable.	NRP	
	Les statistiques sont cohérentes ou peuvent être rapprochées de celles qui proviennent d'autres données de base et/ou d'autres cadres statistiques.	OUI	Exemple du rapprochement avec les données de la CNSS.

Politiques et pratiques de révision	Les révisions s'effectuent selon un calendrier bien établi et transparent.	NON	Pas de révision.
	Les statistiques préliminaires ou les statistiques révisées sont clairement identifiées comme telles.	NON	
	Les études et analyses de révision sont diffusées au public.	OUI	
Accessibilité des données	Les statistiques sont présentées de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives (présentation et clarté des textes, tableaux et graphiques).	NON	Ces données ne sont diffusées qu'en interne, dans le cadre de partenariats ou à la demande. Pas de périodicité de diffusion.
	Les moyens et supports de diffusion sont adéquats.	NON	
	Les statistiques sont diffusées selon un calendrier annoncé à l'avance.	NON	
	Les statistiques sont mises à la disposition de tous les utilisateurs au même moment.	NON	
	Les statistiques qui ne sont pas diffusées systématiquement sont communiquées aux intéressés sur demande.	OUI	
Accessibilité des métadonnées	Une documentation est disponible sur les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les sources et les techniques statistiques employées, et les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international sont signalés.	-	
	Le niveau de détail est adapté aux besoins du public visé.	NON	La diffusion de ces données se fait sous forme agrégée.
Assistance aux utilisateurs	Des points d'accès sont précisés pour chaque catégorie de données.	NON	
	Le public a facilement accès aux catalogues des publications, documents et autres services, dont les tarifs sont précisés le cas échéant.	NON	

Tableau 9 : Tableau d'évaluation de la qualité des données - ANAPEC

Eléments	Indicateurs	Respect ou existence de l'indicateur : OUI, NON, NRP (pas de réponse)	Remarques
Cadre juridique et institutionnel	La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est clairement définie.	OUI	Elle répond aux exigences fixées par l'ANAPEC quant à la collecte et au traitement des données liées aux chercheurs d'emploi. La diffusion des données est assez restreinte et se fait dans des cadres bien précis (en interne, partenariats, etc.).
	Le partage des données et la coordination entre les organismes chargés de les produire sont adéquats.	OUI	Mais ils ne sont pas suffisants. Partage et coordination étroits avec le MTIP.
	Les données fournies par les déclarants restent confidentielles et sont utilisées exclusivement à des fins statistiques.	OUI	
	La déclaration des statistiques est exigée par la loi ou est assurée par des mesures visant à la promouvoir.	NRP	
Ressources	Les effectifs, les installations, les moyens informatiques et les ressources financières sont à la mesure des besoins des programmes statistiques.	OUI	Les moyens informatiques sont satisfaisants, mais les moyens humains et les ressources financières ne sont pas suffisants.
	Des mesures visant à garantir l'utilisation efficace des ressources sont mises en œuvre.	OUI	
Pertinence	La pertinence et l'utilité pratique des statistiques existantes par rapport aux besoins des usagers font l'objet d'un suivi.	NRP	
Autres aspects de la gestion de la qualité	Des méthodes centrées sur la qualité sont en place.	OUI	
	Des méthodes pour le suivi du programme statistique sont en place.	NRP	
	Des méthodes pour tenir compte des questions de qualité dans la planification du programme statistique sont en place.	NRP	

Professionnalisme	Les statistiques sont établies de manière impartiale.	OUI	
	Le choix des sources et des techniques statistiques et les décisions sont fondés exclusivement sur des considérations statistiques.	OUI	
	L'organisme statistique compétent est habilité à formuler des observations en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques.	NON	
Transparence	Les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données sont diffusées au public.	NON	Les données ne sont pas diffusées au public.
	L'accès des agents de l'Etat aux données avant leur diffusion est signalé au public.	NON	
	Les produits des organismes et des services statistiques sont clairement identifiés.	NRP	
	Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques font l'objet d'un avis préalable.	NON	
Normes déontologiques	Des règles déontologiques sont en place et bien connues du personnel.	NRP	
Concepts et définitions	La structure globale eu égard aux concepts et définitions suit les normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	OUI	Les concepts et définitions se rapprochent des normes, principes et bonnes pratiques internationaux, mais n'y correspondent pas parfaitement, en particulier pour ce qui concerne les nomenclatures et variables utilisées.
Champ d'application	Le champ d'application est largement conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NRP	
Classification/sectorisation	Les systèmes de classification/sectorisation sont largement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	OUI	
Base d'enregistrement	Les flux et les stocks sont évalués aux prix du marché.	NRP	
	L'enregistrement est comptabilisé sur la base des droits constatés.	NRP	
	Les procédures d'enregistrement sur base brute/nette sont généralement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	NRP	

Données de base	Les données de base sont recueillies dans le cadre de programmes généraux tenant compte des réalités du pays.	OUI	
	Les données de base sont raisonnablement conformes aux critères de définition, de champ d'application, de classification, d'évaluation et de date d'enregistrement prescrits pour l'établissement des statistiques.	OUI	
	Les données de base sont obtenues à temps.	OUI	L'enregistrement des données se fait instantanément sur la plateforme informatique de l'ANAPEC.
Vérification des données de base	Les données de base – y compris les recensements, les enquêtes par échantillonnage et les registres administratifs – sont régulièrement évaluées pour vérification du champ couvert et des erreurs d'échantillonnage, de réponses et hors échantillon par exemple ; les résultats de ces évaluations font l'objet d'un suivi et guident les processus statistiques.	NON	La plateforme informatique de l'ANAPEC est dotée de programmes permettant d'assurer une base de données complète, intégrant l'ensemble des données requises par individu enregistré.
Techniques statistiques	L'établissement des données s'appuie sur des techniques statistiques saines pour traiter les données de base.	OUI	Cette plateforme informatique est programmée de manière à fournir des statistiques fiables.
	Les autres procédures utilisées (ajustement et modification des données et analyses statistiques par exemple) reposent sur des techniques statistiques saines.	NON	
Evaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques	Les résultats intermédiaires sont validés au regard d'autres informations, le cas échéant.	NON	Pas de résultats intermédiaires.
	Les discordances statistiques dans les données intermédiaires sont évaluées et analysées avec rigueur.	NON	
	Les discordances statistiques et autres indices de problèmes potentiels dans les produits statistiques sont analysés avec rigueur.	NON	
Etudes de révision	Des études et analyses de révision sont effectuées régulièrement et utilisées à l'interne pour étayer les procédés statistiques.	NON	
Périodicité et délais de diffusion	La périodicité obéit aux normes de diffusion.	NON	Ces données ne sont diffusées qu'en interne, dans le cadre de partenariats ou à la demande. Pas de périodicité de diffusion.
	Les délais de diffusion obéissent aux normes de diffusion.	NON	
Cohérence	Les statistiques sont cohérentes au sein d'un même ensemble de données.	OUI	
	Les statistiques concordent ou peuvent être rapprochées sur un intervalle de temps raisonnable.	NRP	
	Les statistiques sont cohérentes ou peuvent être rapprochées de celles qui proviennent d'autres données de base et/ou d'autres cadres statistiques.	NON	

Politiques et pratiques de révision	Les révisions s'effectuent selon un calendrier bien établi et transparent.	NON	Pas de révision.
	Les statistiques préliminaires ou les statistiques révisées sont clairement identifiées comme telles.	NON	
	Les études et analyses de révision sont diffusées au public.	OUI	
Accessibilité des données	Les statistiques sont présentées de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives (présentation et clarté des textes, tableaux et graphiques).	NON	Ces données ne sont diffusées qu'en interne, dans le cadre de partenariats ou à la demande. Pas de diffusion des données au public.
	Les moyens et supports de diffusion sont adéquats.	NON	
	Les statistiques sont diffusées selon un calendrier annoncé à l'avance.	NON	
	Les statistiques sont mises à la disposition de tous les utilisateurs au même moment.	NON	
	Les statistiques qui ne sont pas diffusées systématiquement sont communiquées aux intéressés sur demande.	OUI	
Accessibilité des métadonnées	Une documentation est disponible sur les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les sources et les techniques statistiques employées, et les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international sont signalés.	-	
	Le niveau de détail est adapté aux besoins du public visé.	NON	
Assistance aux utilisateurs	Des points d'accès sont précisés pour chaque catégorie de données.	NON	
	Le public a facilement accès aux catalogues des publications, documents et autres services, dont les tarifs sont précisés le cas échéant.	NON	

E - Synthèse de l'évaluation – Ecart entre le SIMIMO marocain et les normes et bonnes pratiques internationales

E1 - Evaluation des sources de données à l'aune de la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail

Cette partie de la synthèse de l'évaluation met particulièrement l'accent sur les écarts existant entre le SIMIMO marocain actuel et les normes et bonnes pratiques prises comme référence lors de cette étude.

►► Correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe des travailleurs migrants internationaux

Concernant le HCP, on remarque l'absence de module lié à la migration des questions liées à la migration circulaire, aux objectifs de la migration, au temps de travail, au revenu et à la sécurité sociale dans le questionnaire du RGPH, ainsi que l'absence de questions liées à la durée du séjour et à la migration circulaire dans le questionnaire de l'ENE. Par ailleurs, que ce soit pour le questionnaire du RGPH ou pour celui de l'ENE, hormis pour les nationalités algérienne, tunisienne, libyenne, mauritanienne, française et espagnole, le reste des nationalités identifiées sont agrégées (« autre nationalité arabe », « autre nationalité européenne », « autre nationalité asiatique non arabe », « nationalité d'Amérique du Nord », « nationalité d'Amérique du Sud » et « autre nationalité » sont les champs à remplir pour la nationalité du travailleur migrant international recensé ou enquêté).

Pour le MTIP ainsi que pour l'ANAPEC, les indicateurs liés aux caractéristiques socio-économiques considérées par ces deux organismes pour la collecte des données sur leurs plateformes respectives ne correspondent pas tout à fait à celles recommandées par la 20^e CIST. Aussi, les indicateurs liés au temps du travail n'existent pas comme champs d'information à remplir exigés par les deux organismes. L'ANAPEC n'intègre pas d'indicateurs liés à la sécurité sociale.

Les données collectées par les services consulaires ne répondent pas aux critères de la 20^e CIST concernant les caractéristiques démographiques, et prennent peu en compte les caractéristiques de migration et de travail.

►► Correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les différents groupes de travailleurs migrants internationaux : stocks et flux

Pour l'instant, le RGPH ne permet pas d'informer les flux respectifs de trois catégories recommandées par la 20^e CIST : des travailleurs migrants non résidents, des migrants internationaux en vue de travailler et des travailleurs migrants internationaux de retour. L'ENE n'informe pas sur les pays de naissance des populations migrantes nées à l'étranger, sur les flux et les stocks des travailleurs migrants internationaux et des travailleurs migrants de retour, ni sur les flux des migrants internationaux en vue de travailler.

Le MTIP, tout comme l'ANAPEC, ne peuvent actuellement collecter d'informations sur les travailleurs internationaux de retour.

Bien que les services consulaires puissent collecter des données sur les migrants internationaux, ces services ne peuvent identifier les flux des travailleurs migrants non résidents.

►► Correspondance entre les données disponibles dans les sources nationales et les caractéristiques du groupe de migrants internationaux en vue de travailler

Ni le RGPH ni l'ENE ne permettent de déterminer les caractéristiques de la migration des migrants en vue de travailler. Les indicateurs et variables considérés par le MTIP comme liés aux caractéristiques démographiques ne s'alignent pas avec ceux recommandés par la 20^e CIST.

Les services consulaires ainsi que les fichiers de la police des frontières ne prennent en compte que des indicateurs sommaires, qui ne peuvent pas renseigner de manière précise sur les caractéristiques des migrants internationaux en vue de travailler.

E2 - Evaluation de la qualité des données produites à la lumière du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)

En prenant en référence le CEQD du Fonds monétaire international, il se dégage de l'évaluation du SIMIMO marocain, par dimension, les points suivants :

1 Le HCP

- ▶ Le partage des données est assez restreint, particulièrement pour les données individuelles (sous conditions).
- ▶ Les ressources sont insuffisantes pour élargir les échantillons et étoffer les questionnaires avec plus de dimensions à traiter.
- ▶ Plusieurs indicateurs internationaux (ceux recommandés par la 20^e CIST et ceux de l'ILM) ne sont pas encore inclus dans les questionnaires adaptés aux principaux mécanismes traitant des MIMO mais le seront dans les itérations futures.
- ▶ La dimension migration est faiblement abordée dans l'ENE.
- ▶ Les études et analyses de révision font l'objet de diffusion.
- ▶ La présentation des résultats de l'ENE et de l'END, contrairement aux résultats du RGPH, pourrait être faite de manière plus claire, sous forme de graphiques, de cartes contenant les indicateurs les plus pertinents et facilitant l'interprétation des résultats pour un large public.

- ▶ Les microdonnées de l'ENE et de l'END ne sont pas diffusées, ce qui rend malaisée l'exploitation par les organismes, experts, chercheurs, etc., concernés par les MIMO.
- ▶ Les moyens et les supports de diffusion devraient être améliorés afin de permettre une meilleure accessibilité aux données et à leur exploitation.
- ▶ Concernant les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les sources et les techniques statistiques employées, les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international mériteraient un examen approfondi.

2 Le MAEC

- ▶ La collecte, le traitement et la diffusion des données sont ponctuels, selon les besoins du ministère.
- ▶ Le partage des données et la coordination avec les autres organismes produisant l'information liée aux MIMO existent, mais ils sont faibles.
Ces actions de partage et de coordination se font ad hoc et les données partagées sont presque toujours agrégées.
- ▶ La production de statistiques détaillées et régulières concernant les MIMO ne fait pas encore partie des priorités du ministère.
- ▶ Les données relatives aux MIMO produites par le MAEC ne sont pas diffusées au public.
- ▶ Les données collectées sont des statistiques administratives.
- ▶ Le traitement des données est assez sommaire et ne s'aligne pas exactement sur les recommandations de la CIST. Les données recueillies sont agrégées.

3 Le MDCMREAM

- ▶ Le partage des données et la coordination avec les autres organismes produisant l'information liée aux MIMO existent, mais ils sont insuffisants.
- ▶ Hormis quelques études ponctuelles dont le ministère était partenaire, le MDCMREAM ne produit pas encore de statistiques, il est plutôt utilisateur et exploiteur de données.
- ▶ Il y a un manque d'expertise pour la collecte et le traitement statistique (deux statisticiens sur 130 fonctionnaires), ainsi qu'un manque de moyens financiers et informatiques.
- ▶ Le MDCMREAM vise à lancer son observatoire en 2020.

4 Le MTIP

- ▶ Le partage des données et la coordination avec les autres organismes produisant l'information liée aux MIMO existent, mais ils sont insuffisants (partage et coordination étroits entre le MTIP et l'ANAPEC et la CNSS en particulier).
- ▶ Les moyens informatiques sont satisfaisants, mais les moyens humains et les ressources financières ne sont pas à la mesure des besoins des programmes statistiques.
- ▶ Les concepts et définitions se rapprochent des normes, principes et bonnes pratiques internationaux, mais n'y correspondent pas parfaitement, en particulier pour ce qui concerne les nomenclatures et variables utilisées.

- ▶ L'enregistrement des données se fait instantanément sur la plateforme informatique TAECHIR. Cette plateforme est dotée de programmes permettant d'assurer une base de données complète, intégrant l'ensemble des données requises par individu enregistré.
- ▶ La diffusion des données est assez restreinte et se fait dans des cadres bien précis (partenariats, lors de réunions, etc.). Il n'y a pas de périodicité de diffusion.
- ▶ La diffusion de ces données, quand c'est le cas, se fait sous forme agrégée.
- ▶ Hormis le rapprochement avec les données de la CNSS et de l'ANAPEC, les statistiques produites par le MTIP ne sont pas rapprochées avec d'autres bases de données et/ou cadres statistiques.

5 L'ANAPEC

- ▶ Le partage des données et la coordination avec les autres organismes produisant l'information liée aux MIMO existent, mais ils sont insuffisants (partage et coordination étroits avec le MTIP).
- ▶ Les moyens informatiques sont satisfaisants, mais les moyens humains et les ressources financières ne sont pas à la mesure des besoins des programmes statistiques.
- ▶ Les données ne sont pas diffusées au public. La diffusion des données est assez restreinte et se fait dans des cadres bien précis (en interne, partenariats, etc.).

- ▶ A l'instar du MTIP, les concepts et définitions utilisés par l'ANAPEC se rapprochent des normes, principes et bonnes pratiques internationaux, mais n'y correspondent pas parfaitement, en particulier pour ce qui concerne les nomenclatures et variables utilisées.
- ▶ L'enregistrement des données se fait instantanément sur la plateforme informatique de l'ANAPEC.
- ▶ La plateforme informatique de l'ANAPEC est dotée de programmes permettant d'assurer une base de données complète, intégrant l'ensemble des données requises par individu enregistré. Cette plateforme informatique est programmée de manière à fournir des statistiques fiables.

CHAPITRE III
ACTIONS À ENTREPRENDRE
POUR METTRE EN PLACE UN SYSTÈME
D'INFORMATION STATISTIQUE FIABLE
SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES
DE MAIN-D'ŒUVRE

Les recommandations relatives à cette étude ont pour but de mettre en place un système intégré (interne et externe) et s'articulent autour de trois axes : la consolidation, l'harmonisation et la coordination.

A - Recommandations d'ordre général ou transversal

Ces recommandations sont issues de l'analyse du chapitre précédent, mais également des différentes recommandations émises par les acteurs lors des entrevues et des réunions qui ont accompagné cette étude.

Tableau 10 : Recommandations d'ordre général ou transversal

Recommandation	Institution(s) concernée(s)
1. Développer un programme conjoint destiné à établir et rendre fonctionnel un SIMIMO entre le MCMREAM et l'Observatoire national du marché du travail (OMT), au besoin avec l'appui du BIT	- MDCMREAM - OMT - BIT
2. Harmoniser les nomenclatures	- Toutes les institutions productrices de l'information liée à la MIMO
3. Mettre en place un dispositif régulier d'articulation entre sources d'information administratives et données d'enquêtes statistiques + Collecte des données de sources administratives : services extérieurs du MAEC ; DGSN ; CNSS ; Inspection du travail et ANAPEC + Articulation/recoupement avec les données des enquêtes récurrentes HCP	- HCP - MAEC - DGSN - CNSS - MTIP - ANAPEC
4. Veiller à ce que les cycles universitaires de formation en statistiques/démographie intègrent les dimensions liées à la collecte des données de la migration internationale de main-d'œuvre	- MENFPRS
5. Améliorer le partage des données entre les producteurs, à l'image du partenariat existant entre le MTIP et la CNSS	- Toutes les institutions productrices de l'information liée à la MIMO
6. Améliorer l'accessibilité aux données + Généralisation de la diffusion des microdonnées du HCP aux autres enquêtes (ENE et EDR pour le cas de la migration de main-d'œuvre) + Diffusion par le MTIP des données extraites de la plateforme TAECHIR (source extrêmement abondante en information) sous forme de microdonnées anonymisées	- HCP - MTIP - ANAPEC - CNSS
7. Intégrer le volet MIMO dans l'enquête panel de l'ONDH	- ONDH
8. Améliorer la diffusion des données produites en mettant en place des dispositifs technologiques (plateformes Web avec possibilité d'extraction des données sur Excel, SPSS, STATA, etc.), à l'image de ce qui a été réalisé par le HCP pour les microdonnées du RGPH et de l'enquête ménages, et mettre à jour les bases de données instantanément	- Toutes les institutions productrices de l'information liée à la MIMO
9. Mettre en place une plateforme d'échange d'informations entre les organismes producteurs et utilisateurs de l'information relative aux MIMO dans le cadre d'une réflexion sous-régionale : En exemple : + <u>ASEAN Labour Migration Statistics</u> ³⁵ : Cette plateforme réalisée et hébergée par le BIT constitue un outil de recherche permettant de fournir une base de données qui rassemble diverses sources statistiques relatives aux migrants internationaux et aux travailleurs migrants internationaux dans les dix Etats membres de l'ASEAN	- Toutes les institutions productrices de l'information liée à la MIMO

³⁵<http://apmigration.ilo.org/asean-labour-migration-statistics>

B - Recommandations/actions spécifiques

Les recommandations/actions émises dans les tableaux ci-dessous émanent de l'évaluation réalisée dans le chapitre précédent. Le but est de proposer des actions et des mesures, par producteur/utilisateur, permettant de réduire les écarts entre l'état actuel des mécanismes statistiques et les normes et bonnes pratiques internationales prises pour référence dans l'évaluation de l'environnement institutionnel des producteurs de la statistique officielle et de la qualité des données

sur les migrations internationales de main-d'œuvre au Maroc. Pour ces recommandations, l'accent a été particulièrement mis sur le HCP, le MTIP et l'ANAPEC, puisque ce sont les principales institutions productrices de l'information liée aux MIMO.

Tableau 11 : Recommandations/actions spécifiques : Données et caractéristiques des groupes de travailleurs internationaux

Oganisme	Travailleurs migrants internationaux	Migrants internationaux en vue de travailler	Travailleurs migrants internationaux de retour
HCP	- Intégrer une question pour savoir si les personnes recensées ont été à l'étranger à un moment de leur vie en vue de cerner exhaustivement les migrants de retour sous-estimés par le recensement de la population et de l'habitat.	- Intégrer des questions liées aux travailleurs internationaux en vue de travailler.	
MTIP	- Prendre en considération les indicateurs liés aux caractéristiques socio-économiques précisés par la 20^e CIST. - Intégrer les indicateurs liés au temps du travail.	- Intégrer l'indicateur « temps de travail » dans les bases de données.	Réfléchir à des moyens de collecte de l'information concernant les travailleurs migrants de retour.
ANAPEC	- Prendre en considération les indicateurs liés aux caractéristiques socio-économiques précisés par la 20^e CIST. - Intégrer les indicateurs liés au temps du travail et à la sécurité sociale.		

Tableau 12 : Recommandations/actions spécifiques : Autres institutions productrices/utilisatrices de l'information liée aux migrations internationales de main-d'œuvre

Oganisme	Recommandations/actions spécifiques
MAEC	- Motiver la volonté du ministère à produire des bases de données détaillées et régulières concernant les MIMO.
	- Impliquer le MAEC à plus de coordination avec les autres producteurs de l'information liée aux MIMO.
	- Doter le MAEC de plus de ressources informatiques, financières et humaines pour de meilleurs collecte, traitement et analyse des données relatives aux MIMO.
	- Diffuser les données collectées sur le site Web du ministère sous forme de microdonnées anonymisées pour leur exploitation par le public.
	- Intégrer les indicateurs liés à l'ILM et prendre en considération les caractéristiques démographiques, du travail et de la migration citées dans la 20 ^e CIST sur la base des données de la caisse pour une meilleure harmonisation.
	- Prendre en considération les normes du CEQD du FMI.
MDCMREAM	- Etoffer les effectifs, les installations, les moyens informatiques et les ressources financières de l'entité statistique du ministère et l'enrichir en matière d'expertise statistique.
	- Mettre en place un cadre juridique et institutionnel adéquat pour le nouvel observatoire que le ministère compte créer, et le doter d'une grande autonomie scientifique et financière.
	- Diffuser les données collectées sur le site Web du ministère sous forme de microdonnées anonymisées pour leur exploitation par le public.
	- Mettre en place une plateforme informatique pointue propre au nouvel observatoire permettant d'avoir une grande visibilité quant aux résultats des données collectées ainsi que la possibilité de télécharger l'ensemble des données de l'observatoire.
	- Accentuer la coordination du MDCMREAM avec les autres producteurs de l'information liée aux MIMO.
	- Intégrer les indicateurs liés à l'ILM et prendre en considération les caractéristiques démographiques, du travail et de la migration citées dans la 20 ^e CIST sur la base des données de la caisse pour une meilleure harmonisation.
	- Prendre en considération les normes du CEQD du FMI.

Conclusion

Au terme de cette étude, force est de constater que le système d'information marocain sur les migrations internationales de main-d'œuvre doit relever un ensemble de défis pour atteindre un niveau de performance qui permette au Maroc de répondre pleinement à ses engagements : ses engagements nationaux d'abord, en termes de pilotage amélioré de ses politiques publiques relatives aux MIMO ; mais aussi ses engagements internationaux, en termes de mise en œuvre des normes statistiques internationales et d'intégration dans la région Afrique ainsi que de mise en œuvre des recommandations de l'Union africaine dans le Cadre de politique de migration pour l'Afrique.

Il est vrai que le pays est doté de plusieurs dispositifs permettant d'informer sur les MIMO, mais leur examen minutieux a révélé certaines insuffisances, limites et faiblesses. Si certaines ne sont que le résultat des temps d'adaptation nécessaires (par exemple les nouvelles définitions adoptées en 2018 par la CIST), d'autres appellent des arbitrages et une volonté politique confirmée pour aller de l'avant.

Le Haut-Commissariat au plan, qui est considéré comme la locomotive nationale dans la production statistique, accorde de plus en plus d'importance à la dimension migration. En effet, outre plusieurs enquêtes et études ponctuelles portant sur la migration qui ont été réalisées au cours des vingt dernières années, le RGPH, l'END et l'ENE intègrent des modules liés à la migration. Néanmoins, il semblerait nécessaire d'avoir une réflexion d'ensemble sur la cohérence de l'approche de la question des MIMO en révisant la nomenclature, en harmonisant les définitions, en repensant la régularité des enquêtes et leur complémentarité, et en étoffant les modules migration qu'elles comportent. Par ailleurs, dans l'ENE, qui représente la clé de voûte du système d'information du marché du travail marocain, la dimension migration mériterait d'être intégrée davantage en y introduisant des questions sur l'émigration

au même titre que les questions sur l'immigration à l'instar des pays comme la Tunisie. Au-delà de l'élaboration d'un module sur la migration de main-d'œuvre dans l'ENE, il est important d'ajuster le plan d'échantillonnage afin de produire des indicateurs clés significatifs statistiquement et augmenter la taille de l'échantillon pour pouvoir tirer des résultats significatifs sur l'immigration et l'émigration. Ceci contribuera à enrichir considérablement le SIMIMO marocain.

Au-delà du HCP, le MTIP et l'ANAPEC disposent de systèmes informatiques pour la collecte de l'information liée aux MIMO. Toutefois, bien que ces deux organismes permettent de fournir des bases de données riches et actualisées à cet égard, le manque de diffusion de ces données ainsi que de coordination avec les autres organismes producteurs et/ou utilisateurs de ces données rend leur exploitation difficile. Le même constat est à signaler pour la CNSS, qui intègre les variables liées à la migration pour la constitution de ses bases de données. En effet, malgré la richesse de ses bases de données, leur exploitation demeure difficile puisque, hormis une collaboration étroite avec le MTIP pour le partage des données, l'accès aux données de la CNSS reste restreint.

Le MAEC, qui dispose d'une grande capacité à collecter les données sur les MIMO via les services consulaires mais également à travers les consulats étrangers au Maroc, n'accorde pas encore de priorité à la production et diffusion des statistiques détaillées sur les MIMO. Pourtant, vu ses moyens techniques, logistiques et humains, le MAEC pourrait contribuer considérablement à l'amélioration du SIMIMO marocain. Il en va de même pour le ministère de l'Intérieur, qui, à travers les données recueillies auprès de ses nombreux organes (en l'occurrence la DGSN, la DGCL, la Gendarmerie royale et la Police des frontières), peut jouer un rôle extrêmement important également à cet égard.

Le MDCMREAM, bien que n'ayant pas encore commencé à produire des statistiques liées aux MIMO, a participé dans le cadre de partenariats à la réalisation de plusieurs études intégrant le volet MIMO.

Le MDCMREAM visait à créer son observatoire en 2020. Cet observatoire ainsi que l'Observatoire national du marché du travail (OMT), avec des moyens techniques, humains et logistiques appropriés, devraient jouer un rôle naturel d'acteurs importants dans la production statistique liée aux MIMO.

Enfin, la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM), à travers l'Observatoire des branches (ODB), a lancé en 2019 des études sur 70 branches professionnelles afin de caractériser la demande de travail. L'ODB assure que la dimension migration est prise en compte.

Parmi les défis autres que le renforcement de la dimension MIMO auprès des institutions productrices de statistiques, il se dégage de cette étude que les processus de production au Maroc de statistiques liées aux MIMO ne répondent pas suffisamment aux normes internationales (20^e CIST et CEQD du FMI selon cette étude). En effet, seul le HCP s'en rapproche de manière significative. Au-delà de la richesse des informations collectées, le respect des normes de qualité internationales rendrait les données produites plus pertinentes et leur exploitation plus significative. Aussi, un nombre important d'indicateurs de référence ne sont pas pris en compte.

De manière générale, et en dépit d'affirmations répétées quant à l'intérêt porté par les décideurs à la question des MIMO, il apparaît que la grande majorité des bases de données produites soient assez peu valorisées et largement sous-exploitées, eu égard à la richesse des informations produites, du fait que la diffusion de ces statistiques demeure restreinte et leur accessibilité conditionnée dans plusieurs cas. L'exploitation des microdonnées des MIMO émanant des données produites actuellement par les acteurs déjà cités pourrait à elle seule permettre un bond considérable dans l'amélioration de l'observation des MIMO depuis et vers le Maroc.

Par ailleurs, l'harmonisation et l'articulation des processus de production, qui actuellement demeurent très faibles, ne permettent pas de confronter les différentes bases de données. La faible harmonisation des nomenclatures confirme ce constat frappant.

Enfin, la faible coordination entre les différents acteurs concernés par les MIMO demeure l'un des défis majeurs pour améliorer le SIMIMO marocain et prétendre à une ouverture sous-régionale, voire régionale. Le développement d'une volonté commune de coordination entre l'ensemble des producteurs/utilisateurs permettrait de surmonter les défis d'harmonisation, de partage et de consolidation des statistiques. Mais il contribuerait aussi à la réalisation de programmes conjoints entre les acteurs, ainsi qu'à la mise en place d'une plateforme d'échange d'informations relatives aux migrants internationaux et aux travailleurs migrants internationaux entre ces organismes.

D'une manière générale, au-delà des nombreux aspects techniques abordés dans ce rapport, se fait jour la nécessité préalable de mettre en place, en matière de coordination, de consolidation, d'harmonisation, de partage, d'exploitation et de valorisation des statistiques produites, une volonté d'accorder une plus grande considération à la dimension migration internationale de main-d'œuvre auprès des institutions marocaines concernées.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de référence international des statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre

Pour cette étude, l'évaluation des bases de données, des mécanismes les produisant ainsi que les recommandations produites se feront à la lumière de ce que l'on nommera cadre de référence international, composé de normes et de cadres non contraignants ainsi que de bonnes pratiques recommandées au niveau international.

A - Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre¹

Les Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre (MIMO) ont été adoptées lors de la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2018. Elles visent à aider les pays à développer leurs statistiques nationales sur les MIMO et à les encourager à tester le cadre conceptuel qu'elles proposent. Ces directives ont pour objectif d'aider les pays à développer leur système national de statistique en recueillant des statistiques comparables sur les MIMO, afin de fournir une base d'informations améliorée aux différents usagers, en tenant compte des circonstances et des besoins nationaux spécifiques.

Selon les directives de la 20^e CIST, il est important que les politiques se fondent sur des preuves solides, incluant le nombre de travailleurs migrants concernés, leurs caractéristiques et leurs schémas d'emploi. Les MIMO sont précisément définies dans toute leur diversité par les définitions adoptées et comprennent, notamment mais pas seulement, la mobilité internationale de main-d'œuvre, comme les mouvements temporaires ou de court terme de personnes entre des pays pour des raisons d'emploi dans le contexte de libre circulation des travailleurs au sein des communautés économiques régionales.

Pour cette étude, et suivant les directives de la CIST, l'expression migration internationale de main-d'œuvre est utilisée de façon générique pour renvoyer, de façon générale, aux concepts liés aux processus et aux résultats des migrations internationales de main-d'œuvre, et notamment aux trois concepts suivants :

- a) les travailleurs migrants internationaux ;
- b) les migrants internationaux en vue de travailler ;
- c) les travailleurs migrants internationaux de retour.

Les concepts communs et les définitions recommandées dans les directives de la 20^e CIST sont conformes aux normes internationales actuelles et aux directives relatives aux statistiques du travail adoptées par la 19^e CIST, aux recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Révision 1 (1998), et aux principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Révision 3 (2017).

¹https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/20/WCMS_651214/lang--fr/index.htm

CONCEPTS LIÉS AUX PROCESSUS ET AUX RÉSULTATS DES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN D'ŒUVRE

20^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES STATISTICIENS DU TRAVAIL

Population résidente

La population résidente d'un pays comprend toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays, quels que soient leur sexe, leur origine nationale, leur citoyenneté ou l'emplacement géographique de leur lieu de travail. Elle inclut les apatrides et les non-ressortissants résidant habituellement dans le pays mais qui n'ont pas de permis de résidence. Elle comprend également les résidents habituels qui travaillent en dehors du pays (comme les travailleurs frontaliers, les travailleurs saisonniers et les autres travailleurs migrants de courte durée, les travailleurs bénévoles et les nomades).

Migrants internationaux

Les migrants internationaux comprennent tous les résidents d'un pays qui ont changé de pays de résidence habituelle. Pour des raisons pratiques de mesure et conformément aux recommandations des Nations Unies, il est possible d'identifier les migrants internationaux comme étant « toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays et qui sont des ressortissants d'un autre pays (population étrangère) ou ceux dont le lieu de naissance est situé dans un autre pays (population née à l'étranger) ». Notamment :

a) La population née à l'étranger d'un pays comprend toutes les personnes résidant habituellement dans le pays et dont le lieu de naissance est situé dans un autre pays. Elle correspond au nombre de migrants internationaux qui ont migré au moins une fois dans leur vie et résident actuellement hors du pays où ils sont nés. Les personnes nées en dehors de leur pays de résidence actuelle mais qui sont des ressortissants de ce pays à leur naissance (par exemple les personnes nées à l'étranger de parents ressortissants du pays mais vivant à l'étranger) sont parfois exclues du calcul de la population née à l'étranger. Le pays de naissance enregistré fait référence à l'entité géographique existant au moment de la collecte des données. Les personnes nées à l'étranger peuvent être des nationaux du pays, être ressortissants étrangers, ou les deux à la fois.

b) La population étrangère d'un pays comprend toutes les personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays où elles résident habituellement. Elle comprend les personnes résidentes apatrides. Elle exclut les migrants internationaux qui ont acquis la nationalité de leur pays de résidence habituelle. La population étrangère peut être née à l'étranger ou née dans le pays.

Travailleurs migrants internationaux

Le concept de travailleurs migrants internationaux sert à mesurer le lien actuel avec le marché du travail des migrants internationaux dans un pays, indépendamment de l'objectif initial de la migration, et celui d'autres personnes qui ne sont pas des résidents habituels du pays mais qui ont actuellement un lien avec le marché du travail du pays où s'effectue la mesure. Dans ce contexte, les termes « travailleurs migrants internationaux » et « migrants internationaux et travailleurs étrangers non résidents » sont équivalents. Ils sont définis à des fins statistiques

comme toutes les personnes en âge de travailler présentes dans le pays qui effectue la mesure, et qui relèvent d'une des deux catégories suivantes :

a) *Les résidents habituels* : les migrants internationaux qui, durant une période de référence définie, faisaient partie de la main-d'œuvre du pays où ils résident habituellement, en étant en emploi ou au chômage.

b) *Les non-résidents ou travailleurs étrangers non résidents* : les personnes qui, durant une période de référence définie, n'étaient pas des résidents habituels du pays mais étaient présentes dans le pays et avaient un lien avec le marché du travail du pays, soit en étant en emploi, travaillant pour des unités productrices résidentes de ce pays, soit en cherchant un emploi dans ce pays.

Migrants internationaux en vue de travailler

Le concept de migrants internationaux en vue de travailler est destiné à mesurer les mouvements de personnes d'un pays à un autre pour travailler ou chercher du travail. A des fins statistiques, les migrants internationaux en vue de travailler incluent tous les migrants internationaux tels que les « résidents habituels » ainsi que les « non-résidents », qui sont entrés dans le pays de la mesure durant une période de référence définie pour chercher ou commencer un emploi, et dont l'intention était documentée ou déclarée à leur entrée dans le pays.

Travailleurs migrants internationaux de retour

Le concept de travailleurs migrants internationaux de retour sert à mesurer l'expérience de travail des personnes qui rentrent après avoir été des travailleurs migrants internationaux à l'étranger. Pour le pays de la mesure, les travailleurs migrants internationaux de retour sont définis comme les résidents actuels du pays qui étaient auparavant des travailleurs migrants internationaux dans un ou plusieurs autres pays.

Source : https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/20/WCMS_651214/lang--fr/index.htm

DÉFINITIONS D'APRÈS LA BASE DE DONNÉES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DU BIT

Source : <http://www.ilo.org/public/french/protection/migrant/ilmdb/ilmtterms.htm>.

Ces concepts permettent d'identifier les groupes cibles suivants :

- **les travailleurs frontaliers**, qui ne sont pas des résidents habituels du pays de la mesure mais qui ont reçu l'autorisation d'être employés de façon continue dans ce pays à condition de sortir du pays à des intervalles brefs et réguliers (tous les jours ou toutes les semaines) ;
- **les travailleurs saisonniers**, qui ne sont pas des résidents habituels du pays où ils ont un emploi, et dont le travail, de par sa nature, dépend des conditions saisonnières et n'est effectué que durant une partie de l'année ;
- **les travailleurs itinérants**, qui ne sont pas des résidents habituels du pays de la mesure, mais voyagent dans ce pays pendant de courtes périodes pour des raisons liées au travail ;
- **les travailleurs employés au titre de projets**, qui sont admis dans le pays où ils sont employés pour une période d'emploi définie uniquement en fonction d'un projet précis réalisé dans ce pays par leur employeur ;
- **les travailleurs admis pour un emploi spécifique**, qui ont été envoyés par leur employeur, une entreprise multinationale par exemple, pour une période limitée et définie dans le pays où se situe leur emploi pour entreprendre une tâche ou une mission spécifique, ou pour entreprendre un travail qui exige des compétences professionnelles, commerciales, techniques ou autres hautement spécialisées, ou pour un travail transitoire, et qui doivent sortir du pays où ils sont employés à l'expiration de leur autorisation de séjour, ou avant s'ils n'effectuent plus leur tâche ou leur mission spécifique ou ne sont plus engagés dans ce travail ;
- **les travailleurs indépendants qui sont engagés dans une activité rémunérée sans contrat d'emploi** et qui gagnent leur vie grâce à cette activité en travaillant normalement seuls ou avec des membres de leur famille, y compris les autres travailleurs migrants reconnus comme travailleurs indépendants par la législation applicable dans le pays où ils sont en emploi, ou par des accords bilatéraux ou multilatéraux ;
- **les gens de mer**, y compris les pêcheurs employés sur un navire enregistré dans le pays de la mesure, dont les travailleurs ne sont pas des ressortissants ;
- **les travailleurs employés dans une installation en mer** relevant de la juridiction du pays de la mesure, dont les travailleurs ne sont pas des ressortissants ;
- **les travailleurs domestiques** étrangers engagés par des employeurs résidents ;
- **les étudiants étrangers** qui sont entrés dans le pays dans le but déclaré de poursuivre des études mais qui ensuite travaillent, cherchent du travail, ou combinent le travail et les études ;
- **les voyageurs internationaux en voyage touristique** dont l'objectif principal est d'être employés dans le pays qu'ils visitent et de recevoir une rémunération en contrepartie du travail fourni ;
- **les réfugiés et les demandeurs d'asile** qui travaillent ou qui cherchent du travail, qu'ils disposent ou non d'une autorisation de travail durant la procédure pour obtenir le statut de réfugié ou la demande d'asile ;
- **les personnes déplacées de force au-delà des frontières du fait de catastrophes d'origine naturelle ou humaine**, qui travaillent ou cherchent du travail dans le pays où elles se trouvent déplacées ;
- **les personnes victimes de la traite internationale** pour du travail forcé ou à des fins d'exploitation par le travail.

Les statistiques du stock et des flux de migrants

Selon les directives de la 20^e CIST, les statistiques du stock et des flux de migrants fournissent des informations sur le nombre de travailleurs migrants internationaux présents dans le pays et les changements de leur statut migratoire et de leur statut de travail, de la façon suivante :

a) Le stock de travailleurs migrants internationaux est le nombre de travailleurs migrants internationaux présents dans le pays de la mesure à un moment donné.

b) Le flux entrant de migrants internationaux en vue de travailler est le nombre de migrants internationaux en vue de travailler qui sont entrés dans le pays de la mesure durant la période de référence (qui devrait être longue, par exemple les 12 mois précédents ou l'année calendaire précédente).

c) Le flux entrant de travailleurs migrants internationaux est la somme : i) du nombre de migrants internationaux déjà présents dans le pays de la mesure avant le début de la période de référence définie, qui étaient hors de la main-d'œuvre au début de la période de référence mais qui sont entrés dans la main-d'œuvre du pays de la mesure durant la période de référence ; ii) du nombre de migrants internationaux qui sont entrés dans le pays de la mesure durant la période de référence – en tant que migrants internationaux en vue de travailler ou pour toute autre raison – et sont entrés dans la main-d'œuvre du pays de la mesure durant la période de référence ; et iii) des non-résidents dans le pays de la mesure qui sont devenus des travailleurs migrants internationaux non résidents dans le pays durant la période de référence. Le nombre de travailleurs migrants internationaux entrant dans le pays inclut le nombre de migrants internationaux en vue de travailler entrés dans le pays de la mesure durant la période de référence s'ils ont eu un lien avec le marché du travail de ce pays à un moment donné durant la période de référence. Ce nombre exclut toutefois le nombre de migrants internationaux en vue de travailler

entrés dans le pays de la mesure durant la période de référence s'ils sont restés sans lien avec le marché du travail de ce pays durant la totalité de la période de référence.

d) Le flux sortant de travailleurs migrants internationaux est la somme : i) du nombre de travailleurs migrants internationaux qui ont quitté le pays de la mesure (ou sont décédés) durant la période de référence spécifiée ; ii) du nombre de travailleurs migrants internationaux qui sont restés dans le pays de la mesure mais qui sont sortis de la main-d'œuvre du pays durant la période de référence ; et iii) des travailleurs migrants internationaux non résidents dans le pays de la mesure dont le lien avec le marché du travail de ce pays s'est terminé durant la période de référence, quelle qu'en soit la raison. Le nombre de travailleurs migrants internationaux sortant du pays exclut les migrants internationaux en vue de travailler dans le pays de la mesure qui ont quitté ce pays (ou sont décédés) durant la période de référence, sans avoir jamais eu de lien avec le marché du travail de ce pays durant la période de référence.

A2 - La collecte des données

Les éléments de la collecte des données doivent fournir, selon les directives de la 20^e CIST, des informations complètes pour les différents usagers des statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre, en tenant compte des circonstances et des besoins nationaux spécifiques. Les informations doivent comprendre les données sur les principales caractéristiques sociodémographiques, le statut migratoire et le statut de travail des travailleurs migrants internationaux, des migrants internationaux en vue de travailler et des travailleurs migrants internationaux de retour. La collecte des données comprend les principaux éléments suivants :

a) Les principales caractéristiques sociodémographiques

- Sexe
- Age ou date de naissance
- Situation matrimoniale
- Niveau d'éducation atteint
- Type de local d'habitation (ménage privé, ménages collectifs ou institutionnels)
- Autre type de locaux d'habitation (hébergement non résidentiel)
- Pays de naissance et pays de naissance des parents
- Pays de nationalité
- Pays de résidence habituelle
- Dernier pays de résidence habituelle (ou pays où se trouvait le précédent lien avec le marché du travail pour les travailleurs migrants internationaux de retour)
- Compétences (langue parlée, lecture, écriture) dans la langue du pays où existe le lien avec le marché du travail

b) Les principales caractéristiques de la migration

- Objectif de la migration (raison déclarée ou documentée de la première entrée dans le pays, notamment dans le pays où existe ou est souhaité le lien avec le marché du travail) ; et aussi, pour les travailleurs migrants internationaux de retour, la principale raison de leur dernier départ du pays où ils avaient auparavant un lien avec le marché du travail
- Type de visa, permis de séjour, permis de travail
- Nature permanente, temporaire ou circulaire de la migration
- Durée du séjour : date de première entrée dans le pays où la personne a un lien avec le marché du travail ; et, pour les travailleurs migrants internationaux de retour, date du dernier départ du pays
- Tout type de restriction vis-à-vis du droit à résider dans le pays où la personne a souhaité avoir un lien avec le marché du travail (lieu de résidence, durée de séjour, mobilité)

c) Les principales caractéristiques du travail

- Statut vis-à-vis de la main-d'œuvre (en emploi, au chômage, hors de la main-d'œuvre)
- Branche d'activité économique
- Profession
- Situation dans la profession
- Temps de travail, y compris les heures habituellement travaillées et les heures de travail contractuelles
- Durée de l'emploi en mois ou en années
- Revenu lié à l'emploi
- Envois de fonds à l'extérieur du pays où le travailleur a un lien avec le marché du travail
- Droits à la sécurité sociale dans le pays où le travailleur a un lien avec le marché du travail
- Tout type de restrictions vis-à-vis du droit à l'emploi (par exemple, commencer un emploi ou chercher un emploi, changer d'employeur ou de travail)

A3 - Les sources de données

Les informations sur les différents aspects des migrations internationales de main-d'œuvre et les catégories de travailleurs migrants internationaux peuvent provenir de sources diverses. Ces différentes sources statistiques devraient, selon les directives de la 20^e CIST, être considérées comme complémentaires, et utilisées de façon combinée pour en dériver des ensembles de statistiques complètes dans la mesure du possible. Il est utile d'établir les distinctions suivantes entre les sources de statistiques sur les stocks et les flux :

a) Les sources de statistiques sur les stocks : les recensements de population ; les enquêtes auprès des ménages, notamment les enquêtes sur la main-d'œuvre (qui sont particulièrement pertinentes pour certains groupes) ; les enquêtes spécialisées sur les migrations et enquêtes démographiques ; les enquêtes limitées à ou ciblant des populations ou des domaines particuliers (comme les enquêtes près des frontières internationales, les enquêtes dans les camps de réfugiés) ; les recensements des établissements et les enquêtes par sondage.

b) Les sources de statistiques sur les flux :

l'enregistrement aux frontières ; les statistiques sur les permis de résidence accordés ; les statistiques sur les permis de travail accordés, sur les visas accordés ; l'enregistrement des départs ; et les enquêtes auprès des ménages.

c) Les sources de statistiques à la fois sur les stocks et les flux : les registres de population ; les enquêtes auprès des ménages, les registres des étrangers ; l'enregistrement pour les impôts et la sécurité sociale ; et l'enregistrement pour utiliser des services d'utilité publique (par exemple, le téléphone, l'électricité).

d) Les autres sources : Certains groupes de travailleurs migrants internationaux qui requièrent une protection internationale peuvent nécessiter des enquêtes spéciales avec des échantillons ciblés en raison de leurs caractéristiques et de circonstances particulières. Si elles sont disponibles, les sources de données administratives appropriées peuvent compléter les enquêtes par sondage ou peuvent même leur servir d'alternative.

A4 - Les problèmes de mesures

Selon les directives de la 20^e CIST, pour chacune des sources de données il faut développer une méthodologie spéciale afin de prendre en compte les problèmes particuliers liés à la mesure des migrations internationales de main-d'œuvre. Par exemple :

a) Pour l'utilisation des enquêtes auprès des ménages, comme les enquêtes sur la main-d'œuvre, afin de dénombrer les travailleurs migrants internationaux de la catégorie des résidents habituels, il est essentiel de collecter et de faire correspondre les informations sur le statut migratoire et le statut de travail au niveau des individus. Les instruments de collecte des données doivent être développés de façon à permettre d'établir ce lien.

b) De même, pour l'utilisation des enquêtes auprès des ménages, comme les enquêtes sur la main-d'œuvre, afin de dénombrer les travailleurs migrants internationaux de retour, il faut développer des instruments de collecte des données permettant de collecter et d'établir un lien entre les données sur l'ancien ou le précédent statut migratoire et l'ancien ou le précédent statut de travail dans le pays où existait le lien avec le marché du travail au niveau des individus.

c) Pour l'utilisation des registres administratifs des permis de travail ou des données provenant d'enquêtes sur le lieu de travail dans le pays de la mesure, afin de dénombrer les travailleurs migrants internationaux de la catégorie des non-résidents, des méthodologies spécifiques doivent être développées pour éviter la double comptabilisation des personnes (par exemple, compter toutes les admissions au lieu de ne compter que les premières entrées durant la période de référence) et pour prendre en compte les situations où les travailleurs ont de multiples employeurs ou sont engagés dans plus d'un établissement. Les résultats peuvent être comparés aux données correspondantes provenant d'enquêtes auprès des ménages, comme les enquêtes sur la main-d'œuvre réalisées dans le pays de résidence habituelle.

d) De même, pour l'utilisation des sources administratives, afin de mesurer le flux entrant des migrants internationaux en vue de travailler ou le flux sortant des travailleurs migrants internationaux, il faut faire particulièrement attention au renforcement de ces sources pour veiller, dans la mesure du possible, à l'exactitude des informations en vue d'identifier de façon appropriée les populations ciblées.

e) Enfin, pour dénombrer des sous-catégories particulières de travailleurs migrants internationaux comme les travailleurs en situation irrégulière ou les travailleurs déplacés à l'extérieur qui vivent et travaillent dans des camps, il faut élaborer des procédures d'échantillonnage spéciales capables d'appréhender des échantillons significatifs et

représentatifs de ces populations difficiles à atteindre, qui souvent ne sont couvertes que partiellement ou pas du tout par les recensements conventionnels et les enquêtes par sondage.

B - Cadre d'évaluation de la qualité des données²

Le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) dont il s'agit ici est celui élaboré par le FMI.

Environnement institutionnel

Les facteurs institutionnels et organisationnels ont une influence significative sur l'efficacité et la crédibilité de tout organisme statistique qui produit et diffuse des statistiques. Les aspects pertinents sont le cadre politique et juridique, l'adéquation des ressources, la pertinence, la sensibilisation à la qualité, le professionnalisme, la transparence et les normes éthiques.

- **Principe 1 : Cadre politique et juridique.** L'environnement juridique et institutionnel régissant tout organisme statistique (Bureau national de la statistique et le cas échéant les autres autorités statistiques) a une influence significative sur l'efficacité et la crédibilité de l'organisme.

- **Principe 2 : Adéquation des ressources.** L'organisme statistique s'assure que les ressources sont proportionnées aux programmes statistiques, personnels, installations, équipements, technologies, formations et financements des systèmes d'information.

- **Principe 3 : Sensibilisation à la qualité.** La qualité est la clé de voûte des activités statistiques. L'organisme statistique identifie systématiquement et régulièrement les points faibles et les points forts afin d'améliorer continuellement la qualité du processus et de la production.

- **Principe 4 : Professionnalisme.** Les politiques et pratiques statistiques sont guidées par des principes professionnels.

- **Principe 5 : Transparence.** L'organisme statistique produit et diffuse les statistiques d'une façon objective et transparente, dans le cadre de laquelle les utilisateurs sont traités équitablement.

- **Principe 6 : Normes éthiques.** Les politiques et les pratiques sont conformes à des normes éthiques.

- **Principe 7 : Solidité de la méthodologie.** La base méthodologique des statistiques produites suit les normes, principes directeurs et bonnes pratiques internationaux.

- **Principe 8 : Exactitude et fiabilité.** Les sources de données et les techniques statistiques sont solides et les résultats des statistiques brossent un portrait suffisamment fidèle de la réalité.

Résultats des statistiques

Les statistiques disponibles doivent répondre aux besoins des usagers. Les statistiques sont conformes aux normes internationales en matière de qualité et répondent aux besoins des institutions internationales, gouvernements et instituts de recherche, aux préoccupations du monde des affaires ainsi qu'au grand public.

Les aspects importants sont la pertinence, la périodicité et le caractère opportun, la cohérence et l'accessibilité ainsi que la clarté.

² <https://paris21.org/sites/default/files/DQAF-genericframework-fr.pdf>

- **Principe 9 : La pertinence.** Les statistiques répondent aux besoins actuels et potentiels des utilisateurs :

- pertinence par rapport aux questions politiques actuelles ;
- désagrégation, plus particulièrement géographique, jusqu'à un niveau approprié ;
- couverture représentative.

- **Principe 10 : Périodicité et caractère opportun.** Les statistiques sont publiées en temps utile, selon une périodicité acceptée au plan international.

- **Principe 11 : Cohérence.** Les statistiques sont cohérentes avec un ensemble de données et au fil du temps, ainsi qu'avec d'autres ensembles de données importants.

- **Principe 12 : Accessibilité et clarté.** Les statistiques et métadonnées sont aisément disponibles, présentées d'une façon claire et compréhensible, et un soutien aux utilisateurs est disponible.

Ceci se rapporte :

- aux méthodes de publication et de diffusion ;
- à la disponibilité complète des résultats et des métadonnées ;
- à l'orientation des publications vers les utilisateurs des statistiques.

Ce cadre fournit des indicateurs qui peuvent s'appliquer à n'importe quel produit statistique ou n'importe quel organisme, et visent à mesurer la situation statistique d'un pays à travers des normes qui capturent des éléments représentatifs de cette situation. Ces indicateurs permettent de faire le point sur la situation des systèmes statistiques des différents pays en utilisant les mêmes références d'évaluation. Les éléments du CEQD sont des outils qui aident les producteurs à améliorer la gestion de leurs opérations statistiques, notamment sur le plan de la méthodologie, des sources des données et de leur périodicité. Le choix a porté sur ce cadre car il converge généralement avec ceux établis par la Division de la statistique des Nations Unies et Eurostat.

Annexe 2 : Fiche - Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)

Organisme producteur	Haut-Commissariat au plan
Objectifs de l'enquête	- Déterminer la population légale du pays à l'échelon de toutes les unités administratives. - Recueillir les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population. - Déterminer le parc logement et les conditions d'habitation des ménages. - Etablir une base de sondage pour les enquêtes postcensitaires.
Périodicité	- Environ tous les 10 ans : 1960, 1971, 1982, 1994, 2004 et 2014.
Ressources utilisées (dont budget)	- Le RGPH 2014 a mobilisé : + 130 superviseurs centraux, régionaux et provinciaux, 1 300 superviseurs communaux et 17 000 contrôleurs ; + 53 000 agents recenseurs ; + 14 000 auxiliaires d'autorité ; + 7 000 véhicules avec chauffeur. - Le coût total du RGPH 2004 a été de 507 681 767,58 DH.
Population cible (dimension régionale entre autres)	- Le recensement concerne toutes les personnes résidant au Maroc, à l'exception des étrangers membres des corps diplomatiques et consulaires. Il distingue trois catégories de population : 1) La population municipale, qui est l'ensemble des individus vivant dans des ménages sédentaires ou nomades ainsi que les personnes sans abri ou sans domicile fixe. 2) La population comptée à part, qui comporte l'ensemble des personnes qui, pour des raisons de travail, de santé, d'éducation ou autres, sont obligées de vivre en communauté. Elle concerne : + les militaires logés dans les casernes, camps ou assimilés ; + les personnes en traitement sanitaire pour plus de 6 mois dans des établissements hospitaliers ; + les détenus dans les établissements pénitentiaires et les pensionnaires des maisons d'éducation surveillée ; + les personnes recueillies dans les maisons de bienfaisance, les hospices et les centres de protection sociale ; + les élèves et étudiants internes à la date de référence du recensement dans des établissements d'enseignement public ou privé ; + les ouvriers logés dans les chantiers temporaires des travaux publics et n'ayant pas d'autre domicile habituel. 3) La population de passage, qui concerne l'ensemble des personnes dont la durée de résidence dans le ménage recensé ou dans l'établissement de population de passage est inférieure à 6 mois. - Le recensement est obligatoire, et ce en vertu de la loi du recensement (n° 001-71 du 16 juin 1971), qui oblige toute personne à se soumettre aux formalités du recensement.
Concepts, définitions et nomenclatures	Nomenclatures - Nomenclature marocaine des activités 2010. - Nomenclature nationale des diplômes 2014. - Nomenclature analytique des professions 2014. - Nomenclature marocaine des biens et services.
Volets du questionnaire et principales variables (âge, sexe, région, occupation, secteur d'activité, rémunération, etc.)	Le RGPH est l'occasion de rassembler de nombreuses statistiques démographiques et socio-économiques sur l'ensemble des subdivisions territoriales du pays. Cependant, au vu des contraintes techniques, organisationnelles et financières liées à une telle opération de grande envergure, il est impossible d'élargir les champs des thématiques pour prendre en considération l'ensemble des besoins en information exprimés par les différents utilisateurs. C'est ainsi que le choix des thèmes du questionnaire du recensement s'opère au regard des considérations suivantes : - la comparaison avec les recensements précédents, pour faire ressortir les mutations démographiques et socio-économiques de la population du Maroc ; - la réponse, dans la mesure du possible, à de nouveaux besoins nationaux prioritaires en matière de données sur la population, les ménages et l'habitat ;

- la comparaison des différents indicateurs démographiques et socio-économiques avec ceux des autres pays (dictée par les recommandations internationales concernant les recensements de la population).

Compte tenu de ces différents éléments, les thèmes retenus par le recensement de 2014 sont :

- les structures démographiques de la population ;
- la fécondité et la mortalité infantile pour toutes les femmes non célibataires ;
- la migration interne et internationale ;
- les déficiences physiques et mentales ;
- l'instruction, l'éducation ainsi que les langues locales utilisées (ainsi, pour la première fois, la langue amazighe lue et écrite avec l'alphabet tifinagh est introduite dans le questionnaire du recensement) ;
- le type d'activité économique, la profession, la branche d'activité économique et la situation dans la profession ;

+ Détermination du type d'activité

- . Avez-vous un emploi même saisonnier ?
- . Avez-vous exercé un travail pendant au moins une heure lors des sept jours précédents ?
- . Est-ce que vous êtes à la recherche d'un emploi ?
- . Pourquoi vous n'êtes pas à la recherche d'un emploi ?

+ Type d'activité

- . Actif occupé
- . Chômeur
- . Femme au foyer
- . Elève ou étudiant
- . Rentier
- . Retraité
- . Infirme ou malade
- . Vieillard
- . Enfant
- . Autre inactif

+ Durée du chômage

- . Précisez la durée du chômage en années

+ Profession principale

- . Précisez la profession principale

+ Situation dans la profession

- . Employeur de moins de cinq employés
- . Employeur de cinq employés et plus
- . Indépendant
- . Salarié du secteur public
- . Salarié du secteur privé
- . Aide familiale
- . Apprenti
- . Membre d'une coopérative ou associé
- . Autre à préciser

+ Activité principale de l'établissement

- . Précisez en détail l'activité principale de l'établissement
- le lieu de travail ou de scolarité et le moyen de transport utilisé pour s'y rendre ;

+ Lieu de travail ou d'études

- . A domicile
- . Même quartier/douar de résidence
- . Autre quartier/douar dans la commune de résidence
- . Autre commune dans la province/préfecture de résidence à préciser
- . Autre province/préfecture à préciser
- . Lieu non fixe
- . Autre lieu à préciser

	+ Moyen de transport . A pied . Bicyclette . Voiture privée . Bus . Taxi . Transport d'établissement . Train . Autre moyen à préciser - les caractéristiques des logements occupés par les ménages et des logements vacants et secondaires : situation de résidence, type de logement, équipements du logement, nombre de pièces dans le logement, âge du logement, mode d'évacuation des eaux usées ; - les conditions d'habitat des ménages : nombre de pièces occupées par le ménage, statut d'occupation du logement, utilisation des équipements du logement, mode d'éclairage utilisé, mode d'approvisionnement en eau potable, ainsi que disponibilité ou accès à certains équipements ménagers ; - le type de construction, nombre de niveaux, équipements de la construction, mode d'usage des équipements de la construction, type d'activité du local professionnel, et nombre de ménages dans chaque composante de la construction.
Plan de sondage (base de sondage et taille de l'échantillon)	- Recensement global de la population.
Mode de collecte (face à face, etc.)	- Tous les entretiens se déroulent en mode « face à face ».
Contrôle de qualité	La qualité et l'exhaustivité du recensement sont assurées par : - les travaux cartographiques, qui permettent de délimiter avec précision chaque district de recensement et de tracer l'itinéraire précis de la tournée de chaque agent recenseur dans le district ; - le carnet de tournée, qui permet à chaque agent recenseur d'organiser et de systématiser sa tournée à l'intérieur du district de recensement, îlot par îlot et construction par construction (un îlot est constitué d'une ou plusieurs constructions contiguës et entourées par des voies publiques) ; - la feuille d'identification des membres de chaque ménage, qui permet de déterminer tous les membres du ménage, aussi bien les résidents présents que les résidents temporairement absents ; - le recours à des approches adaptées pour le recensement de la population comptée à part, de la population sans abri et de la population nomade ; - l'enquête postcensitaire, effectuée juste après le recensement, qui permet d'évaluer le taux de couverture du recensement ; - la supervision de 130 superviseurs centraux, régionaux et provinciaux, 1 300 superviseurs communaux et 17 000 contrôleurs ; - le choix du personnel de collecte des données, qui doit disposer, notamment, d'un niveau de formation élevé, et la formation de ce personnel par les cadres du HCP ; - l'encadrement et le suivi du personnel chargé de la collecte.
Diffusion	- Par Web : https://rgph2014.hcp.ma/ - Sur demande.
Principaux utilisateurs	

Annexe 3 : Questionnaire - Recensement général de la population et de l'habitat 2014

Royaume du Maroc المملكة المغربية				Haut Commissariat au Plan المجلس الأعلى للتخطيط	Ministère de l'Intérieur الوزارة الداخلية
Recensement Général de la Population et de l'habitat 2014 التعداد السكاني والإسكاني 2014					
Feuille du ménage et du logement ورقة الأسرة والسكن					
Code National du District رقم المنطقة الوطنية	Ensemble المجموع	Etrangers أجانب	Marocains مغاربة	Personnes résidentes de façon habituelle avec le E00 P1 P2 P3 ménage selon la nationalité	
00 00 00 00 00	00	00	00		
Code Géographique					
00	Région :	00	Nombre du district :		
00 00	Province ou préfecture :	00	Nombre de l'état ou du segment dans le district :		
00	Cercle :	00	Nombre du logement dans le district :		
00	Commune ou arrondissement :	00	Nombre de ménages dans le logement :		
00	Centre :	00	Nombre du ménage dans le logement :		
00	Fraction :	00	Nombre de questionnaires remplis pour le ménage :		
00	Douar :	00	Nombre du questionnaire :		
Adresse du logement					

Observations :			Nom de l'interviewé :		
_____			_____		
_____			Nom de l'enquêteur :		
_____			_____		
_____			Nom du contrôleur :		
_____			_____		
Loi n° 000.71 du 22 Rabia II 1391 (16 juin 1971) relative au Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Royaume					
Article 2 : Toute personne qui participe à un titre quelconque, à l'élaboration ou à l'exploitation du Recensement sera soumise au secret professionnel sous peine des sanctions prévues par la loi. Les renseignements individuels figurant sur les questionnaires du Recensement et ayant trait à la vie personnelle et familiale, et d'une manière générale aux faits et aux comportements d'ordre privé, ne pourront faire l'objet d'aucune communication de la part des services qui en seront les dépositaires. Ces renseignements ne pourront de plus, en aucun cas, être utilisés à des fins de poursuites judiciaires, de contrôle fiscal ou de répression économique.					
Article 3 : Quiconque refuse de se soumettre aux formalités ou lors seulement de fausses déclarations sera puni conformément à l'article 909 (1°) du code pénal.					
Visa du CO.C.D.E.S 05.05.14.02					

Structures de la population										Migration	
N°	Nom et prénom	Situation de résidence	Lien de parenté avec le chef de ménage	Pays de nationalité	Sexe	Date de naissance en ligne		Lieu de naissance	Lieu de résidence avant la résidence actuelle		
						Date de naissance en ligne					
						Date de naissance					
						Age					
	Transcrire sur cette colonne la liste des membres du ménage résidents, présents ou temporairement absents, telle que établie au niveau du tableau 1 : indiquer la différenciation des membres du ménage selon l'ordre précisé dans le manuel d'instructions.	☐ Résident ☐ Présent (R.P.) ☐ Absent temporairement (R.A.)	☐ Chef de ménage ☐ Conjoint ☐ Fils, fille ☐ Petit-fils, petite-fille ☐ Frère, sœur ☐ Cousin, cousine ☐ Neveu, nièce ☐ Autre parent ☐ Personne au service du ménage ☐ Autre lien	☐ Préciser et cocher le pays de nationalité Exemples : ☐ Maroc ☐ Algérie ☐ Tunisie ☐ Libye ☐ Mauritanie ☐ France ☐ Espagne ☐ Italie	☐ M ☐ F	Préciser la date de naissance en ligne selon la déclaration Exemples : - Si la personne déclare la 10 mars 1980, écrire 10-mars 1980 et cocher : 10 1980 - Si la personne déclare 1980, écrire 1980 et cocher : 1980 Mois Année	Exemple : Si la personne déclare 10 mars, écrire 10 ans et cocher : 10	☐ Si l'origine de la notice communale, d'après M.C. et cocher : ☐ Si non, d'après le nom de la commune et de la province/préfecture ou le nom du douar et de la ville la plus proche et cocher : ☐ Si ce lieu est étranger, préciser le pays et cocher :	☐ Si l'origine de la notice communale, d'après M.C. et cocher : ☐ Si non, d'après le nom de la commune et de la province/préfecture ou le nom du douar et de la ville la plus proche et cocher : ☐ Si ce lieu est étranger, préciser le pays et cocher :		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											

2024 7973

5

Annexe 4 : Fiche - Enquête nationale sur l'emploi (ENE)

Organisme producteur	Haut-Commissariat au plan
Objectifs de l'enquête	- Déterminer le volume et les principales caractéristiques démographiques, culturelles et socioprofessionnelles de la population active et de ses diverses composantes (activité, emploi, chômage et sous-emploi). - Mesurer l'accès de la population aux services sociaux de base (éducation et alphabétisation, eau, électricité, assainissement...).
Périodicité	- Annuelle depuis 1976. - Trimestrielle depuis 1996.
Ressources utilisées (dont budget)	- L'enquête a été dirigée par la Direction de la statistique, avec une décentralisation des travaux de collecte des données et de chiffrement des questions nécessitant l'usage de nomenclatures. Chacune des directions régionales est chargée de l'exécution de l'enquête dans les zones de l'échantillon se trouvant dans son champ territorial. - Les directions régionales sont sollicitées pour désigner les superviseurs et les contrôleurs nécessaires à la réalisation de l'opération. Quant aux enquêteurs, ils sont fournis par les sociétés d'intermédiation. Un véhicule, avec chauffeur, est affecté à chaque équipe. - Étendue sur toute l'année, la collecte est assurée par une équipe de 16 superviseurs, 29 contrôleurs, 79 enquêteurs et 28 chauffeurs mobilisés au niveau régional et ce, en plus d'une équipe de réserve par région.
Population cible (dimension régionale entre autres)	- Territoire couvert : l'ENE porte sur l'ensemble du territoire national tel qu'il a été défini dans le cadre du RGPH en 2014. - Personnes couvertes : l'ENE porte sur l'ensemble des personnes résidant sur le territoire national, c'est-à-dire les personnes qui se trouvent dans leur résidence principale au moment de l'enquête ou qui en sont temporairement absentes pour une durée inférieure à six mois ; sont exclues du champ de l'enquête les personnes qui résident dans des ménages collectifs (casernes militaires, maisons de bienfaisance, maisons d'arrêt, etc.) et les non-résidentes, cependant les étudiants des cités universitaires et des internats sont considérés en tant que membres de leurs ménages respectifs.
Concepts, définitions et nomenclatures	- <u>Nomenclatures adoptées</u> + Nomenclature nationale des professions : elle s'inspire largement de la CITP-88. + Nomenclature marocaine des activités (NMA 2010) : elle s'inspire de la CITI et de la NACE. + Nomenclature des diplômes : elle est fondée en premier lieu sur le niveau de formation et en second lieu sur le type de formation. - <u>Glossaire</u> + Actifs occupés La population active occupée comprend toutes les personnes, âgées de 7 ans et plus, participant à la production de biens et services pendant une brève période de référence spécifiée, et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi mais absentes de leur travail pour un empêchement temporaire. Il s'agit d'un concept large qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers. + Chômage de longue durée Le chômage de longue durée est celui dont la durée est de 12 mois ou plus. + Chômeur Le chômeur est toute personne âgée de 15 ans et plus qui n'a pas une activité professionnelle et qui est à la recherche d'un emploi. + Personne active Une personne active est toute personne faisant partie de la main-d'œuvre disponible pour la production des biens et services, exerçant un travail productif dans une branche d'activité économique ou à la recherche d'un emploi. + Personne inactive Une personne inactive est toute personne qui n'est ni active occupée ni chômeuse. Elle peut être un élève, un étudiant, une femme au foyer, un retraité...

	+ Secteur d'activité de la population active occupée Le secteur d'activité de la population active occupée couvre : 1. Agriculture, forêt et pêche. 2. Industrie (y compris bâtiment). 3. Services. + Secteur d'emploi de la population active occupée Les secteurs d'emploi de la population active occupée sont les suivants : 1. Privé. 2. Public. + Taux de chômage Le taux de chômage exprime la part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus. Ce taux est obtenu en rapportant l'effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus. + Taux de dépendance économique Le taux de dépendance économique représente la part des inactifs et des chômeurs dans la population active occupée. + Taux d'activité Le taux d'activité indique la part des personnes actives dans la population totale. Il est calculé en rapportant l'effectif des actifs à celui de la population totale. + Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus Le taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus indique la part des personnes actives âgées de 15 ans et plus parmi la population âgée de 15 ans et plus. C'est le rapport de l'effectif de la population active de 15 ans et plus à celui de la population totale âgée de 15 ans et plus. + Taux d'emploi : Le taux d'emploi exprime la part de la population active occupée dans la population totale.
Volets du questionnaire et principales variables (âge, sexe, région, occupation, secteur d'activité, rémunération, etc.)	I - LOCALISATION DU MÉNAGE ENQUÊTÉ II - LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DU MÉNAGE III - DÉTERMINATION DES MEMBRES DU MÉNAGE ET DE LEURS PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES + Numéro d'ordre + Situation de résidence + Lien de parenté avec le chef de ménage + Sexe + Age + Etat matrimonial IV - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES CULTURELLES DES ENQUÊTÉS (pour les personnes âgées de 3 ans et plus) + Numéro d'ordre + Est-ce que vous poursuivez ou avez-vous poursuivi (durant l'année scolaire 2010/11) vos études dans un établissement d'enseignement général ? + Type d'établissement (public ou privé) + Avez-vous déjà fréquenté un établissement d'enseignement général ? + Âge d'arrêt des études (en années révolues) (question adressée aux moins de 18 ans) + Causes suite auxquelles l'enquête a arrêté ses études (question adressée aux moins de 18 ans) + Dernière classe fréquentée (question adressée aux moins de 18 ans) + Niveau scolaire + Avez-vous un diplôme de formation professionnelle ? (question adressée aux personnes âgées de 10 ans et plus) + Le diplôme le plus élevé obtenu (question adressée aux personnes âgées de 10 ans et plus) + Est-ce que vous savez lire et écrire ? (question adressée aux personnes âgées de 10 ans et plus)

V - DÉTERMINATION DU TYPE D'ACTIVITÉ (pour les personnes âgées de 7 ans et plus)

- + Numéro d'ordre
- + Quelle est votre occupation actuelle ?
- + Avez-vous exercé au cours des dernières 24 heures une activité professionnelle pour votre compte ou le compte d'autrui, en contrepartie d'une rémunération (en espèces ou en nature) ou pour le compte d'un membre de votre famille ?
- + Disposez-vous d'un travail que vous n'avez pas exercé durant les dernières 24 heures et que vous comptez sûrement reprendre ?
- + Pourquoi n'avez-vous pas exercé ce travail durant les dernières 24 heures ?
- + Nature du lien que vous avez avec cet emploi
- + Combien de semaines n'avez-vous pas exercé ce travail ?
- + Comptez-vous retourner à ce travail ?
- + Apprenez-vous actuellement un métier chez un « mâallem » qui produit des biens ou des services marchands ? (question adressée aux moins de 30 ans)
- + Est-ce que les activités exercées par l'enquêté durant les sept derniers jours sont à caractère économique ?
- + Cherchez-vous du travail ? (question adressée aux personnes âgées de 15 ans et plus)
- + Pourquoi ne cherchez-vous pas de travail ? (question adressée aux personnes âgées de 15 ans et plus)
 - . A cherché mais n'a pas trouvé
 - . Est découragé par la recherche du travail/ne pense pas trouver du travail
 - . Attente d'une réponse de la part d'un employeur, attente d'un contrat
 - . Compte chercher prochainement
 - . En train de faire les démarches pour travailler à l'étranger
 - . Peut et veut travailler mais ne cherche pas pour des raisons involontaires
 - . Ne veut pas ou ne peut pas travailler
 - . Refus du conjoint ou d'un membre de la famille
 - . Autres
- + Quel est le type d'activité de l'enquêté ?
 - . AOS : actif occupé spontané
 - . CHS : chômeur spontané
 - . AOQ : actif occupé après questions
 - . CHQ : chômeur après questions
 - . Femme au foyer
 - . Elève ou étudiant
 - . Retraité
 - . Infirmes ou malade
 - . Vieillard
 - . Jeune
 - . Rentier
 - . Autre inactif
- + Pour les inactifs âgés de 7 à 17 ans, est-ce que vous cherchez un travail ?

VI - CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION AU CHÔMAGE

- + Numéro d'ordre
- + Avez-vous déjà travaillé ?
- + Durée du chômage (années, mois)
- + Causes de chômage
- + Êtes-vous inscrit dans un organisme spécialisé dans l'intermédiation pour l'emploi ?
- + Moyen principal de recherche d'emploi
- + Dans quel secteur cherchez-vous l'emploi ?
- + Quel statut professionnel souhaiteriez-vous avoir dans l'emploi recherché ?
- + Dans quel endroit souhaiteriez-vous travailler ?
- + Salaire minimum avec lequel vous accepteriez de travailler (en DH)

VII - CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENSEMBLE DES ACTIFS

- + Numéro d'ordre
- + Situation dans la profession principale
- + Avez-vous une responsabilité hiérarchique dans l'établissement où vous exercez actuellement votre emploi (ou dans lequel vous avez exercé votre emploi avant d'être au chômage) ?
- + Quelle est cette responsabilité ?

- + Profession principale actuelle
- + Branche d'activité principale
- + Type de local
- + Régularité dans le travail principal actuel
- + Ancienneté dans l'emploi principal actuel (en mois)
- + Secteur de l'emploi
- + Durée hebdomadaire effective de travail (en heures)
- + Taille de l'établissement
- + Est-ce que l'établissement en question est soumis à la patente ?
- + Est-ce que l'établissement en question détient une comptabilité ?
- + Nombre d'employés dans l'établissement ou l'institution, dont :
 - . Femmes
 - . Agés de moins de 18 ans
- + Etes-vous affilié à la CNSS, à la CNOPS ou à un autre système de mutuelle ?
- + Avez-vous un contrat de travail ?
- + Age d'exercice ou de recherche de votre premier emploi
- + Désirez-vous changer votre emploi actuel ?
- + Pourquoi désirez-vous changer votre emploi actuel ?
- + Avez-vous pris ou comptez-vous prendre des dispositions pour changer ?
- + Avez-vous une ou plusieurs activités secondaires ?
- + Durée effective de travail (en heures) durant la semaine de référence (activité secondaire)

VIII - ÉTUDE DU SOUS-EMPLOI

- + Numéro d'ordre
- + Cherchez-vous à faire des heures complémentaires ?
- + Pourquoi ne cherchez-vous pas à faire des heures complémentaires ?
- + Dans combien de temps seriez-vous prêt à effectuer davantage d'heures de travail ?
- + Durée hebdomadaire effective de travail en heures
- + Ce nombre total d'heures est-il un horaire habituel pour vous ?
- + Quel est votre horaire habituel par semaine ?
- + Pour quelle raison n'avez-vous pas travaillé l'horaire hebdomadaire habituel ?
- + En plus de votre horaire effectif, quel est le nombre d'heures que vous êtes disposé à travailler de façon permanente ?

IX - ÉTUDE DES SALAIRES

- + Numéro d'ordre
- + Nature du salaire
 - . En nature
 - . En espèces
 - . Mixte
- + Mode de paiement du salaire durant le dernier mois
 - . Jour
 - . Semaine
 - . Quinzaine
 - . Mois
 - . A la tâche
 - . Autres
- + Nombre de jours payés durant le dernier mois
- + Existence de prélèvements directs sur le salaire ?
- + Montant du salaire (en DH) relatif au mode de paiement
- + Bénéficiez-vous d'allocations familiales ?
- + Montant de ces allocations familiales par mois (en DH)
- + Bénéficiez-vous d'autres avantages non compris dans le salaire (y compris les prestations sociales) ?
- + Montant de ces avantages par mois (en DH)
- + Estimation du salaire mensuel (en DH)

X - SORTIES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- + Numéro d'ordre
- + Type d'activité il y a un an
- + S'agit-il d'une sortie définitive ? (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées ou chômeurs ayant déjà travaillé et qui sont actuellement inactifs)

- + Raisons de l'arrêt de la dernière activité ou de la sortie du marché du travail (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées ou chômeurs ayant déjà travaillé et qui sont actuellement inactifs)
- + Profession dans votre dernière activité (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées ou chômeurs ayant déjà travaillé et qui sont actuellement inactifs)
- + Statut dans votre dernière profession (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées ou chômeurs ayant déjà travaillé et qui sont actuellement inactifs)
- + Secteur d'activité dans votre dernière activité (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées ou chômeurs ayant déjà travaillé et qui sont actuellement inactifs)
- + Poursuivez-vous une ou plusieurs formations pour une meilleure insertion dans le marché du travail ? (question adressée à ceux qui ont été chômeurs n'ayant jamais travaillé et qui sont actuellement inactifs)
- + S'agit-il d'une sortie définitive ? (question adressée à ceux qui ont été chômeurs n'ayant jamais travaillé et qui sont actuellement inactifs)
- + Raisons d'arrêt ou d'abandon de la recherche d'emploi (question adressée à ceux qui ont été chômeurs n'ayant jamais travaillé et qui sont actuellement inactifs)
- + Moyen principal utilisé dans la recherche d'emploi (question adressée à ceux qui ont été chômeurs n'ayant jamais travaillé et qui sont actuellement inactifs)
- + Est-ce que vous avez exercé une activité économique durant l'année dernière ? (question adressée à ceux qui ont été chômeurs n'ayant jamais travaillé et qui sont actuellement inactifs)

XI - MOBILITÉ PROFESSIONNELLE (pour ceux qui étaient actifs durant la même période de l'année précédente et qui sont actuellement actifs occupés)

- + Numéro d'ordre
- + Statut professionnel (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées dans un emploi autre que leur emploi actuel)
- + Profession principale (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées dans un emploi autre que leur emploi actuel)
- + Secteur d'activité (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées dans un emploi autre que leur emploi actuel)
- + Raisons du changement de l'emploi (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées dans un emploi autre que leur emploi actuel)
- + Type de contrat de travail (question adressée aux personnes qui étaient actives occupées dans un emploi autre que leur emploi actuel)
- + Circonstances suite auxquelles l'enquêté était sans emploi (question adressée à ceux qui étaient chômeurs et sont actuellement actifs occupés)
- + Par quel moyen a-t-il eu son emploi actuel ? (question adressée à ceux qui étaient chômeurs et sont actuellement actifs occupés)
- + Durée de recherche de son emploi actuel (en mois) (question adressée à ceux qui étaient chômeurs et sont actuellement actifs occupés)

XII - ENTRÉES AU MARCHÉ DU TRAVAIL (pour ceux qui étaient inactifs durant la même période de l'année précédente et sont actuellement actifs occupés)

- + Numéro d'ordre
- + L'emploi occupé actuellement est-il votre premier emploi ?
- + Cause de votre retour au marché du travail
- + Comment avez-vous trouvé votre emploi actuel ?
- + Durée de recherche de l'emploi actuel (en mois)
- + Pour les salariés : Disposez-vous d'un contrat de travail ?

XIII - CONDITIONS D'HABITATION ET ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'enquête a connu une réforme depuis le premier trimestre 2017. Les nouveaux questionnaires ont vu l'introduction de questions concernant :

- + Une meilleure appréhension des types de formation
- + La relation entre les compétences de la main-d'œuvre et les métiers exercés
- + La situation de la femme vis-à-vis du marché du travail
- + Les caractéristiques des entrepreneurs, les types d'emplois indépendants
- + Les niveaux de couverture médicale et de retraite
- + La mobilité des actifs occupés entre les lieux de résidence et de travail
- + Les inégalités salariales
- + L'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication et les caractéristiques des immigrants installés au Maroc

Par ailleurs, les volets relatifs aux entrées et sorties du marché du travail, ainsi que ceux des mobilités professionnelles ne figurent plus sur le nouveau questionnaire.

Les nouvelles questions, par volet, se présentent comme suit :

V - DÉTERMINATION DU TYPE D'ACTIVITÉ (pour les personnes âgées de 7 ans et plus)

- + Quelle est la raison principale de votre inactivité ? (question adressée aux femmes inactives)
- + Quelle est, d'après vous, l'initiative la plus importante à prendre afin d'encourager les femmes à chercher du travail et à sortir de l'inactivité ? (question adressée aux femmes inactives)
- + Est-ce que vous avez bénéficié de services d'un établissement d'intermédiation pour l'emploi ? (question adressée aux personnes ayant 15 ans et plus)

VII - CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENSEMBLE DES ACTIFS

- + Nombre d'employés dans l'établissement ou l'institution selon le statut dans la profession :
 - . Employeur et/ou associés
 - . Employés
 - . Aides familiaux
 - . Autres
- + Nombres de postes vacants (question réservée aux établissements détenant une comptabilité)
- + Nombre d'employés étrangers (question réservée aux établissements détenant une comptabilité)
- + Nombre d'employés ayant un contrat ANAPEC (question réservée aux établissements détenant une comptabilité)
- + Principaux obstacles pour le démarrage de votre entreprise (question réservée aux établissements détenant une comptabilité)
- + Estimation de votre revenu mensuel (en dirhams) (question réservée aux indépendants, employeurs, associés durant leur emploi actuel ou emploi précédant leur chômage)
- + Moyen principal de recherche d'emploi (question réservée aux actifs occupés dont l'ancienneté est inférieure à cinq ans dans leur emploi actuel)
- + Durée de la recherche de l'emploi (en mois) (question réservée aux actifs occupés dont l'ancienneté est inférieure à cinq ans dans leur emploi actuel)
- + Quel est le nom de la commune dans laquelle vous travaillez ?
- + Quel est le moyen principal de transport que vous empruntez pour aller à votre travail ?
- + Quelle est la durée du trajet pour y arriver ?
- + Au cours des sept derniers jours, vous avez travaillé :
 - . Le jour ?
 - . La nuit ?
 - . En alternance entre le jour et la nuit ?
 - . Le jour et la nuit ?
- + Vu votre formation académique et votre expérience professionnelle, vous considérez-vous comme (question réservée aux 15 ans et plus) :
 - . Moins qualifié pour votre emploi ?
 - . Qualifié pour votre emploi ?
 - . Plus qualifié pour votre emploi ?
- + A quel point votre formation académique est-elle en adéquation avec le travail que vous exercez ? (question réservée aux 15 ans et plus)

- . Très adéquate
- . Moyennement adéquate
- . Peu adéquate
- + Est-ce que vous avez suivi lors des 12 derniers mois ou suivez une formation en liaison avec votre emploi principal actuel, et qui soit prise en charge par l'établissement dans lequel vous travaillez ? (question réservée aux 15 ans et plus)
- + Est-ce que vous êtes adhérent d'un syndicat ou d'une organisation professionnelle qui défend vos droits ? (question réservée aux 15 ans et plus)
- + Est-ce que vous arrivez à concilier votre vie professionnelle et votre vie familiale ? (question réservée aux 15 ans et plus)
- + Quelle est la raison principale pour laquelle vous travaillez ? (question réservée aux 15 ans et plus)
 - . Participer à la hausse du revenu du foyer
 - . Faire du bénévolat
 - . Pour votre propre consommation
 - . Acquérir de l'expérience
 - . Autre
- + Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu un accident lié au travail que vous faisiez ou que vous faites ?
- + Quel est votre statut dans la profession dans votre plus importante activité secondaire ?
- + Est-ce que l'établissement dans lequel vous exercez votre plus importante activité secondaire détient une comptabilité ? (question réservée aux indépendants, employeurs, associés durant leur emploi actuel ou emploi précédant leur chômage)

IX- ÉTUDE DES SALAIRES

- + Vous recevez votre salaire en :
 - . Nature
 - . Argent
 - . Combinaison des deux
- + Vous êtes rémunéré par :
 - . Jour
 - . Semaine
 - . Quinzaine
 - . Mois
 - . A la tâche
 - . Autre
- + Sur combien de jours de travail avez-vous été rémunéré lors du dernier mois ?
- + Y a-t-il des retraits directs de votre salaire ?
- + Quel est le montant de votre salaire (retraits inclus) ?
- + Bénéficiez-vous d'allocations familiales ?
- + Bénéficiez-vous d'autres avantages non inclus dans le salaire (y compris les services sociaux et les aides relatives à l'emploi) ?
- + Si oui, quelle serait la valeur de ces avantages mensuels en DH ?
- + Estimation globale du salaire mensuel

XIV- EMPRUNTS

- + Est-ce que vous disposez d'un compte bancaire ?
- + Organisme finançant le prêt :
 - . Banque
 - . Société de financement
 - . Association de microcrédit
 - . Organisme employeur
 - . Personne parente
 - . Personne non parente
- + Objet du prêt :
 - . Acquisition immobilière (logement, terrain, etc.)
 - . Achat d'équipements domestiques essentiels ou meubles
 - . Achat d'un moyen de transport
 - . Crédit de consommation
 - . Création d'une activité génératrice de revenu
 - . Soins ou hospitalisation
 - . Scolarité
 - . Autre

Plan de sondage (base de sondage et taille de l'échantillon)

- + Garanties pour l'octroi du prêt
- + Echéance de remboursement du prêt
- + Prêt octroyé avec intérêts ?
- + Montant du prêt
- + Raison du refus du prêt

- Base de sondage

L'échantillon maître élaboré par le HCP (Direction de la statistique) a regroupé annuellement avant 2006 près de 48 000 ménages, dont 16 000 résidant en milieu rural, représentant les différentes couches sociales et régions du pays. A partir de 2006, l'échantillon s'est élargi à près de 60 000 ménages, dont 20 000 en milieu rural. Depuis le premier trimestre 2017, l'échantillon est passé à 90 000 ménages (30 000 en milieu rural).

- Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage s'inscrit dans le cadre de « l'échantillon maître » actualisé, suite à la réalisation du RGPH en 2014. Les principaux traits du plan d'échantillonnage de l'enquête se présentent comme suit :

i) Stratification

La réalisation d'une enquête de portée nationale est généralement précédée par une stratification des diverses unités de sondage utilisées et ce, afin d'améliorer la précision des estimations recherchées et d'assurer une certaine représentativité pour les différentes subdivisions administratives. Pour s'affranchir des aléas du tirage, une première stratification dichotomique qu'on introduit dans les enquêtes marocaines est la distinction entre l'urbain et le rural, dans la mesure où les phénomènes socio-économiques ne s'y manifestent pas de la même manière. La diversité de ces deux milieux est souvent à l'origine d'un schéma de sondage propre à chacun d'eux. Les critères de stratification des unités de sondage diffèrent ainsi selon le milieu. Pour les unités urbaines, les critères utilisés sont le découpage administratif en régions, provinces, types de ville et types d'habitat. Ce dernier présente cinq modalités : luxe, moderne, nouvelle médina, ancienne médina, clandestin ou précaire. Quant au milieu rural, les unités primaires ont été stratifiées suivant les régions et les provinces (chaque province constituant une strate).

ii) Echantillon maître

+ Il se définit généralement comme une réserve d'unités de sondage que l'on constitue pour une période donnée et pour mener un programme d'enquêtes établi. C'est, en quelque sorte, une base réduite de sondage représentative de la base de sondage initiale. Ainsi, l'expression « échantillon maître » désigne un ensemble de zones géographiques ou « unités primaires » (UP) au sein desquelles on choisit, éventuellement, des échantillons pour effectuer les diverses enquêtes auprès des ménages.

+ Avant le tirage des UP de l'échantillon maître, le territoire national a été découpé en segments. Pour cela, ont été formées des « zones de tirage » homogènes et limitrophes comprenant en moyenne 1 500 ménages et regroupant un nombre entier d'UP. La méthodologie adoptée a consisté à prendre pour unité primaire un ensemble de deux ou trois districts de recensement (DR) contigus. Autrement dit, une UP se définit comme étant une aire géographique ayant une taille moyenne de 300 ménages et caractérisée par des limites claires permettant sa localisation sans aucune ambiguïté sur le terrain.

+ Comme l'échantillon maître est utilisé pour toutes les enquêtes postcensitaires, il a été jugé souhaitable de prendre près de 20 pour cent des UP de la base de sondage comme unités du premier degré de celui-ci. Une telle fraction de sondage permettrait d'assurer l'efficacité de l'échantillonnage, d'avoir une meilleure couverture du découpage géographique du pays (régions, provinces ou groupement de provinces importantes en termes de population), d'éviter la lassitude des ménages et enfin de mieux répondre aux besoins d'échantillonnage du programme d'enquêtes prévu. Ainsi, au sein de chaque zone de tirage on a tiré une UP avec une probabilité proportionnelle à la taille (en termes de ménages) pour former l'échantillon maître. Soit au total 4 500 UP (3 000 urbaines et 1 500 rurales) pour former les unités du premier degré de sondage de l'échantillon maître.

iii) Taille de l'échantillon

+ Le schéma d'échantillonnage suivi par l'ENE obéit aux principes d'un sondage dans l'espace et dans le temps. L'échantillon annuel est d'environ 90 000 ménages (dont 30 000 ménages ruraux), représentatif des différents groupes socio-économiques et régions du pays, soit près de 22 250 chaque trimestre.

+ La taille optimale de l'échantillon étant évaluée, il s'agit alors de schématiser un plan d'échantillonnage qui permet de décrire les étapes de tirage de cet échantillon en tenant compte des contraintes aussi bien techniques que méthodologiques ayant trait à l'usage de l'échantillon maître.

	- Tirage et renouvellement de l'échantillon Le plan d'échantillonnage de l'ENE est conçu selon les principes du sondage aléatoire stratifié à trois degrés, avec un taux de renouvellement de 33 pour cent. i) Premier degré de sondage La base de sondage relative au premier degré comporte 3000 UP urbaines et 1500 UP rurales, c'est-à-dire toutes les UP de l'échantillon maître qui ont été sélectionnées à l'intérieur des strates, avec probabilités proportionnelles à leur taille en termes de ménages du RGPH de 2014. A ce niveau, les paramètres relatifs à l'échantillonnage des UP de l'enquête coïncident avec ceux de l'échantillon maître. ii) Deuxième degré de sondage Au deuxième degré, le plan de sondage de l'enquête consiste alors à tirer chaque année une unité secondaire par unité primaire. Les unités secondaires sont tirées avec probabilités égales à l'intérieur des unités primaires. Une unité secondaire représente une aire géographique bien délimitée, facile à repérer sur le terrain, appartient à une et une seule UP et contient en moyenne 50 ménages. A noter qu'une unité primaire contient en moyenne six unités secondaires. iii) Troisième degré de sondage + Après une opération de dénombrement consistant à établir, la veille de l'enquête, la liste de tous les ménages résidant au sein des unités secondaires de l'échantillon, des grappes sont formées au niveau de chaque unité secondaire. Chaque grappe prend ainsi la forme d'une liste de 20 ménages sélectionnés selon la méthode d'échantillonnage systématique à un seul démarrage. Chaque grappe tirée est enquêtée exhaustivement. Il est à souligner, à ce niveau, que les données recueillies par l'enquête se rapportent à tous les membres du ménage. + Afin de pouvoir obtenir des estimations relatives aux personnes, le poids de sondage relatif au ménage est attribué à chacun des membres qui le composent. Toutefois, un redressement selon certaines caractéristiques démographiques des individus est opéré.
Mode de collecte (face à face, etc.)	- Tous les entretiens se déroulent en mode d'interview direct selon le système de collecte assistée par ordinateur (CAPI). - Jusqu'à 2006, la collecte se faisait en mode d'interview direct sur un support papier.
Contrôle de qualité	- Le dispositif de collecte a été amélioré par l'utilisation, à partir de 2007, du système de CAPI. Cette technique a sensiblement réduit les délais de publication des résultats, amélioré le contrôle des données et réduit les marges d'erreur. - Les fichiers des données de l'enquête sont soumis à un programme de contrôle pour déceler les erreurs, les incohérences et les omissions. Après apurement des fichiers, les informations recueillies sont soumises à une évaluation statistique en vue de s'assurer de leur fiabilité et de leur cohérence.
Diffusion	- Communiqués de presse. - Notes d'information trimestrielles et annuelles relatant les résultats préliminaires de l'enquête diffusées 33 jours après l'achèvement de la collecte. - Deux bulletins : le premier concerne les résultats trimestriels sur la situation du marché du travail au niveau national et par milieu de résidence ; quant au second, il relate les premiers résultats annuels présentant les principaux indicateurs sur l'activité, l'emploi et le chômage, et ce, aussi bien au niveau national que régional selon le milieu de résidence. - Un rapport des résultats détaillés présentant l'intégralité des indicateurs sur l'activité, l'emploi et le chômage, et ce, aussi bien au niveau national que régional selon le milieu de résidence (sous format papier ou par Web : https://www.hcp.ma/Enquete-nationale-sur-l-emploi_a89.html). - Autres (e-mail, fax, téléphone, lettres...).
Principaux utilisateurs	- MAEC - ANAPEC - DFP - OFPPT - BIT - etc.

Annexe 5 : Questionnaire - Enquête nationale sur l'emploi 2017

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

البحث الوطني حول التشغيل

2017

تأشير رقم 27.12.95.10

تحديد موقع الأسرة المبحوثة

1	الوحدة الأولية :	
2	عقود البحث رقم :	
3	الأسرة رقم :	
4	استمارة رقم :	
5	الاسم الشخصي والعائلي لرب الأسرة :	
6	عنوان الأسرة :	

الفصل 1 : بعض خاصيات المحيط الجغرافي للأندلس

3

0

1	الجهة :
2	العمالة أو الإقليم :
3	الوسط :
	1..... - حضري
	2..... - قروي
4	رقم العينة الجارية :
5	تاريخ البحث :

الفصل 2 : تحديد أفراد الأسرة ومميزاتهم الديمغرافية والثقافية الأساسية

الجزء 1 : تحديد أفراد الأسرة ومميزاتهم الديمغرافية الأساسية

[2.1.1]

1	3	4	4.1	4.2	4.3	5	6		7	7.1	7.2	8	8.1
الرقم الرئيسي	حالة الإقامة م... ح... 1 2...	علاقة القرابة مع رب الأسرة (انظر الرمز أسفله)	حدد الرقم الترتيبي للأب المزوج المأزوجة وضع 0 في حالة عدم توحيدها/توحيدها بالأسرة	حدد الرقم الترتيبي للأم وضع 0 في حالة عدم توحيدها	حدد الرقم الترتيبي للأب وضع 0 في حالة عدم توحيدها	الجنس ذكر... أنثى... 2	السن		الحالة الزوجية ● 1... أعزب 2... متزوج 3... أرمل 4... مطلق	هل أنت مستفيد/متفرط بأحدى أنظمة الضمان الصحية؟ (CNSS, CNOPS, RAMED, SOCIÉTÉS D'ASSURANCE PRIVÉES...) نعم متفرط... 1 نعم مستفيد... 2 لا... 3 غير متفرط... 4	هل أنت مستفيد/متفرط بأحدى أنظمة الضمان؟ نعم متفرط... 1 نعم مستفيد... 2 لا... 3 غير متفرط... 4	بلد الجنسية (انظر الرمز أسفله)	ما هو أهم سبب دفعكم للهجرة إلى المغرب؟
							العمر بالسنوات الكاملة	تاريخ الميلاد					
							الشهر	السنة					
01													
02													
03													
04													
05													
06													
07													
08													

1	3	4	4.1	4.2	4.3	5	6	7	7.1	7.2	8	8.1
09												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												

السؤال 4 : علاقة القرابة مع رب الأسرة	السؤال 8 : بلد الجنسية	السؤال 8.1 : ما هو أهم سبب لهجرتكم إلى المغرب
01..... رب الأسرة :	01..... مغربي :	08..... الاستمرار في العمل أعمال :
02..... زوج (ة) رب الأسرة :	02..... جزائري :	09..... العمل بصفة مستأجر في إطار علاقة :
03..... ابن (ة) رب الأسرة :	03..... تونسي :	10..... سبب متعلق بالأسرة :
04..... ناج (ة) ابن (ة) رب الأسرة :	04..... لبناني :	11..... العمور نحو أبناء :
05..... حفيد (ة) رب الأسرة :	05..... موزاقي :	12..... الغداء الأمن والاستقرار بالبلد الأم :
06..... أب أو أم رب الأسرة :	06..... جنسية عربية أخرى :	13..... سبب آخر :
07..... أب أو أم زوج (ة) رب الأسرة :	07..... جنسية من إفريقيا جنوب الصحراء (دول الدول العربية) :	

من 3 إلى 44 سنة

[illegible]

* بالنسبة للأستاذة 2 و 6 و 7 آثار نوعية البحوث خلال السنة الدراسية 2016 / 2017 والتي لن يطلعوا أو تراصوا فراسمهم مؤسسة التعليم العام خلال السنة الدراسية التالية

1	2	2.1	3	3.1	4	5	6	7	7.1

السؤال 5 : سبب الانقطاع أو عدم الالتحاق بمؤسسة للتعليم العام

- غير معني :
- لا توجد أي مؤسسة تعليمية تحمل الإلتزام بعد المؤسسة / صعوبة جغرافية أو مادية: 01
- خصائص للتقاعد : 02
- مزاج بمساعدة الأسرة في أنشطة مهنية / الذهاب للمدرسة يؤدي إلى عسكرة : 03
- مضطر للعمل: 04
- أسرة ليس لديها إمكانيات مادية لأداء واجبات المدرس : 05
- طرد من المؤسسة التعليمية لكونه التكرار : 06
- رسوب في امتحان : 07
- غير مهتم بالدراسة: 08
- عدم توفر التجهيزات الضرورية في المدرسة : 09
- نظرة الأباء لعدم القدرة واستغلال الحسنة، حسن التعلم، عدم مستوى المدرس : 10
- صعوبات عائلية: 11
- إتمام الدراسة أو التكوين بعد الحصول على شهادة للتعليم العام: 12
- التحق بمؤسسة للتكوين المهني: 13
- التحق بوزارة لتعلم حرفة نظرا لتداعيه يكون تعلم حرفة أفضل من الحصول على شهادة للتعليم العام: 14
- الإقامة: 15
- حالة أخرى: 16

السؤال 6 : آخر قسم واولت به فرائضك

- غير معني بالنسبة لمن لم يسبق لهم أن ترددوا على مؤسسة للتعليم العام.
- بالنسبة لمن تابعون دراستهم بالتعليم العام خلال السنة الدراسية 2016/2017 أو سبق لهم أن تابعوا طبع :
- 1 بالنسبة للسنة الأولى من السلك التعليمي
- 2 بالنسبة للسنة الثانية من السلك التعليمي
- الخ

السؤال 7 : المستوى الدراسي

- لا شيء : 0
- إعدادا مدرسي : 1
- سيد أو مدرسة قرآنية : 2
- السلك الأول أساسي (ابتدائي) : 3
- السلك الثاني أساسي (إعدادي) : 4
- ثانوي : 5
- عالي : 6
- فوق الأولية : 7
- مستوى آخر : 8

(2) نسبت به عدم مسوولیت براساس حداقل 10 مورد از ادعاها مطرحیه در هر 1 لی نوع

الفصل 3 : تحديد نوع النشاط (للمهنيين من العمر 7 سنوات فأكثر)

تحديد نوع النشاط

السؤال 5 : لماذا لم تزاوّل هذا العمل خلال 24 ساعة الأخيرة ؟

- 0 غياب، غل، مشكل صحي
- 1 عطلة مدفوعة، عطلة مرضى أو ولادة
- 2 أحوال الطقس غير ملائمة
- 3 مستأجر في قراة تكوين
- 124 4 ينتظر التعيين، سيشغل بنشاط آخر مستقبلا
- 5 طريقة اقتصادية غير ملائمة
- 6 سوء التقاعد مع التشغيل
- 7 توقف مؤقت عن العمل
- 8 حالات أخرى

[illegible]

الفصل 3 : تحديد نوع النشاط (للبالغين من العمر 7 سنوات فأكثر) - تابع -

[310]

[illegible]

1	6	7	8	9	10	11	12

13

تحديد نوع النشاط

السؤال 17.2 : ما هو أهم إجراء ترونه مناسباً لتشجيع النساء على البحث عن العمل والخروج من حالة عدم النشاط؟	السؤال 17.1 : ما هو أهم دافع لعدم ولوجات لسوق الشغل ؟	السؤال 16 : نوع النشاط	السؤال 15 : سبب عدم البحث عن العمل
دوافع إرادية: 1. التكفل بتربية الأبناء أو رعاية الأسرة 2. عدم الحاجة إلى موارد مالية 3. حالة أخرى تذكر دوافع غير إرادية: 4. اعتراض الزوج 5. اعتراض الأب أو أحد أفراد العائلة 6. التكفل برعاية أشخاص مسنين في الأسرة 7. التكفل برعاية أشخاص ذوي احتياجات خاصة 8. في الأسرة 9. نظرة المجتمع السلبية للمرأة العاملة 10. الشعور بالاعتماد الأمن والسلامة خارج البيت 11. التعرض للتعرض خارج البيت 12. عدم الأخذ بعين الاعتبار خصوصيات المرأة في العمل 13. التمييز ضد المرأة في العمل 14. المرور بتجربة غير مرضية في العمل 15. عدم توفر مؤهلات النوع للشغل 16. قلة أو عدم توفر فرص الشغل 17. فقدان الأمل في الحصول على شغل 18. حالة أخرى تذكر	1. تحسيس الأسر والمجتمع ككل بأهمية تشغيل المرأة 2. إحداث فرص الشغل 3. توفير حلول بديلة للتكفل الأسرة بتربية الأبناء (روض الأطفال....) 4. تولو فرص الشغل بالقرب من مكان السكن 5. توفير خدمات الرعاية الاجتماعية للأشخاص المسنين وذوي الاحتياجات الخاصة 6. توفير الأمن والسلامة للنساء خارج البيوت 7. إمكانية الإشتغال جز، من أوقات فقط خلال اليوم 8. توفير ظروف عمل مناسبة خصوصيات النساء 9. حماية النساء من التحرش 10. إمكانية الإشتغال في المنزل أو عبر الأنترنت 11. حالة أخرى	1. د.م... 01 ← انغزة 2 (الفصل 4) 2. ج.ت... 02 ← تجربة 1 (الفصل 4) 3. د.م... 03 ← انغزة 2 (الفصل 4) 4. ع.س... 04 ← انغزة 1 (الفصل 4) 5. رة بيت... 05 6. تلميذ أو طالب... 06 7. متقاعد... 07 8. ماهر أو مريض... 08 9. مسن... 09 10. طفل... 10 11. ملاك... 11 12. غير نشيط آخر... 12	1. بحث ولم يجد..... 0 2. ليس من البحث عن العمل..... 3. لا يظن أنه سيجد عملاً..... 1 4. يتأخر جواب أحد ناشطين أو عديمين يتظر التعيين..... 5. سيشتغل بنشاط حر مستقبلاً..... 2 6. يتوي البحث في المستقبل القريب..... 3 7. يقوم بإجراءات للعمل بالخارج..... 4 8. يقدر على العمل ويريد العمل ولكن لا يبحث..... 9. لأسباب عارضة عارضة عن إرادته..... 5 10. لا يريد أو لا يقدر على العمل..... 6 11. رفض الزوج أو أحد أفراد العائلة..... 7 12. أسباب أخرى..... 8

1	13	14	15	16	17	17.1	17.2	21
	البحث : هل عمر المبحوث بلغ عن 15 سنة نعم :... 1 (ضع الفتة المناسبة من حبات غير الشيطن على مستوى السؤال 16 وانتقل للمسح المزمع) لا :... 2	هل تبحث عن عمل ؟ نعم : ضع حبات على مستوى السؤال 16 ... 1 - 4 حبة من (الفتل 4) لا :... 2	هل لا تبحث عن عمل ؟ (انظر الرموز أعلاه) سعد الرموز المناسبة إذا كان الرمز : 0 إلى 5 : ضع حبات في السؤال 16 وانتقل إلى الحرة 1 (الفتل 4) 6 إلى 8 : ضع الفتلة المناسبة من حبات غير الشيطن على مستوى السؤال رقم 16	البحث : ما هو نوع نشاط المبحوث ؟ (انظر الرموز أعلاه)	بالنسبة لغير ✓ الشيطن البالغين من العمر من 7 إلى 17 سنة هل تبحث عن شغل ؟ نعم :... 1 لا :... 2	بالنسبة للنساء غير النشيطات ما هو أهم واقع لعدم والنشاط أسواق الشغل ؟ (انظر الرموز أعلاه)	بالنسبة للنساء غير النشيطات ما هو أهم إبعاد لرب مناسبة لتشجيع النساء على البحث عن العمل والخروج من حالة عدم النشاط ؟ (انظر الرموز أعلاه)	حاصل البالغين من العمر 15 سنة فأكثر هل استطاعت من إعددي خدمات مؤسسات اوساطة من أجل التشغيل ؟ غير معني... 0..... اختيار المستوى : 1..... الإعداد : 2..... الشغل : 3..... الدعم من أجل إخراج تقاليد : 4..... خدمة أخرى : 5..... لا :... 6.....

الفصل 4 : التشغيل
الجزء 1 : مميزات السكان النشيطين العاطلين

السؤال 9 : المحل المرغوب مناوله العمل فيه	السؤال 7 : نوع القطاع النشيط للبحث عن عمل	السؤال 6 : الوسيلة الرئيسية المستعملة من أجل البحث عن التشغيل	السؤال 4 : الظروف التي علي إثرها أصبح الشخص عاطلا
1..... عمل الإقامة	0..... في أي قطاع كان	01..... لغير المؤازرة تلقيا، التقدم بطلبات للحصول على تصاريح وازدحام	0..... توقف نشاط مؤسسة، الطرد
2..... تحريك مدينة	1..... قطاع عمومي أو شبه عمومي	02..... البحث عن أرض أو عمل مهني أو آلات أو تجهيزات أو لوازم من أجل النشاط الفلاحي	1..... توقف نشاط حر
3..... مدينة أخرى	2..... مقايضة حاسة غير فلاحية	03..... اتصال مباشر بالمشغلين	2..... توقف نشاط موسمي
4..... جماعة قروية	3..... مستغلة فلاحية	04..... عائلة، أصدقاء، معارف	 التوقف عن عمل بسبب قلة مذكوله
5..... الحارث	4..... أسرة	05..... اختيار مميزات	3..... أو آخره
6..... في أي مكان	5..... قطاع آخر	06..... مؤسسة مختصة في الوساطة من أجل التشغيل	4..... إتمام الدراسة أو التكوين بعد الحصول على شهادة
7..... حالات أخرى		07..... الإجابة عن إعلانات، طلبات كتابية	 على شهادة
		08..... وضع أو تحويل السود الذاتية عن طريق الانترنت، التوقيع للشخصية	 الانقطاع عن الدراسة دون الحصول على شهادة نهاية السلك
		09..... في التشغيل أو مواقع التواصل الاجتماعي	 التطبي أو التكوين الذي كان ينتج به
		10..... التوقف	5..... دراسة أو تكوينه
			6..... بلوغ سن العمل
			7..... أسباب أخرى

الجزء 1 : مميزات المكان النشيطين العاطفين

411

127

الفصل 4 : التشغيل

الجزء 2 : المميزات المهنية والاقتصادية الأساسية المتعلقة بالنشاط الرئيسي للسكان النشيطين

السؤال 7 : نوع المحل		السؤال 4 : لائحة المسؤوليات		السؤال 2 : الحالة في المهنة الرئيسية	
محل مهني (معمل، مكتب، متجر...)		وزير، كاتب دول، كاتب عام		عامل تم يسوقه العمل	
1..... منطقة فلاحة		01..... ضابط في الأمن، الجيش، الدرك		1..... مستأجر	
2..... محال عمومي		02..... مدير، رئيس قسم، رئيس مصلحة بالإدارة المركزية		2..... مستقل	
3..... مكان غير عام على الطريق		03..... مدير، مستقل		3..... متقاع	
4..... مكان عام على الطريق		04..... وافي، عامل، كاتب عام لمصلحة		4..... مساعد عائلي	
5..... محل مهني مستقل (سيارة، مركب صيد، فلاحية...)		05..... فلاح، صياد، بائع، قائد، طليعة		5..... متقاعد	
6..... لدى الزبائن		06..... مدير جهوي أو إقليمي، مندوب، رئيس قسم جهوي أو إقليمي		6..... متعاون أو شريك	
7..... (سكني أو مقر عمل الزبائن)		07..... رئيس مصلحة إقليمية		7..... حالة أخرى	
8..... بالقرن		08..... عميد كلية، مدير مدرسة، مدير مكتب عام، حارس عام			
نوع آخر		09..... مؤسسة للتعليم العالي			
		10..... مدير، ناظر، حارس عام مؤسسة للتعليم الأساسي والثانوي			
		11..... وإلخاني			
		12..... مدير مستشفى، طبيب، رئيس مركز صحي، رئيس مصلحة			
		13..... وسفير من الدواجن الصحية			
		14..... منتخب، نائب برلماني، مستشار جهاني			
		15..... مدير وإطار حزب سياسي، منظمة نقابية، جمعية رياضية			
		16..... نقابية وإقتصادية			
		17..... مدير عام، مدير، مدير مساعد وإطار مسير في مقاولات			
		18..... عمومية أو شبه عمومية			
		19..... مدير عام، مدير، مدير مساعد وإطار مسير في مقاولات خاصة			
		20..... ووكيل مقاولات فردية (مقاولات غير منظمة كشركات)			
		21..... مسؤولية تسليمة غير مواتحة أعمال			

الجزء 2 : المميزات المهنية والاقتصادية الأساسية المتعلقة بالنشاط الرئيسي للسكان النشيطين
الفصل 4 : التشغيل

السؤال 12 : عدد العاملين بالمؤسسة التي تتناول بها نشاطك الرئيسي	السؤال 10 : قطاع العمل
01 عامل وحيد.....	01 إدارة عمومية مركزية.....
02 عاملين.....	02 جماعة محلية أو مصلحة محلية لإدارة التراب الوطني.....
03 3 عمال.....	03 المصالح الخارجية للوزارات.....
04 4 عمال.....	04 الإقليم الوطني.....
05 5 عمال.....	05 مقاولنة عمومية أو شبه عمومية.....
06 6 إلى 9 عمال.....	06 مقاولنة خاصة غير فلاحية.....
07 10 إلى 19 عمال.....	07 مصلحة فلاحية.....
08 20 إلى 49 عمال.....	08 أخرى.....
09 50 إلى 199 عمال.....	09 قطاع آخر.....
10 200 عامل فما فوق.....	
11 حجم غير معروف.....	
99 غير مصرح.....	

131

18.2 الوسيلة الرئيسية التي يمكنك من الحصول على شغلك الحالي

- 0 - التسجيل لدى مكاتب الوساطة من أجل التشغيل
- 1 - تقديم طلبات مباشرة إلى أرباب العمل أو المعلنين
- 2 - الاستعانة بمواقع متخصصة على "الانترنت" أو غيره
- 3 - نشر إعلانات أو الإجابة عن إعلانات بالصحف
- 4 - مساعدة أصدقاء أو اقارب أو معارف
- 5 - القيام بتدبير إقامة مشروعة الخاص (التوظيف الذاتي أو كراء أرض تجهيزات أو معدات الحصول على الترخيص أو رخص...)
- 6 - المؤلف
- 7 - وسيلة أخرى

الفصل 4 : التتميع

الجزء 2 : المميزات المهنية والاقتصادية الأساسية المتعلقة بالنشاط الرئيسي للسكان النشيطين

1	16	16.1	17	17.1	18	18.2	18.3
	العضلة الصحية في شغلك الرئيسي الحالي أو الذي كنت تزاول قبل أن تصبح عاطلاً	هل أنت منخرط في أحد أنظمة التقاعد بالنسبة لشغلك الرئيسي الحالي أو الذي كنت تزاول قبل أن تصبح عاطلاً نعم : 1 لا : 2	عاصر بالمستأجرين في شغلهم الحالي أو الذي كانوا يزاولونه قبل أن يصبحوا عاطلين	عاصر بالمستقلين والمُعطلين والتعاونيين والشركاء في شغلهم الرئيسي الحالي أو الذي كانوا يزاولونه قبل أن يصبحوا عاطلين	عاصر بمجموع السكان النشيطين	عاصر بالنشيطين المشغلين الذين تقل أعمارهم في شغلهم الحالي عن 5 سنوات	عاصر بالنشيطين المشغلين الذين تقل أعمارهم في شغلهم الحالي عن 5 سنوات
	هل أنت منخرط بالصدوق الوطني للتضامن الاجتماعي أو نظام آخر للاحتياط الاجتماعي (نظام داخلي عاصر : CNOPS) 1 نعم : 1 لا : 2		هل لك علاقة عمل ؟ - نعم مكتوبة ولها عدة ... 1 - نعم مكتوبة ولها غير محددة 2 - نعم غير مكتوبة : 3 - لا : 4	لتدبير الدخل الشهري بالدرجة ؟ - 0-499 درهم 1 - 500-999 درهم 2 - 1000-1499 درهم 3 - 1500-1999 درهم 4 - 2000-2999 درهم 5 - 3000-4999 درهم 6 - 5000-9999 درهم 7 - 10000-19999 درهم 8 - 20000 درهم أو أكثر 9	السن عدد البحث أو مزاول أول عمل	الوسيلة الرئيسية التي يمكنك من الحصول على شغلك الحالي (انظر الرمز أعلاه)	مدة البحث عن شغلك الحالي (بالأشهر)

1	18.3.4		18.3.5	18.3.6	

الفصل 4 : التشغيل

الجزء 2 : المميزات المهنية والاقتصادية الأساسية المتعلقة بالنشاط الرئيسي للسكان النشيطين

السؤال 18.9 : من بين الفئات التالية ما هي الفئة الأكثر ملاءمة مع العمل أو جزء من العمل الذي تقوم به (أنشطة تعرض صاحبها لأخطار أو أمراض مهنية) ؟ أعمال التشييد والتشييد أثناء عملية فحص وإصلاح الأجهزة الميكانيكية عندما تكون في حالة التشغيل.....01 طرق تسطير للضمان المعدنية وإزالتها.....02 أعمال الهدم.....03 إزالة الزجاج، تشييد أرباب وضمان الزجاج أو استخدام الآلات بمعامل الزجاج بطرق ميكانيكية.....04 الأعمال التي تلجأ في قوات الصرف الصحي.....05 الأعمال التي تلجأ في الدوايح.....06 أعمال إنتاج الكهرباء وتحويلها وإرسالها وكل قوة محركة كهربائية كان نوعها.....07 أعمال جمع القاذورات ومعالجتها.....08 إنتاج ومعالجة سبائك الطائرات والمشتريات والأعشاب.....09 أعمال تسطير الأرض.....10 أعمال ذبح الحيوانات.....11 الأعمال التي تتم داخل المحلات والمخازن أو حيز الألعاب.....12 الأعمال التي تتم بواسطة أنشطة يدوية في صناعة القوم.....13 أعمال أخرى قد تسبب في مخاطر عالية أو أمراض مهنية (خدمة الحفلات العائلية، تصنيع المنقوشات، أعمال مأخوذة في داخل الأرض).....14 لا يدخل العمل الذي يقوم به الصيغون ضمن أي فئة من هذه الفئات.....15	السؤال 18.10 : من بين الفئات التالية ما هي فئة الإجابة الأكثر ملاءمة مع ظروف العمل الذي تقوم به (محيط العمل أو آلات مستعملة قد تعرض صاحبها لأخطار أو أمراض مهنية) ؟ استخدام الآلات التي تشل باليد أو بواسطة محرك ميكانيكي، ولا تتوفر الأجزاء المتطيرة منها على ما يقرب من وسائل الحماية.....01 الأعمال التي يتطلب إنجازها على إقامة هياكل خشبية أو معدنية متحركة من أجل ترميم والتشييد المتأخر أو في صناعة البناء والأعمال المعمورة.....02 الأعمال التي تلجأ فوق السطوح أو في أماكن عالية (صناعة أو تشييد) وأعمال الدفاتر.....03 أعمال التي يتعرض للكمادات القوية.....04 الأعمال التي تلجأ في الهواء المضغوط.....05 أعمال الصيانة التي تشتمل فيها مواد كيميائية خطيرة تحتوي على ميثان الزمردني.....06 الأعمال التي تشتمل فيها مواد الحريق السخري أو تحتوي على مادة البازيل.....07 أعمال أو أنشطة تعرض لحوادث بيولوجية خطيرة.....08 أعمال تلجأ في أجواء شديدة الحرارة أو البرودة أو الرطوبة.....09 الأعمال التي تتم بأماكن تشتمل في الضخامات الخشبية.....10 الأعمال التي تلجأ بفضاءات ميكانيكية حادة وكل فعل يخطر بأماكن ضيقة كفضاءات كانت شبيهة، غير تلك التي تتحرك باليد.....11 العمل بالسطوح.....12 أعمال تتطلب حمل أو دفع أو جر ثقيل.....13 أعمال مطبوخة بطبيعتها بالآلات الأوتوماتيكية.....14 ظروف أخرى.....15 ظروف عمل الصيغون لا تدخل ضمن أي فئة من هذه الفئات.....16	السؤال 18.11 : خلال 12 شهرا الأخيرة هل تعرضت لحادث شغل مرتبط بصقلمت به أو تقوم به ؟ نعم : لا جروح خفيفة.....01 جروح صلبة.....02 كسور.....03 حروق، حروق كيميائية، أو قطعات.....04 الصقيع.....05 بتر أحد الأصابع بما فيها إصبع القدم.....06 العين.....07 تشمع حاد أو عاوي.....08 إزهاج أو إصابات داخلية أو تفكك أو التواء.....09 أنواع أخرى من الإصابات.....10 لا يتعرض للصيغون لأي حادث عمل.....11
---	--	--

المصنوع واستخدام وبيع منتجات أو معلومات أو مسجلات أو رسوم أو نصوص أو لوحات أو شعارات أو صور أو إنشاء أخرى يعكف على بيعها أو تقديمها أو عرضها أو إتاحتها أو توزيعها بموجب القانون الجنائي لتعرضها مع الآداب العامة، أو كونها مضرة

الفصل 4: التشخيص
الجزء 2 : المميزات المهنية والاقتصادية المتكاملة بالنشاط الرئيسي للسكان التشيطنين
(خاص بالتشيطنين المشتغلين)

[4 | 2]

1	18.4	18.4.1	18.4.2	18.5	18.6	18.7	18.8	18.9	18.10	18.11
الرقم الرئيسي	مجال السبعة أرقام الأصغر، ما من الفقرة الرئيسية التي تحتها علاقة بمستط 2	أحد بين الإحصاء تكوينات الأكاديمي و التعليم الذي تروكها تكوينات المهنية، على تقدير التمسك:	إلى أي حد يرتبط تكوينات الأكاديمي مع التعليم الذي تروكها تكوينات المهنية، على تقدير التمسك:	على تقيمت خلال 12 شهور الأخيرة أو خارج تكوينات أو تعليمها له علاقة بمشاكل الرئيسي الحالي وتكثف الفرصة التي تعمل بها مستوى 1 عدم: 1 لا: 2	هل أنت متعرج في نهاية أو منطقة مهنية تدافع من مخاطرات؟ عدم: 1 عدم: 2 عدم: 3 عدم: 4 عدم: 5 عدم: 6 عدم: 7 عدم: 8 عدم: 9 عدم: 10 عدم: 11 عدم: 12 عدم: 13 عدم: 14 عدم: 15 عدم: 16 عدم: 17 عدم: 18 عدم: 19 عدم: 20 عدم: 21 عدم: 22 عدم: 23 عدم: 24 عدم: 25 عدم: 26 عدم: 27 عدم: 28 عدم: 29 عدم: 30 عدم: 31 عدم: 32 عدم: 33 عدم: 34 عدم: 35 عدم: 36 عدم: 37 عدم: 38 عدم: 39 عدم: 40 عدم: 41 عدم: 42 عدم: 43 عدم: 44 عدم: 45 عدم: 46 عدم: 47 عدم: 48 عدم: 49 عدم: 50 عدم: 51 عدم: 52 عدم: 53 عدم: 54 عدم: 55 عدم: 56 عدم: 57 عدم: 58 عدم: 59 عدم: 60 عدم: 61 عدم: 62 عدم: 63 عدم: 64 عدم: 65 عدم: 66 عدم: 67 عدم: 68 عدم: 69 عدم: 70 عدم: 71 عدم: 72 عدم: 73 عدم: 74 عدم: 75 عدم: 76 عدم: 77 عدم: 78 عدم: 79 عدم: 80 عدم: 81 عدم: 82 عدم: 83 عدم: 84 عدم: 85 عدم: 86 عدم: 87 عدم: 88 عدم: 89 عدم: 90 عدم: 91 عدم: 92 عدم: 93 عدم: 94 عدم: 95 عدم: 96 عدم: 97 عدم: 98 عدم: 99 عدم: 100	هل تستطيع أن تولق بين مخاطرات المهنية و التخصصية؟ عدم: 1 عدم: 2 عدم: 3 عدم: 4 عدم: 5 عدم: 6 عدم: 7 عدم: 8 عدم: 9 عدم: 10 عدم: 11 عدم: 12 عدم: 13 عدم: 14 عدم: 15 عدم: 16 عدم: 17 عدم: 18 عدم: 19 عدم: 20 عدم: 21 عدم: 22 عدم: 23 عدم: 24 عدم: 25 عدم: 26 عدم: 27 عدم: 28 عدم: 29 عدم: 30 عدم: 31 عدم: 32 عدم: 33 عدم: 34 عدم: 35 عدم: 36 عدم: 37 عدم: 38 عدم: 39 عدم: 40 عدم: 41 عدم: 42 عدم: 43 عدم: 44 عدم: 45 عدم: 46 عدم: 47 عدم: 48 عدم: 49 عدم: 50 عدم: 51 عدم: 52 عدم: 53 عدم: 54 عدم: 55 عدم: 56 عدم: 57 عدم: 58 عدم: 59 عدم: 60 عدم: 61 عدم: 62 عدم: 63 عدم: 64 عدم: 65 عدم: 66 عدم: 67 عدم: 68 عدم: 69 عدم: 70 عدم: 71 عدم: 72 عدم: 73 عدم: 74 عدم: 75 عدم: 76 عدم: 77 عدم: 78 عدم: 79 عدم: 80 عدم: 81 عدم: 82 عدم: 83 عدم: 84 عدم: 85 عدم: 86 عدم: 87 عدم: 88 عدم: 89 عدم: 90 عدم: 91 عدم: 92 عدم: 93 عدم: 94 عدم: 95 عدم: 96 عدم: 97 عدم: 98 عدم: 99 عدم: 100	ما هو الهدف الرئيسي من التعليم الذي تقوم به؟ - الحصول على دبلوم أو شهادة في الرابع من مدرسة الأستاذة... - القيام بعمل تطوعي... - الاستعداد للثاني... - الحصول على الخبرة أو التدريب... - آخر... عدم: 1 عدم: 2 عدم: 3 عدم: 4 عدم: 5 عدم: 6 عدم: 7 عدم: 8 عدم: 9 عدم: 10 عدم: 11 عدم: 12 عدم: 13 عدم: 14 عدم: 15 عدم: 16 عدم: 17 عدم: 18 عدم: 19 عدم: 20 عدم: 21 عدم: 22 عدم: 23 عدم: 24 عدم: 25 عدم: 26 عدم: 27 عدم: 28 عدم: 29 عدم: 30 عدم: 31 عدم: 32 عدم: 33 عدم: 34 عدم: 35 عدم: 36 عدم: 37 عدم: 38 عدم: 39 عدم: 40 عدم: 41 عدم: 42 عدم: 43 عدم: 44 عدم: 45 عدم: 46 عدم: 47 عدم: 48 عدم: 49 عدم: 50 عدم: 51 عدم: 52 عدم: 53 عدم: 54 عدم: 55 عدم: 56 عدم: 57 عدم: 58 عدم: 59 عدم: 60 عدم: 61 عدم: 62 عدم: 63 عدم: 64 عدم: 65 عدم: 66 عدم: 67 عدم: 68 عدم: 69 عدم: 70 عدم: 71 عدم: 72 عدم: 73 عدم: 74 عدم: 75 عدم: 76 عدم: 77 عدم: 78 عدم: 79 عدم: 80 عدم: 81 عدم: 82 عدم: 83 عدم: 84 عدم: 85 عدم: 86 عدم: 87 عدم: 88 عدم: 89 عدم: 90 عدم: 91 عدم: 92 عدم: 93 عدم: 94 عدم: 95 عدم: 96 عدم: 97 عدم: 98 عدم: 99 عدم: 100	من بين الفئات التالية ما هي الفئة الأكثر ملائمة مع العمل أو جزء من العمل الذي تقوم به والشخص تعرض صاحبها لأخطار أو لمرض مهنية 1 عدم: 2 عدم: 3 عدم: 4 عدم: 5 عدم: 6 عدم: 7 عدم: 8 عدم: 9 عدم: 10 عدم: 11 عدم: 12 عدم: 13 عدم: 14 عدم: 15 عدم: 16 عدم: 17 عدم: 18 عدم: 19 عدم: 20 عدم: 21 عدم: 22 عدم: 23 عدم: 24 عدم: 25 عدم: 26 عدم: 27 عدم: 28 عدم: 29 عدم: 30 عدم: 31 عدم: 32 عدم: 33 عدم: 34 عدم: 35 عدم: 36 عدم: 37 عدم: 38 عدم: 39 عدم: 40 عدم: 41 عدم: 42 عدم: 43 عدم: 44 عدم: 45 عدم: 46 عدم: 47 عدم: 48 عدم: 49 عدم: 50 عدم: 51 عدم: 52 عدم: 53 عدم: 54 عدم: 55 عدم: 56 عدم: 57 عدم: 58 عدم: 59 عدم: 60 عدم: 61 عدم: 62 عدم: 63 عدم: 64 عدم: 65 عدم: 66 عدم: 67 عدم: 68 عدم: 69 عدم: 70 عدم: 71 عدم: 72 عدم: 73 عدم: 74 عدم: 75 عدم: 76 عدم: 77 عدم: 78 عدم: 79 عدم: 80 عدم: 81 عدم: 82 عدم: 83 عدم: 84 عدم: 85 عدم: 86 عدم: 87 عدم: 88 عدم: 89 عدم: 90 عدم: 91 عدم: 92 عدم: 93 عدم: 94 عدم: 95 عدم: 96 عدم: 97 عدم: 98 عدم: 99 عدم: 100	من بين الفئات التالية ما هي الفئة الأكثر ملائمة مع ظروف العمل الذي تقوم به و العمل الذي تعرض صاحبها لأمراض أو أمراض مهنية؟ عدم: 1 عدم: 2 عدم: 3 عدم: 4 عدم: 5 عدم: 6 عدم: 7 عدم: 8 عدم: 9 عدم: 10 عدم: 11 عدم: 12 عدم: 13 عدم: 14 عدم: 15 عدم: 16 عدم: 17 عدم: 18 عدم: 19 عدم: 20 عدم: 21 عدم: 22 عدم: 23 عدم: 24 عدم: 25 عدم: 26 عدم: 27 عدم: 28 عدم: 29 عدم: 30 عدم: 31 عدم: 32 عدم: 33 عدم: 34 عدم: 35 عدم: 36 عدم: 37 عدم: 38 عدم: 39 عدم: 40 عدم: 41 عدم: 42 عدم: 43 عدم: 44 عدم: 45 عدم: 46 عدم: 47 عدم: 48 عدم: 49 عدم: 50 عدم: 51 عدم: 52 عدم: 53 عدم: 54 عدم: 55 عدم: 56 عدم: 57 عدم: 58 عدم: 59 عدم: 60 عدم: 61 عدم: 62 عدم: 63 عدم: 64 عدم: 65 عدم: 66 عدم: 67 عدم: 68 عدم: 69 عدم: 70 عدم: 71 عدم: 72 عدم: 73 عدم: 74 عدم: 75 عدم: 76 عدم: 77 عدم: 78 عدم: 79 عدم: 80 عدم: 81 عدم: 82 عدم: 83 عدم: 84 عدم: 85 عدم: 86 عدم: 87 عدم: 88 عدم: 89 عدم: 90 عدم: 91 عدم: 92 عدم: 93 عدم: 94 عدم: 95 عدم: 96 عدم: 97 عدم: 98 عدم: 99 عدم: 100	خلال 12 شهرا الأصغر على تعرضت لحادث خطير مرتبط بعمل فست به أو تقوم به؟ عدم: 1 عدم: 2 عدم: 3 عدم: 4 عدم: 5 عدم: 6 عدم: 7 عدم: 8 عدم: 9 عدم: 10 عدم: 11 عدم: 12 عدم: 13 عدم: 14 عدم: 15 عدم: 16 عدم: 17 عدم: 18 عدم: 19 عدم: 20 عدم: 21 عدم: 22 عدم: 23 عدم: 24 عدم: 25 عدم: 26 عدم: 27 عدم: 28 عدم: 29 عدم: 30 عدم: 31 عدم: 32 عدم: 33 عدم: 34 عدم: 35 عدم: 36 عدم: 37 عدم: 38 عدم: 39 عدم: 40 عدم: 41 عدم: 42 عدم: 43 عدم: 44 عدم: 45 عدم: 46 عدم: 47 عدم: 48 عدم: 49 عدم: 50 عدم: 51 عدم: 52 عدم: 53 عدم: 54 عدم: 55 عدم: 56 عدم: 57 عدم: 58 عدم: 59 عدم: 60 عدم: 61 عدم: 62 عدم: 63 عدم: 64 عدم: 65 عدم: 66 عدم: 67 عدم: 68 عدم: 69 عدم: 70 عدم: 71 عدم: 72 عدم: 73 عدم: 74 عدم: 75 عدم: 76 عدم: 77 عدم: 78 عدم: 79 عدم: 80 عدم: 81 عدم: 82 عدم: 83 عدم: 84 عدم: 85 عدم: 86 عدم: 87 عدم: 88 عدم: 89 عدم: 90 عدم: 91 عدم: 92 عدم: 93 عدم: 94 عدم: 95 عدم: 96 عدم: 97 عدم: 98 عدم: 99 عدم: 100

الفصل 4 : التشغيل

الجزء 2 : المميزات المهنية والاقتصادية الأساسية المتعلقة بالنشاط الرئيسي للسكان النشيطين

السؤال 20 : سبب الرغبة في تغيير العمل أو النشاط.

- 01..... - عوف / متقن من فقدان الشغل الحالي
- 02..... - الحصول على شغل ملائم لمؤهلات وتكوين الباحث
- 03..... - الحصول على شغل ذو مدحول أكبر
- 04..... - الحصول على شغل قريب من محل السكن
- 05..... - الحصول على شغل في مدينة الإزداء
- 06..... - الحصول على شغل مناسب نظرا لظروف صحية
- 07..... - الحصول على شغل ذو ظروف أحسن (توقيت، إجازة)
- 08..... - الحصول على شغل في جهة أو مدينة أخرى
- 09..... - الحصول على شغل ذي توقيت حراري
- 10..... - الحصول على شغل ذي ساعات عمل أكثر
- 11..... - العمل في إطار نشاط ثانوي
- 12..... - الحصول على شغل قار
- 13..... - سبب آخر (وضحه)

139

الجزء 2 : المعوقات المهنية والاقتصادية الأساسية المتعلقة بالنشاط الرئيسي للسكان النشيطين
(خاص بالنشيطين المشتغلين)

[illegible][illegible]

الفصل 4 : التشغيل
الجزء 3 : دراسة الشغل الناقص بالنسبة للتشيطيين المشتغلين

	السؤال 3 : سبب عدم البحث عن التقيم بعدد أكبر من ساعات العمل
00	 حصل على شغل ثانوي أو شغل آخر يوفر مزيداً من ساعات العمل وينتظر انطلاق العمل (صحيح السؤال السابق).
01	 يرغب في الرجوع إلى المؤسسة التي لوغته مؤقلاً عن العمل (صحيح السؤال السابق).
5 ← 02	 لا يقدر على الحصول على شغل ولا يعرف أين يتصل
5 ← 03	 لا تتوفر على مؤهلات ولا قدرات
04	 مدين من عدم وجود شغل ملائم يوفر مزيداً من ساعات العمل بحمة السكن (صحيح السؤال السابق).
05	 يرغب في الحصول على شغل يوفر مزيداً من ساعات العمل لجهة أخرى (صحيح السؤال السابق).
06	 ينتظر نتائج امتحان أو مباراة (صحيح السؤال السابق).
07	 ينتظر الجواب على إضرابات سابقة للبحث عن شغل (صحيح السؤال السابق).
5 ← 08	 لا يريد أن لا يرغب في العمل أكثر
5 ← 09	 لا يقدر على العمل أكثر
10	 أسباب أخرى (توضيح) لدل على وجود البحث عن شغل آخر أو شغل إضافي (صحيح السؤال السابق).
5 ← 11	 أسباب أخرى (توضيح) لا تدل على وجود البحث عن شغل آخر أو شغل إضافي.

الجزء 3 : دراسة الشغل الناقص بالنسبة للنشيطين المستغلين

[illegible]

القفل 4 : التلغفل
الجزء 3 : دراسة التلغل التالفن بالتسبة للتلفلن الملتغلن

السؤال 8 : سبب عدم تطابق عدد ساعات العمل الفعلية مع عدد ساعات العمل الاعيادية	
01.....	بداءة العمل
02.....	مرض
03.....	عطلة
04.....	راحة
05.....	ظروف مناخية غير ملائمة
06.....	تقلص مواعي النشاط
07.....	عمل صفلي، توليت غير قار
08.....	سوء التلغف مع التلغل
09.....	فترة ارتفاع التلغل، ساعات إضافية
10.....	عمل استثنائي أكثر من التوليت الاعيادية
11.....	أسباب أخرى (توضح)

[illegible]

الجزء 4 : دراسة الإقراض لدى التشيطن المشتغلين (البالغين من العمر 7 سنوات فأكثر)
الفصل 4 : التشغيل

السؤال 5 : ما هي المؤسسة التابعة لهذا الشخص ؟

1. بنك
2. شركة تمويل
3. جمعية للتقوى الصغيرى
4. مؤسسة خيرية
5. شخص له قرابة
6. شخص بدون قرابة

السؤال 6 : ما الغاية الرئيسية من هذا الإقراض ؟

1. قضاء عطار (سكن، قطعة أرضية...)
2. قضاء المهورات (تربية الأسماك أو الدواجن)
3. شراء وسيلة نقل
4. الاستهلاك العائلى
5. إقامة مشروع
6. العلاج أو الاستشفاء
7. الترفيه
8. حالة أخرى (اكتب...)

السؤال 7 : هل تم هذا الإقراض بمساعدة ؟

5. لا، بدون مساعدة (الكنس)
6. نعم، برفق
7. نعم، بتقديم شهادة الترتيب
8. نعم، بواسطة خيرات
9. نعم، بواسطة وسائل للأمان
10. نعم، بواسطة شخص آخر

السؤال 11 : ما هو أهم سبب لعدم حصولك على هذا القرض ؟

1. انعدام الضمانة
2. عدمية التغطية
3. السن
4. سبب آخر (اكتب...)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
الترتيب الترتيب	هل لديك حساباً بنكي ؟	هل استقلت من فريض خلال 12 شهراً الأخيرة ؟	عدة السيدات بالأشهر بالنسبة لأكثر فريض حصلت عليه	ما هي عمرتك بالنسبة لهذا الفريض ؟	ما الغاية الرئيسية من هذا الإفراض ؟ (انظر الرموز في الواجهة)	هل لم هذا الإفراض بمصادرة ؟ وانظر الرموز في الواجهة)	هل هذا الفريض لم يخالط؟ نعم :.....1 لا :.....2	التبليغ للفريض دون احتساب العائقة (التبليغ بالترقيم) (انقل للشخص المتولي)	حاصل بالنسبة لمن لم يستفيدوا من فريض خلال 12 شهراً الأخيرة هل كنت خلال 12 شهراً الأخيرة بقلب فريض ولم تحصل عليه ؟ نعم :.....1 لا :.....2 (انقل للشخص المتولي)	ما هو أهم سبب لعدم حصولك على هذا الفريض ؟ (انظر الرموز في الواجهة)
	نعم :.....1 لا :.....2	نعم: فريض واحد :.....1 نعم: عدة فريض :.....2 لا :.....3 (انقل إلى السؤال 10)								

الفصل 6 ظروف السكن والاستفادة من الخدمات الاجتماعية الأساسية

السؤال 1 : نوع السكن	السؤال 2 : صلة حيابة السكن الذي تسكنه الأسرة :	السؤال 3 : من أين تحصلون حاليا على الماء للشرب ؟
0 - فلا أثر خارجي لها	1 - ملك أو ملكية مشتركة	00 سقاية بالأقدام
1 - شقة في عمارة	2 - في طريق الممتلكات	01 سقاية يدوية
2 - دار مغربة تقليدية	3 - مشترك	02 نقطة مائية جماعية مجهزة
3 - دار مغربة حديثة	4 - مشترك متوفر على مدخل الباب (السلوكات)	03 مضخة جماعية
4 - غرفة في مؤسسة	5 - ومن مع أو بدون كراء	04 بئر جماعي غير مجهز
5 - دار بدائية أو دير الضعيف	6 - مسكن مؤقتة	05 عين
6 - محل غير معد في الأصل للسكن	7 - مسكن هوائي	06 واد
7 - مسكن قروي	8 - حالة أخرى	07 ساقية عطارية
8 - حالات أخرى		08 بئر خصوصي
		09 مضخة خصوصية
		10 بالغ لواء
		11 شاحنة الماء
		12 وسيلة أخرى

1. نوع السكن (انظر الرسم أدناه) ☐ 2. ما هي صفة حجرة السكن الذي تسكنه الأسرة؟ ☐ (انظر الرسم أدناه) 3. ما هو عدد الغرف التي تمتلكها أسرته؟ ☐ 4. هل السكن مزود بالبنية التحتية التالية؟ ☐ 5a- 1. نعم، هناك حاسن 5a- 2. نعم، هناك مطبخ 3. ☐ 5. من أين تحصلون على مياه الشرب؟ ☐ (انظر الرسم أدناه) 6. هل الماء المتاح للشرب متلف؟ ☐ 1. نعم، هناك 2. نعم، هناك 3. نعم، هناك 4. ☐ 7. خلال الأسبوع الماضي، ما هي البنية التحتية التي لم تحصل عليها لأسرتكم؟ ☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 8. كيف تحصلون على المياه الصالحة؟ ☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 9. هل تتوفر على الكهرباء؟ ☐ 11a- 1. نعم 2. ☐	10. ما هي وسيلة الإضاءة المستخدمة؟ ☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 11. ما هي المساحة المخصصة بين سكن الأسرة والغرف (في المليمتر)؟ ☐ 12. هل تتوفر على المرافق التالية؟ (نعم / لا / ربما) 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐ 6. ☐ 7. ☐ 8. ☐ 9. ☐ 10. ☐ 11. ☐ 12. ☐ 13. هل أنت متأكد من أنك تحصل على الخدمات التالية؟ ☐ 1. ☐ 2. ☐ 3. ☐ 4. ☐ 5. ☐
--	--

الفصل 6
ظروف السكن والإستفادة من الخدمات الإجتماعية الأساسية

6 | 0

17. المواد الأساسية لحيات السكان ؟ 1. 2. 3. 4. 5. 6.	14. تجهيزات السكن ؟ 1. 2. 3. 4. 5.
18. المواد الأساسية لحيات الجيران ؟ 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.	15. هل تستعمل الأسرة المواد التالية للطبخ ؟ 1. 2. 3. 4. 5.
19. خريطة التعلق من الخدمات المرفقة ؟ 1. 2. 3. 4.	16. المواد الأساسية لتغطية الأوضة ؟ 1. 2. 3. 4. 5.

[7.0]

1 - الباحث :	
2 - تاريخ البحث :	210117
3 - رقم ترتيب الشخص المستهدف :	
4 - المراقب :	
5 - حضور المراقب خلال الاستجواب : نعم..... / لا.....	
6 - تاريخ المراقبة :	210117
7 - المراقب :	
8 - حضور المراقب خلال الاستجواب : نعم..... / لا.....	
9 - تاريخ الإجراء :	210117
10 - حالة ملء الاستمارة :	
11 - جودة المعلومات المجمعة :	

1 -
 2 -
 3 -
 4 -
 5 -
 6 -
 7 -
 8 -
 9 -
 10 -
 11 -
 1 -
 2 -
 3 -

152

مرسوم ملحق بمقابلة قانون رقم 67-378 بتاريخ 10 جمادى الأولى 1388
(5 نصوص 1968 المتعلق بالحراسنة الإحصائية)

الفصل 8 : - إن المعلومات الفردية المبيّنة في الاستمارات والمتصلة بالحياة الشخصية والعائلية وبصفة عامة بالأعمال والمهنة الخاصة بالأجور أن تكون موضوع أي تبليغ من طرف المصلحة المودعة لديها.

- كل من ساهم بأي وجه من الوجوه في البحوث الإحصائية يتّزم بكتان السر المهني، وإلا تعرض للعقوبات المقررة في الفصل 446 من القانون الجنائي.

الفصل 9 : - يجب على الأشخاص أن يوفروا بكيفية صحيحة في الأجل المحدد لهم عن الأسئلة الإحصائية، وكل من رفض الامتثال أو أدلى بأجوبة غير صحيحة عمدًا تعرض للعقوبات طبقا لمقتضيات القوانين الجاري بها العمل.



المنشورية السامية للتخطيط

مديرية الإحصاء

قسم البحوث حول التشغيل

شارع محمد بالحسن الوزاني، أكادير - العالي، ص.ب : 178

الهاتف : 0537.27.29.00 - فاكس : 0537.77.32.17

10001 الرباط - المغرب

Annexe 6 : Fiche - Enquête nationale démographique (END) à passages répétés

Organisme producteur	Haut-Commissariat au plan
Objectifs de l'enquête	Les objectifs de l'Enquête nationale démographique (END) à passages répétés sont les suivants : - Estimation du niveau des phénomènes moteurs de l'accroissement démographique : + natalité + mortalité + migration - Appréciation du niveau et de la structure de : + la fécondité + la nuptialité + la mortalité infantile, juvénile et adulte + la mortalité intra-utérine + la mortalité maternelle + la migration interne et externe
Périodicité	- Irrégulière - Première enquête réalisée au cours de la période 1986-1988 - Dernière enquête réalisée en 2009/10
Ressources utilisées (dont budget)	
Population cible (dimension régionale entre autres)	- L'END 2009/10 a eu pour champs les ménages ordinaires de toutes les nationalités se trouvant sur le sol marocain. La population comptée à part a été exclue de l'enquête. - L'END 2009/10 est représentative aux niveaux national et régional par milieu de résidence.
Concepts, définitions et nomenclature	- Définitions + Age moyen au premier mariage : L'âge moyen au premier mariage est l'âge moyen d'entrée en première union légitime. + Endogamie familiale : L'endogamie familiale est la situation où le mariage se fait entre personnes parentes. + Espérance de vie à la naissance : L'espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années que peut vivre un individu à sa naissance, dans les conditions de mortalité du moment. + Famille nucléaire complète : La famille nucléaire complète est constituée de deux conjoints mariés (couple) avec enfant(s) célibataire(s). + Famille nucléaire incomplète : La famille nucléaire incomplète est constituée de deux conjoints mariés (couple) sans enfant. + Famille nucléaire monoparentale : La famille nucléaire monoparentale est constituée d'un père ou d'une mère avec leurs enfants célibataires. + Indice synthétique de fécondité : L'indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si les conditions du moment demeurent constantes au cours de la vie de procréation. + Population légale : La population légale est constituée des personnes résidant sur le territoire national, à la date de référence du recensement, incluant les ressortissants étrangers mais pas les résidents marocains à l'étranger. + Quotient de mortalité infantile : Le quotient de mortalité infantile est la probabilité pour qu'un enfant décède avant l'âge exact de 1 an. + Quotient de mortalité infanto-juvénile : Le quotient de mortalité infanto-juvénile est la probabilité pour qu'un enfant décède avant son 5^e anniversaire. + Quotient de mortalité juvénile : Le quotient de mortalité infanto-juvénile est la probabilité pour qu'un enfant décède avant le 5^e anniversaire. + Quotient de mortalité néonatale : Le quotient de mortalité néonatale est la probabilité pour qu'un enfant décède entre le 1^{er} et le 28^e jour de vie. + Quotient de mortalité postnéonatale : Le quotient de mortalité postnéonatale est la probabilité pour qu'un enfant décède entre le 1^{er} et le 12^e mois exact. + Rapport de dépendance démographique : Le rapport de dépendance démographique est le rapport des effectifs des moins de 15 ans et des 60 ans et plus à celui de la population âgée de 15 à 59 ans. + Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité est le nombre d'hommes pour 100 femmes.

	+ Taux brut de mortalité : Le taux brut de mortalité est le nombre de décès survenus au cours d'une année donnée rapporté à la population totale au milieu de l'année. + Taux brut de natalité : Le taux brut de natalité est le nombre de naissances survenues au cours d'une année donnée rapporté à la population totale au milieu de l'année. + Taux brut de reproduction : Le taux brut de reproduction est le nombre moyen de filles mises au monde par une femme, dans des conditions de fécondité définies, en l'absence de toute mortalité depuis la naissance jusqu'à la fin de la période de procréation. + Taux de célibat à 50 ans : Le taux de célibat à 50 ans est la proportion de personnes célibataires à l'âge exact de 50 ans. + Taux de mortalité maternelle : Le taux de mortalité maternelle représente le nombre de femmes décédées pour 100 000 naissances vivantes, suite à une grossesse ou au cours des 42 jours qui suivent l'accouchement, à cause des complications survenues lors de la grossesse ou de l'accouchement. + Taux de prévalence contraceptive : Le taux de prévalence contraceptive représente la proportion de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans qui utilisent une méthode contraceptive quelconque. + Taux d'urbanisation : Le taux d'urbanisation est le rapport de la population urbaine à la population totale. + Taux global de fécondité par âge : Le taux global de fécondité par âge est le nombre de naissances de femmes d'un groupe d'âge donné rapporté à l'effectif moyen de femmes du même groupe. + Taux net de migration : Le taux net de migration est la différence entre immigrés et émigrés rapportée à la population moyenne pendant une période donnée.
Volets du questionnaire et principales variables (âge, sexe, région, occupation, secteur d'activité, rémunération, etc.)	
Plan de sondage (base de sondage et taille de l'échantillon)	
Mode de collecte (face à face, etc.)	- Les interviews sont faits en mode face à face. - L'END 2009/10 est une enquête à passages répétés (trois passages espacés de six mois ont été réalisés).
Contrôle de qualité	- Le superviseur central et les superviseurs régionaux ont effectué des descentes régulières sur le terrain. - Les contrôleurs ont veillé au respect du déroulement des enquêtes. - Un contrôle de saisie des données a été réalisé, ainsi que des tests de contrôle informatiques (tests de validité, de cohérence et de vraisemblance). - Enfin, une phase d'apurement de la base de données a été effectuée.
Diffusion	- Papier Titre de la publication : Rapport national sur les principaux phénomènes traités par l'enquête, niveau et déterminants - Web: https://www.hcp.ma/downloads/Demographie-Rapport-national-sur-la-politique-de-la-population_t13064.html - Selon la demande des utilisateurs
Principaux utilisateurs	- HCP - CERED - Chercheurs - ONU - etc.

Annexe 7 : Plateforme TAECHIR

Accueil (0) S'inscrire Présenter une demande Suivre sa demande en ligne Guichets TAECHIR

1 2 3 4 5 6

Salarié :

Prénoms (Passeport): Nom (Passeport): Nom de jeune fille (Passeport):
 Sexe : ☒ Homme ☐ Femme Date de naissance : Jour Mois Année Numéro CNSS (9 chiffres) :
 Nationalité : Lieu de naissance : Pays de naissance :
 Situation familiale : Nombre d'enfants :
 Numéro de passeport : Lieu de délivrance :
 Date de délivrance : Jour Mois Année Date d'expiration : Jour Mois Année
 Date d'arrivée au Maroc : Jour Mois Année Adresse à l'étranger :
 Titre de Séjour (ou Récépissé): ☐ Oui ☒ Non (Choisir Oui si Récépissé)
 Adresse au Maroc :* Ville au Maroc :
 * Obligatoire si le salarié est déjà arrivé au Maroc

Active Windows
Accédez aux paramètres de l'ordinateur pour

Accueil (0) S'inscrire Présenter une demande Suivre sa demande en ligne Guichets TAECHIR

1 2 3 4 5 6

Salarié

Diplômes ☒ Oui ☐ Non

Important : La saisie des diplômes et/ou expériences professionnelles est nécessaire lors du premier établissement.

Intitulé diplôme
 Type diplôme Spécialité Option
 Date d'obtention Jour Mois Année Lieu d'obtention diplôme
 Enregistrer

Obtention	Intitulé diplôme	Actions
Aucune donnée trouvée		

* Ce champ est requis

Profession habituelle :

Expériences ☒ Oui ☐ Non

Important : La saisie des diplômes et/ou expériences professionnelles est nécessaire lors du premier établissement.

Raison sociale Poste occupé
 Date début Jour Mois Année Date fin Jour Mois Année
 Enregistrer

Accueil (0)
S'informer
Présenter une demande
Suivre sa demande en ligne
Guichets TAECHIR

Présenter une nouvelle demande > Nouvelle demande

1
2
3
4
5
6

Employeur

* Ce champ est requis

Dénomination		Forme juridique	
Régime de sécurité sociale	CNSS	Numéro d'affiliation	5913381
Numéro du RC		Capital social	
Identifiant commun I.C.E			

Activité économique

Activité exercée (Voir RC)	
Activité exercée (Nomenclature)	RECHERCHE PAR MOT CLÉ

Adresse employeur (Siège)

Code postal	
Province ou Préfecture	1.
Cercle	2.
Commune ou Arrondissement	3.
Compagnie d'assurance Accidents du travail	L'ASSURANCE ACCIDENTS DE TRAVAIL EST OBLIGATOIRE

Téléphone

10 CHIFFRES SEULEMENT SANS ESPACES !

Fax

10 CHIFFRES SEULEMENT SANS ESPACES !

Email

Accueil (9) S'informer Présenter une demande Suivre sa demande en ligne Guichets TAHCHE

Présenter une nouvelle demande > Nouvelle demande

1 2 3 4 5 6

Contrat

Fonction à occuper

Poste (Nomenclature)

Adresse du lieu d'emploi

Code postal

Province ou Préfecture 1.

Cercle 2.

Commune ou Arrondissement 3.

Durée du contrat Mois Jours Laisser Vides si durée indéterminée (CDI)

Salaires Période DH

Clauses particulières:

Activer Windows
Accédez aux paramètres de Windows
activer Windows

Accueil (0)
S'informer
Préparer une demande
Suivre sa demande en ligne
Guichets TAECHER

Préparer une nouvelle demande > Nouvelle demande

1 2 3 4 5 6

Rappel

- * Le choix des mandataires pour effectuer des opérations de dépôt ou de retrait auprès de nos services remplace les procurations habituellement demandées.
- * Vous pouvez désigner le salarié comme mandataire en introduisant ses informations dans cette page.
- * Vous pourrez, à tout moment, changer le mandataire pour le dépôt avant le dépôt de votre demande, et le mandataire pour le retrait avant le retrait de votre visa.

Mandataire

Mandataire

Prénom/Nom

N° CIN/Passeport

Téléphone

Ajouter

Nom et prénom	CIN ou Passeport	Téléphone	Dépôt	Retrait
Aucune donnée trouvée				

Activer Windows

Accueil (0)
S'informer
Préparer une demande
Suivre sa demande en ligne
Guichets TAECHER

Préparer une nouvelle demande > Nouvelle demande

1 2 3 4 5 6

Valider et Imprimer

- * La validation de votre demande activera les boutons de téléchargement du contrat et du modèle-V.
- * Télécharger et imprimer ces documents. Au besoin, re-télécharger les !
- * Imprimer le contrat généré en trois exemplaires recto-verso.
- * Imprimer la demande de visa (modèle-V) et cocher (au stylo) les cases correspondant aux documents effectivement joints au dossier.
- * Classer les pièces demandées dans l'ordre de la liste (modèle-V) et les mettre dans une chemise plastifiée.
- * Les demandes non déposées seront supprimées après trois mois.


Contrat de travail

Valider


Pièces à fournir

Fermer

CONTRAT DE TRAVAIL D'ÉTRANGER

Article 517 de la loi n° 65-99, relative au Code du travail

(établi en trois exemplaires)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'EMPLOYEUR :

Dénomination : I.C.E :
Adresse :
Nature de l'activité :
Numéro et lieu d'immatriculation au Registre du commerce :
Numéro d'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale (*) :
Dénomination de la compagnie d'assurance de l'employeur (**):

LE SALARIÉ :

Prénom : Nom :
Nationalité : Date et lieu de naissance :
No passeport : Date et lieu de délivrance :
Date limite de validité :
Adresse :

ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'employeur s'engage à recruter le (la) salarié(e) pendant une durée déterminée de :
Lieu d'emploi au Maroc :
Poste occupé par le (la) salarié(e) :
Salaire net perçu par le (la) salarié(e) :

* Ou régime similaire.

** Assurance contre les accidents de travail et maladies professionnelles

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 518 de la loi n° 65-99 précitée, l'employeur s'engage à prendre en charge les frais de retour du salarié étranger à son pays d'origine, ou son pays de résidence, en cas de refus de l'octroi de l'autorisation par l'autorité gouvernementale chargée du Travail prévue dans l'article 516 de la loi précitée.



100713695
F3AA7

ARTICLE 3 :

En cas de rupture du contrat avant sa date d'échéance, l'employeur s'engage à en informer l'autorité gouvernementale chargée du Travail dans un délai d'un mois à compter de la date de rupture.

ARTICLE 4 : Clauses particulières

Fait à en date du

Le salarié(e)

L'employeur (*)

Visa de l'autorité gouvernementale chargée du Travail

100713695

* Cachet portant l'adresse au Maroc.

Annexe 9 : Liste des variables de la base de données CNSS

Nom de la variable	Description de la variable
Annee	Année
Code_affiliation	Code d'affiliation de l'établissement
Annee_affiliation	Année d'affiliation
Ville	Ville
Province	Province
Region	Région
Section	Code section
Description	Description de la section
Libelle_secteur	Description du secteur d'activité
Code_secteur	Code du secteur d'activité
Libelle_branche	Description de la branche
Code_branche	Code de la branche
Libelle_activite	Description de l'activité
Code_activite	Code de l'activité
nbr_salaries	Nombre de salariés dans l'établissement pendant l'année en cours
taille_salariale	C'est une variable quantitative créée selon des classes bien définies
Code_immatriculation	Code d'immatriculation du salarié
Annee_immatriculation	Année d'immatriculation du salarié (le salarié peut s'immatriculer chez la CNSS avant même d'être recruté)
Annee_premiere_declaration	Année de première déclaration (par le premier employeur)
Sexe	Sexe du salarié
Nationalite	Nationalité du salarié
Année_naissance	Année de naissance du salarié
Age	Âge du salarié (Année_naissance)

gr_age	Groupe d'âge : c'est une variable quantitative créée selon des groupes d'âge bien définis
Nombre_mois	Nombre de mois travaillés pendant une année donnée (variable « Année » précise l'année)
Nombre_jours	Nombre de jours travaillés pendant une année donnée (variable « Année » précise l'année)
Nbr_jours_mensuel	Nombre de jours mensuel travaillés pendant une année donnée (nombre_jours/nombre_mois)
Nbr_jours_moy	Nombre moyen de jours travaillés pendant une année donnée : c'est une variable quantitative créée selon des groupes de jours travaillés bien définis
Salaire_annuel	Salaire annuel (variable « Année » précise l'année)
Cotisation_patronale	Cotisation patronale de l'année en cours (variable « Année »)
Cotisation_patronale_mensuelle	C'est le résultat de la division de la cotisation patronale par le nombre de mois travaillés
Cotisation_salariale	Cotisation salariale de l'année en cours (variable « Année »)
Cotisation_salariale_mensuelle	C'est le résultat de la division de la cotisation salariale par le nombre de mois travaillés
Duree_aff	Cette variable quantitative est réalisée en deux étapes : calcul de la durée (Année - Année_premiere_declaration) puis affectation d'une valeur précise selon des classes bien définies
Duree_decl	Cette variable quantitative est réalisée en deux étapes : calcul de la durée (Année - Année_premiere_declaration) puis affectation d'une valeur précise selon des classes bien définies
Nbr_mois_trv	Nombre de mois travaillés par an : c'est une variable quantitative créée selon des classes bien définies
Salaire_mensuel	C'est une variable calculée (salaire annuel/nombre_mois)
Tranche_salaire_mensuel	C'est une variable quantitative créée selon des tranches de salaires bien définies
Salaire_journalier	C'est une variable calculée (salaire annuel/nombre_jours)
Tranche_salaire_journalier	C'est une variable quantitative créée selon des tranches de salaires bien définies

Annexe 10 : Liste des acteurs rencontrés

Liste des acteurs qu'il était prévu de rencontrer	Réalisation de l'entrevue
MTIP	x
OMT	x
HCP	x
ANAPEC	x
MDCMREAM	x
MAEC	x
Ministère de l'Intérieur	
CGEM	x
Représentants des cabinets de recrutement privés	x

Annexe 11 : Questionnaire ayant servi de support pour la réalisation des entrevues

Réalisation d'un état des lieux sur les systèmes d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers le Maroc

--- Questionnaire

INTRODUCTION

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un état des lieux qui permettra de diagnostiquer les systèmes d'information et de collecte de données statistiques et administratives relatives aux migrations Internationales de main-d'œuvre depuis et vers le Maroc. Un questionnaire est administré aux principales institutions marocaines produisant des données sur les migrations Internationales de main-d'œuvre. Les réponses seront agrégées dans un rapport global.

Les objectifs visés à travers ce questionnaire sont de :

- Evaluer les capacités du système d'information sur la migration de main-d'œuvre : cadre juridique et institutionnel et état des ressources humaines, financières et techniques.
- Cartographier les sources de données et identifier les données disponibles.
- Evaluer la qualité des données.
- Evaluer les mécanismes de production statistique.

0 – IDENTIFICATION DU RESPONSABLE INTERVIEWÉ

Nom et prénom | _____ |

Organisme | _____ | Poste occupé | _____ |

Numéro de téléphone | _____ | e-mail | _____ |

1 – ÉVALUATION DES CAPACITÉS DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET ÉTAT DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

1) Cadre juridique et institutionnel

Q111 : La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est-elle clairement définie ? OUI/NON. Explications : -----

Q112 : Le partage des données et la coordination entre les organismes chargés de les produire sont-ils adéquats ? OUI/NON. Explications : -----

Q113 : Les données fournies par les déclarants restent-elles confidentielles ? Sont-elles utilisées exclusivement à des fins statistiques ? OUI/NON. Explications : -----

Q114 : La déclaration des statistiques est-elle exigée par la loi ou est assurée par des mesures visant à la promouvoir ? OUI/NON. Explications : -----

2) Ressources humaines, financières et techniques

Q121 : Les effectifs, les installations, les moyens informatiques et les ressources financières sont-ils à la mesure des besoins des programmes statistiques ?

	Réponse		Explications
Effectifs	OUI	NON	⋮
Installations	OUI	NON	⋮
Moyens informatiques	OUI	NON	⋮
Ressources financières	OUI	NON	⋮

Q122 : Prévoyez-vous des mesures visant à garantir l'utilisation efficace des ressources qui sont mises en œuvre ?

	Réponse		Explications
Effectifs	OUI	NON	-
Installations	OUI	NON	-
Moyens informatiques	OUI	NON	-
Ressources financières	OUI	NON	-

Q123 : Prévoyez-vous des mesures visant à améliorer les ressources qui sont mises en œuvre ?

	Réponse		Explications
Effectifs	OUI	NON	-
Installations	OUI	NON	-
Moyens informatiques	OUI	NON	-
Ressources financières	OUI	NON	-

2 – CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE DONNÉES ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

1) Disponibilité des données et possibilité de ventilation

1.1 *Principales caractéristiques sociodémographiques*

Q2111 : Les données que vous produisez sont-elles ventilées selon les indicateurs suivants :

- Sexe ? OUI/NON
- Age ou date de naissance ? OUI/NON
- Situation matrimoniale ? OUI/NON
- Niveau d'éducation atteint ? OUI/NON
- Type de local d'habitation (ménage privé, ménages collectifs ou institutionnels, autre type de locaux d'habitation, hébergement non résidentiel) ? OUI/NON
- Pays de naissance et pays de naissance des parents ? OUI/NON
- Pays de nationalité ? OUI/NON
- Pays de résidence habituelle ? OUI/NON
- Dernier pays de résidence habituelle (ou pays où se trouvait le précédent lien avec le marché du travail pour les travailleurs migrants internationaux de retour) ? OUI/NON
- Compétences (langue parlée, lecture, écriture) dans la langue du pays où existe le lien avec le marché du travail ? OUI/NON

Q2112 : Au cas où les données que vous produisez ne sont pas ventilées par un (ou plusieurs) des indicateurs, pouvez-vous expliquer la raison ? Serait-il possible que vos données en soient ventilées ? Est-ce que vous l'envisagez ? Si oui, quand ? -----

1.2 Principales caractéristiques de la migration

Q2121 : Les données que vous produisez sont-elles ventilées selon les indicateurs suivants :

- Objectif de la migration (raison déclarée ou documentée de la première entrée dans le pays, notamment dans le pays où existe ou est souhaité le lien avec le marché du travail) ?
- Type de visa, permis de séjour, permis de travail ?
- Nature permanente, temporaire ou circulaire de la migration ?
- Durée du séjour : date de première entrée dans le pays où la personne a un lien avec le marché du travail ?
- Tout type de restriction vis-à-vis du droit à résider dans le pays où la personne souhaite avoir un lien avec le marché du travail (lieu de résidence, durée de séjour, mobilité) ?

Q2122 : Au cas où les données que vous produisez ne sont pas ventilées par un (ou plusieurs) des indicateurs, pouvez-vous expliquer la raison ? Serait-il possible que vos données en soient ventilées ? Est-ce que vous l'envisagez ? Si oui, quand ? -----

1.3 Principales caractéristiques du travail

Q2131 : Les données que vous produisez sont-elles ventilées selon les indicateurs suivants :

- Statut vis-à-vis de la main-d'œuvre (en emploi, au chômage, hors de la main-d'œuvre) ?
- Branche d'activité économique ?
- Profession ?
- Situation dans la profession ?
- Temps de travail, y compris les heures habituellement travaillées et les heures de travail contractuelles ?
- Durée de l'emploi en mois ou en années ?
- Revenu lié à l'emploi ?
- Envoi de fonds à l'extérieur du pays où le travailleur a un lien avec le marché du travail ?
- Droit à la sécurité sociale dans le pays où le travailleur a un lien avec le marché du travail ?
- Tout type de restrictions vis-à-vis du droit à l'emploi (par exemple : commencer un emploi ou chercher un emploi, changer d'employeur ou de travail...) ?

Q2132 : Au cas où les données que vous produisez ne sont pas ventilées par un (ou plusieurs) des indicateurs, pouvez-vous expliquer la raison ? Serait-il possible que vos données en soient ventilées ? Est-ce que vous l'envisagez ? Si oui, quand ?

2) Caractérisation de la source statistique

Question	Réponse
Q221 : Objectifs de la collecte des données ?	
Q222 : Périodicité et années couvertes ?	
Q223 : Ressources utilisées (dont budget) ?	
Q224 : Population ciblée ?	
Q225 : Concepts, définitions et nomenclature utilisés ?	
Q226 : Principales variables ?	
Q227 : Taille de la population (dernier exercice) ?	
Q228 : Modes de diffusion ?	
Q229 : Principaux utilisateurs ?	

3) Identification des sources possibles auprès desquelles les données manquantes requises pourraient être collectées

Q231 : Dans le cas de données manquantes, vous référez-vous à d'autres sources de données ?

Si oui, lesquelles ?

3 – ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

1) Assurance d'intégrité

1.1 Professionnalisme

Q3111 : Les statistiques sont-elles établies de manière impartiale ? OUI/NON. Explications : -----

Q3112 : Le choix des sources et des techniques statistiques et les décisions sont-ils fondés exclusivement sur des considérations statistiques ? OUI/NON. Explications : -----

Q3113 : Le Haut-Commissariat au plan (HCP) ou l'Institut national de statistique et d'économie appliquée (INSEA) sont-ils habilités à formuler des observations en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques ? OUI/NON.

Explications : -----

1.2 Transparence

Q3121 : Les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données sont-elles diffusées au public ? OUI/NON. Explications : -----

Q3122 : L'accès des agents de l'Etat aux données avant leur diffusion est-il signalé au public ? OUI/NON. Explications : -----

Q3123 : Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques font-ils l'objet d'un avis préalable ? OUI/NON. Explications : -----

1.3 Normes déontologiques

Q3131 : Des règles déontologiques sont-elles mises en place et bien connues du personnel? OUI/NON. Explications : -----

2) Rigueur méthodologique

2.1 Concepts et définitions

Q3211 : La structure globale eu égard aux concepts et définitions suit-elle les normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international ? OUI/NON. Explications : -----

2.2 Champ d'application

Q3221 : Le champ d'application est-il conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international ? OUI/NON. Explications : -----

2.3 Classification/sectorisation

Q3231 : Les systèmes de classification/sectorisation sont-ils conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international ? OUI/NON. Explications :

2.4 Base d'enregistrement

Q3241 : Les flux et les stocks sont-ils évalués aux prix du marché ? OUI/NON. Explications :

Q3242 : L'enregistrement est-il comptabilisé sur la base des droits constatés ? OUI/NON. Explications :

Q3243 : Les procédures d'enregistrement sur base brute/nette sont-elles généralement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international ? OUI/NON. Explications :

3) Exactitude et fiabilité

3.1 Données de base

Q3311 : Les données de base sont-elles recueillies dans le cadre de programmes généraux tenant compte des réalités du pays ? OUI/NON. Explications :

Q3312 : Les données de base sont-elles conformes aux critères de définition, de champ d'application, de classification, d'évaluation et de date d'enregistrement prescrits pour l'établissement des statistiques ? OUI/NON. Explications :

Q3313 : Les données de base sont-elles obtenues à temps ? OUI/NON. Explications :

3.2 Vérification des données de base

Q3321 : Les données de base – y compris les recensements, les enquêtes par échantillonnage et les registres administratifs – sont-elles régulièrement évaluées pour vérification du champ couvert et des erreurs d'échantillonnage, de réponses et hors échantillon par exemple ? Les résultats de ces évaluations font-ils l'objet d'un suivi et guident-ils les processus statistiques ? OUI/NON. Explications : -----

3.3 Techniques statistiques

Q3331 : Sur quelles techniques statistiques l'établissement des données s'appuie-t-il pour traiter les données de base ? -----

Q3332 : Sur quelles techniques statistiques les autres procédures utilisées (ajustement et modification des données et analyses statistiques par exemple) reposent-elles ?

3.4 Evaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques

Q3341 : Les résultats intermédiaires sont-ils validés au regard d'autres informations, le cas échéant ? OUI/NON.

Explications :

Q3342 : Les discordances statistiques dans les données intermédiaires sont-elles évaluées et analysées avec rigueur ? OUI/NON.

Explications :

Q3343 : Les discordances statistiques et autres indices de problèmes potentiels dans les produits statistiques sont-ils analysés avec rigueur ? OUI/NON.

Explications :

3.5 Etudes de révision

Q3351 : Des études et analyses de révision sont-elles effectuées régulièrement et utilisées à l'interne pour étayer les procédés statistiques ? OUI/NON.

Explications : -----

4) Utilité

4.1 Périodicité et délais de diffusion

Q3411 : La périodicité obéit-elle aux normes de diffusion ? OUI/NON.

Explications : -----

Q3412 : Les délais de diffusion obéissent-ils aux normes de diffusion ? OUI/NON.

Explications : -----

4.2 Cohérence

Q3421 : Les statistiques sont-elles cohérentes au sein d'un même ensemble de données ? OUI/NON. Explications : -----

Q3422 : Les statistiques concordent-elles ou peuvent-elles être rapprochées sur un intervalle de temps raisonnable ? OUI/NON. Explications : -----

Q3423 : Les statistiques sont-elles cohérentes et/ou peuvent-elles être rapprochées de celles qui proviennent d'autres données de base et/ou d'autres cadres statistiques ? OUI/NON. Explications : -----

4.3 Politiques et pratiques de révision

Q3431 : Les révisions s'effectuent-elles selon un calendrier bien établi et transparent ? OUI/NON. Explications : -----

Q3432 : Les statistiques préliminaires ou les statistiques révisées sont-elles clairement identifiées comme telles ? OUI/NON. Explications :

Q3433 : Les études et analyses de révision sont-elles diffusées au public ? OUI/NON.

Explications : -----

5) Accessibilité

5.1 Accessibilité des données

Q3511 : Les statistiques sont-elles présentées de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives (présentation et clarté des textes, tableaux et graphiques) ? OUI/NON. Explications : -----

Q3512 : Les moyens et supports de diffusion sont-ils adéquats ? OUI/NON. Explications : -----

Q3513 : Les statistiques sont-elles diffusées selon un calendrier annoncé à l'avance ?

OUI/NON. Explications : -----

Q3514 : Les statistiques sont-elles mises à la disposition de tous les utilisateurs au même moment ? OUI/NON. Explications : -----

Q3515 : Les statistiques qui ne sont pas diffusées systématiquement sont-elles communiquées aux intéressés sur demande ? OUI/NON. Explications : -----

5.2 Accessibilité des métadonnées

Q3521 : Une documentation est-elle disponible sur les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les sources et les techniques statistiques employées ? Les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international sont-ils signalés ? OUI/NON. Explications : -----

Q3522 : Le niveau de détail est-il adapté aux besoins du public visé ? OUI/NON. Explications : -----

5.3 Assistance aux utilisateurs

Q3531 : Des points d'accès sont-ils précisés pour chaque catégorie de données ? OUI/NON. Explications : -----

Q3532 : Le public a-t-il facilement accès aux catalogues des publications, documents et autres services ? Leurs tarifs sont-ils précisés le cas échéant ? OUI/NON. Explications : -----

4 – ÉVALUATION DES MÉCANISMES DE PRODUCTION STATISTIQUE

Q41 : Pourriez-vous expliquer brièvement la manière dont vous collectez les statistiques dans votre établissement ? -----

Détails de la question

- Existence d'une politique au sein de l'institution ?
- Quels types d'informations votre institution couvre-t-elle?
- Quelles informations ne couvre-t-elle pas ?
- Principaux instruments de collecte de données (questionnaires...) ?
- Support de collecte de données (par exemple, électronique ou non) ?
- Périodicité de la collecte de données ?
- Description de votre organisation de gestion des flux d'informations (tableau ci-dessous) ?

	Révision des instruments de collecte	Récupération des données	Saisie des données	Analyse des données	Dissémination
Provincial					
Régional					
National					

- Vérification des contrôles de la qualité des données à différents niveaux, par exemple concernant la cohérence d'une année à l'autre, la cohérence interne (par exemple la somme des éléments correspond aux totaux indiqués) ou encore la plausibilité... ?
- Délais de la collecte des données ?
- Procédures de stockage et archivage des données ?
- Éthique quant à la collecte des données (professionnalisme, sécurité...) ?
- Plans en cours/pratiques passées abandonnées ?

Q42 : Pourriez-vous expliquer brièvement comment vous décidez quelles données seront collectées ?

Détails de la question

- Existence d'un cadre de suivi et d'évaluation qui étaye les décisions concernant les besoins statistiques ?
- Adhésion à des normes et procédures internationales ?
- Réunions de coordination avec des collègues au sein de votre institution, notamment des parties prenantes de haut niveau ?
- Réunions de coordination avec un organisme compétent (HCP/INSEA) selon une éventuelle stratégie ?
- Considérations statistiques ?

Q43 : Pourriez-vous expliquer brièvement la manière dont les données sont traitées et analysées dans votre établissement ?

Détails de la question

- Système(s) utilisé(s) (WinDem, MsAccess, Excel, StatEduc, R, SPSS, DevInfo, STATA...) ?
- Equipe chargée de la saisie des données ?
- Techniques et objectifs d'analyse (par exemple pour la planification/les projections, la compréhension, les analyses régionales...) ?
- Vérification croisée avec d'autres bases de données ?
- Taux de données manquantes ?
- Combinaison avec d'autres ensembles de données ?

Traitement des données

Q431 : La saisie de données est-elle :

- a) centralisée ?
- b) décentralisée ?
- c) externalisée (réalisée par une personne ou entité externe) ?

Q432 : Si elle est décentralisée, comment les données sont-elles transférées des unités décentralisées vers le centre :

- a) par CD-ROM, disquettes, clés USB... ?
- b) par courrier postal ?
- c) par e-mail, Internet, réseau étendu (WAN)?
- d) à travers des missions de terrain par les agents du centre ?

Commentaires : -----

Données manquantes

Q433 : Quand votre base de données a-t-elle été mise à jour pour la dernière fois ? -----

Q434 : Votre institution calcule-t-elle les données manquantes ? OUI/NON.

Q435 : Si oui, comment les calcule-t-elle ? -----

Commentaires : -----

Q44 : Pourriez-vous expliquer brièvement la manière dont les données produites par votre établissement sont publiées/diffusées/rendues publiques ?-----

Détails de la question

- Existence d'un registre pour les demandes de données par des parties prenantes internes ou externes à l'unité/au département ?
- Utilisateurs les plus demandeurs de produits statistiques ?
- Existence d'un registre pour les retours des utilisateurs internes ou externes au département/à l'unité ?
- Existence de publications de l'administration/du ministère (par exemple, rapport annuels, résumés, sites Internet et bases de données en ligne, rapports analytiques...) ?

Q45 : Actions souhaitées pour améliorer la couverture des données sur la migration de main-d'œuvre ?

Détails de la question

- Modernisation du cadre juridique et réglementaire ainsi que des relations interinstitutionnelles pour permettre au système d'information sur la migration de main-d'œuvre de répondre aux nouvelles exigences ?
- Renforcement des capacités : amélioration de la capacité de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations statistiques ?
- Modernisation du système d'information statistique par l'aide à l'adoption de nouvelles technologies dans la production et la collecte de données ?
- Assistance au HCP pour la mise en place de programmes spécifiques qui s'appliquent à la migration de main-d'œuvre
- Aide à la mise en place d'un pacte (qui réunit toutes les parties prenantes de l'écosystème des données : HCP, administrations publiques compétentes, secteur privé, bailleurs de fonds extérieurs...) pour la coordination et l'harmonisation des efforts d'investissement dans les données ?
- Partage d'expériences réussies ?

This image shows a full page of white paper with horizontal dashed lines. The lines are evenly spaced and run across the entire width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et du temps que vous avez consacré à cette enquête !!



Organisation
internationale
du Travail

ilo.org

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse